385

Anne Kieffer :
le « capital mémoire »
des entreprises
p. 06

Romain Joulia :
les archives
en partage
p. 47

Nicolas Curien :
IA génératives
et mésinformation
p. 48

mensuel & professionnel

archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

n° 385
21 euros - juin 2025

une publication du groupe serda

Archimag fête ses 40 ans !

[dossier]

bibliothèques : les tendances qui pourraient transformer leur futur

385

KONICA MINOLTA

FACTURE ÉLECTRONIQUE BIENTÔT OBLIGATOIRE !

OPTEZ POUR UNE GED « CLÉ EN MAIN » PENSÉE POUR LES TPE/PME !

- Conformité réglementaire
- Auto installation en quelques clics
- Hébergement cloud français (ISO27001)
- Capture intelligente des documents (RAD-LAD)
- Utilisateurs illimités*

*Excepté pour l'usage dossier RH (jusqu'à 50 salariés pour les bulletins de paie)
**Donnez vie à vos idées

Giving Shape to Ideas**

KOMI Doc
Essential

Konica Minolta Business Solutions France
365-367 route de Saint-Germain 78424 Carrières-sur-Seine Cedex
S.A.S au capital de 46.290.375 € - RCS Versailles B302 695 614

40 ans !

« Une bibliothèque ou un centre de documentation, c'est comme une PME : il lui faut répondre le plus vite possible aux attentes de la clientèle, et rester dans la course grâce à des outils performants. » Cette formule a été prononcée lors du congrès national sur l'information, la documentation et le transfert des connaissances de juin 1985 par Jean-Claude Le Moal, alors professeur à l'Inria. On peut la lire dans le tout premier numéro de *Mémoire vive*, un nouveau magazine bimestriel qui se propose à l'époque d'être le *« chaînon manquant »* entre les archivistes, les documentalistes et les bibliothécaires et qui deviendra *Archimag* (1). Son pressentiment : ces métiers vont (et doivent !) utiliser l'informatique pour améliorer le traitement et l'accès aux informations.

Et c'est déjà ce dont témoigne notre article de 1985, rédigé par Louise Guerre, alors rédactrice en chef et aujourd'hui directrice de la rédaction d'*Archimag*, qui fête donc ses 40 ans *(voir pages 24-25)*. *« Après l'automatisation des fichiers et de la recherche documentaire, ne faudrait-il pas profiter du courant pour y insérer les nouvelles technologies de l'information »*, écrit-elle dans notre premier numéro. Quarante ans plus tard, et alors que nous vous proposons ce mois-ci un dossier spécial sur les défis et le futur des bibliothèques, ces réflexions ont un écho intéressant.

Clémence Jost DR

convictions

Si l'informatisation est un défi qui n'est aujourd'hui plus à relever, d'autres enjeux résonnent encore plus ou moins fortement actuellement. Par exemple, *« il apparaît que de plus en plus de documentalistes sont des femmes (environ 88 %) »*, poursuivait Louise Guerre en 1985. *« Leur salaire moyen est de 10 350 F (11 700 F pour les hommes). »* La loi n° 72-1143 de 1972 posant le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes avait pourtant déjà plus de 20 ans. Mais surtout, Louise Guerre militait déjà pour que les documentalistes et les bibliothécaires élargissent leurs attributions tout en conservant le rôle d'agent de transfert des connaissances, et ce *« quel que soit le support d'information »*. À l'époque, on parlait de vidéotex, de vidéotransmission ou encore de réseaux interentreprises… Aujourd'hui, les professionnels ont recours à différents supports numériques, aux portails en ligne, aux réseaux sociaux et aux IA génératives…

« Une autre réflexion se profile alors à l'horizon de la communication : quelle sera la formation des professionnels qui auront à développer ces nouvelles technologies ? », s'interrogeait Louise Guerre. Ce défi, émergent à l'époque et défendu par *Archimag* depuis plusieurs décennies, reste toujours d'actualité. Notamment au regard des tendances qui pourraient transformer les bibliothèques et que nous explorons dans ce numéro anniversaire. Nos convictions n'ont pas pris une ride… ■

Clémence Jost
[Rédactrice en chef]

(1) → collection.archimag.com/viewer/192

nous faisons Archimag

Serda édition-IDP
24, rue de Milan, F-75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 55 31 92 30
Fax : +33 (0)1 44 53 45 01
infos@archimag.com
www.archimag.com
contacts e-mail
prenom.nom@archimag.com
rédaction
directeur de la publication
Pierre Fuzeau
directrice de la rédaction
Louise Guerre
rédactrice en chef
Clémence Jost
l'équipe de rédacteurs
Mathilde Abad, Kaëlig Alléaume, Fabien Carré-Marillonnet, Sivagami Casimir, Élisabeth Hutin-Baillot, Éric Le Ven, Bruno Texier

nos correspondants
Arbido (Genève), Ikram Bouzikar (Tanger), Marie-Laurence Dubois (Belgique)
ont collaboré à ce numéro
Isidore Ayigah, Angèle Chevalier, Marc-Antoine Colonnette, Pierre Fuzeau, Jean Gauthier, Louise Guerre, Philippe Nieuwbourg
maquette
Aline Paumard (artistyck.fr)
dessinateur
Vince (vince-cartoon.be)
publicité
directrice de la publicité
Cathy Potel
01 44 53 45 14
chef de publicité
Imane Erraoui
01 44 53 45 06

responsable marketing
Albane Perrichon
vente au numéro
service abonnement
Zamila Nguyen
zamila.nguyen@archimag.com
réclamations et informations
commandes@archimag.com
24 rue de Milan - 75009 Paris
tarifs et conditions d'abonnement
valables jusqu'au 31/12/2025
France : 1 an, 189 euros
France : 2 ans, 332 euros
tarif étudiant : 1 an, 35 euros
tarif demandeur d'emploi : 1 an, 73 euros
vente au numéro : 21 euros
France : 1 an,
Pack abo : 395 euros

imprimeur
Inore Groupe Impression
4, rue Thomas Edison
58640 Varennes Vauzelles
éditeur
IDP Sarl, au capital de 40 000 euros
Information, documentation, presse
Numéro de commission paritaire : 0127 T 85484
ISSN : 2260-166X
Dépôt légal à parution du numéro
crédits photos
1ère de couverture : photographie de The Yuri Arcurs Collection et illustration de Freepik
Intérieures : droits réservés, sauf mentions différentes.

annonceurs
A2 presse : 4e de couverture
Axiell : 19
Bibliotheca : 21
DocProcess : 41
IDP : encart, 7 et 3e de couverture
JLB Informatique : 11
Konica Minolta : 2e de couverture
Pagero : 39
Serda : encart
SPS Commerce : 37
Symtrax : 43
Tech'Advantage : 2

Les marques citées dans le présent numéro sont des marques déposées.

Accédez à nos réseaux sociaux via ce QR code

Archimag est une publication du groupe Serda.

Toute adaptation ou reproduction même partielle des informations parues dans *Archimag* est formellement interdite sauf accord écrit d'IDP SARL.

Ce document est imprimé sur papier certifié PEFC (respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts)

Pour vous abonner, voir page 51 ou sur www.archimag.com/boutique

Annoncez-vous sur Archimag et Archimag.com
Contactez Cathy Potel : cathy.potel@archimag.com
Imane Erraoui : imane.erraoui@archimag.com et Angeline Piquery : angeline.piquery@archimag.com

Syrtis : quand l'IA muscle le système de gestion documentaire des bibliothèques

TECH'advantage, héritier de Progilone en 2016, ne se contente pas de publier du code : l'entreprise porte aussi une casquette d'ingénierie qui lui permet de prototyper vite et bien. Cette double compétence explique pourquoi, dès 2023, ses équipes R&D ont placé l'intelligence artificielle au cœur de Syrtis, son système intégré de gestion de bibliothèque. Le pari est simple : faire dialoguer architecture logicielle et algorithmie pour créer un SIGB durable et évolutif.

Tout le monde converse aujourd'hui avec ChatGPT : l'objectif de TECH'advantage, transposer cette spontanéité dans le portail Syrtis. L'usager peut ainsi formuler sa requête en langage naturel – *« je cherche un roman historique avec une héroïne rebelle »* – et le moteur sémantique traduit la phrase, corrige les fautes puis classe les résultats selon leur pertinence. Dans cette interface allégée, la technologie disparaît derrière le service, gage d'une adoption immédiate.

L'IA allège catalogage et indexation

De l'autre côté de l'écran, les bibliothécaires gagnent un temps précieux. Lecture intelligente de résumé, génération de mots-clés, proposition de cote Dewey ou de classification par genre, description du visuel de couverture : chaque suggestion émane d'un modèle entraîné par TECH'advantage, que le professionnel valide en un clic. Le dernier mot revient toujours à l'humain ; l'IA reste une assistante, jamais un substitut.

Accélérer la transition bibliographique

Syrtis est bâti nativement sur le modèle IFLA-LRM et anticipe la grammaire RDA-FR, ouvrant la voie à la transition bibliographique attendue par toute la profession. Les algorithmes guident les équipes dans l'identification des œuvres, expressions et manifestations, même pour des personnels peu rompus aux nouvelles normes. Les bibliothèques abordent ainsi la bascule nationale sans rupture.

Des collections enfin visibles sur le web

Une notice bien structurée vaut surtout par sa diffusion. Syrtis expose ses métadonnées en RDFa et Schema.org, rendant les collections indexables par les moteurs de recherche grand public. Le lecteur pourra ainsi découvrir un ouvrage depuis une recherche Google, arrivera sur le portail de la bibliothèque, puis réservera en quelques clics : le SIGB deviendra alors une vitrine numérique autant qu'un outil interne.

Recherche multimodale en ligne de mire

Prochaine étape : autoriser l'utilisateur à décrire la couverture d'un livre, en cherchant simplement *« ce roman avec une serrure sur la couverture »*. Grâce à l'IA intégrée à Syrtis, le système pointera vers l'item même si le titre échappe au lecteur. Cette fonction, testée en laboratoire sur un corpus d'images, montre la capacité de la plateforme à évoluer au rythme des usages.

Un déploiement pragmatique et déjà éprouvé

TECH'advantage sait également que changer de SIGB peut faire peur et que déployer de l'IA en production nécessite rigueur et prudence. Voilà pourquoi la migration vers Syrtis s'accompagne d'audits de données, de formations ciblées et d'options d'activation progressive des briques IA. Le département du Puy-de-Dôme, qui a intégré six réseaux de bibliothèques sur sa plateforme Syrtis (98 bibliothèques, 20 000 inscrits, 400 000 documents), constate un gain de temps au quotidien sans courbe d'apprentissage excessive.

Vers un SIGB qui pense comme ses lecteurs

In fine, en combinant édition logicielle et ingénierie, TECH'advantage muscle Syrtis pour répondre à un triple enjeu : simplifier la vie du lecteur, automatiser les tâches répétitives du bibliothécaire et ouvrir les catalogues au web de données. L'IA n'est plus un gadget, mais un levier concret de visibilité, d'efficacité et de démocratisation culturelle. ■

Contact
TECH'ADVANTAGE
232, avenue Napoléon Bonaparte
92500 RUEIL-MALMAISON
tél : +33 (1) 56 84 02 00
e-mail : commercial@tech-advantage.com
/// www.syrtis.fr/ ///

sommaire

[actualités]

04 réforme de la facture électronique : le point de non-retour
05 IA : concertation entre développeurs et ayants droit culturels
06 3 questions à Anne Kieffer
07 ce que l'IA générative fait à la recherche en ligne
08 SAE : une nouvelle norme européenne
09 IA génératives au travail : quelle formation ?
10 la start-up du mois : Opscidia

Archimag

04

[dossier]

12 **bibliothèques : les tendances qui pourraient transformer leur futur**

Le rôle des bibliothèques et des professionnels de l'information évolue, directement impacté par les transformations sociétales et numériques. Découvrez l'ensemble des défis majeurs que les établissements doivent relever pour envisager positivement leur avenir !

sommaire p. 13

[outils]

24 l'histoire d'Archimag
26 formation et compétences : la grande enquête 2025
29 archiver les données : une opportunité de collaboration entre archivistes et informaticiens
32 VeilleLabs 2025 : l'IA générative au prisme des métiers de la veille
34 patrimoine : la valorisation numérique en mode pluriel
36 réforme de la facturation électronique : quelle PDP choisir ?
46 favoris : outils de création de sondages en ligne
47 Romain Joulia : les archives en partage

Akken

34

[perspectives]

48 Nicolas Curien : « le rapport à la vérité est mal parti avec les IA génératives »
50 archimag store : applis, cadeaux, beaux livres…
52 dans les archives d'Archimag, juin 2005

DR

50

réforme de la facture électronique : le point de non-retour

À moins de 500 jours du Jour J, l'écosystème de la facturation électronique a réuni ses troupes le mois dernier, à Paris, lors de la JFE 2025. L'occasion de faire le point sur les différentes phases pilotes menées par l'État et sur le niveau de préparation des entreprises.

Après les doutes et malgré plusieurs reports, la réforme de la facture électronique est désormais définitivement engagée. *« Le point de non-retour a été atteint »*, estime Stéphane Eustache, directeur du programme facture électronique au sein de l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ; *« car nous sommes désormais en vitesse* "V1"*, ce qui signifie en aéronautique que le décollage est obligatoire »*. Et c'est peu dire que cette réforme provoque un sentiment d'excitation de plus en plus perceptible dans l'écosystème de la facturation électronique, qui rassemble les éditeurs, les prestataires… Et les quatre millions d'entreprises concernées.

La Journée de la facture électronique (JFE) 2025 qui s'est tenue le mois dernier, à Paris, a d'ailleurs fait salle comble pour écouter un message d'encouragement de la ministre chargée des Comptes publics. Amélie de Montchalin a vanté les mérites *« d'une réforme menée selon une méthode progressive »* qui se traduira par *« plus de fiabilité pour les entreprises et moins de fraudes pour l'État »*.

des phases pilotes

À moins de 500 jours de l'entrée en vigueur progressive de la facturation électronique, où en sommes-nous ? Selon un point d'actualité arrêté à la mi-mai 2025 par le ministère de l'Économie, les plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) (1) continuent de faire l'objet d'évaluations : *« des phases pilotes permettent, en amont de l'ouverture de chaque service, de tester les fonctionnalités des solutions, de s'assurer de leur bonne compréhension des cas métiers et de la qualité des échanges transmis (interopérabilité) »*.

Point nodal de la réforme, l'annuaire du Portail public de facturation (PPF) est désormais ouvert. Cet annuaire fait office de base de données centralisée où chaque entreprise sera enregistrée avec un identifiant unique. Il permet de vérifier le statut d'une entreprise et garantit un bon fonctionnement de l'interopérabilité entre les plateformes. En cas de changement de plateforme PDP par l'entreprise, il assure également la portabilité des adresses.

Le service *« consultation »* de l'annuaire sera ouvert aux entreprises dans le courant du mois de juin 2025. Au quatrième trimestre, ce sera au tour du service *« déclaration »*. Ce quatrième trimestre sera également le moment de la levée des réserves sur l'ensemble des services du Portail de facturation publique pour les PDP.

au moins neuf mois de préparation

Lorsqu'arrivera l'échéance du 1er septembre 2026, les entreprises devront être en ordre de marche. Tout au moins les plus grandes, qui seront les premières concernées par la réforme. *« Il s'agit d'une date de fin de montée en charge et les entreprises devront en réalité être prêtes avant cette date »*, précise Mathieu le Gall, chargé de mission à la DGFiP. Car c'est bien ce que craignent certains observateurs : un retard à l'allumage de certaines entreprises qui provoquera un goulet d'étranglement quelques semaines avant la date fatidique. Selon un prestataire présent lors de la JFE 2025, il faut en effet compter au moins neuf mois de préparation pour qu'une entreprise soit prête à passer à la facture électronique.

Un constat partagé par EDF SA, qui a anticipé la réforme dès 2021 avec la création d'un directoire d'une vingtaine de personnes et une équipe dédiée à ce chantier. Ce dernier a donné lieu à la mise en place d'une plateforme PDP et au décommissionnement de la structure existante. À l'échelle d'un groupe comme EDF SA, présent sur les cinq continents (60 millions de factures sortantes et 5 millions de factures entrantes par an), il ne peut être question d'improvisation.

Et, déjà, une nouvelle échéance pointe à l'horizon européen : *« au 1er juillet 2030, les factures intracommunautaires devront être électroniques, conformes à la norme EN 16931, avec transmission de mentions obligatoires à une plateforme européenne, le cas échéant au travers d'une plateforme nationale jouant un rôle de concentrateur de données »*, rappelle le Forum national de la facture électronique. Un autre chantier en perspective… ■

Bruno Texier

(1) Voir notre comparatif pages 36 à 45.

plus d'**infos** tous les jours
sur Archimag.com

IA : concertation entre développeurs et ayants droit culturels

La ministre de la Culture, Rachida Dati, et la ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, Clara Chappaz, ont annoncé le 23 avril dernier le lancement d'un cycle de concertation entre développeurs de modèles d'IA générative et représentants des ayants droit des filières culturelles et médiatiques. Ce dialogue vise à bâtir une IA respectueuse de la création et de la propriété intellectuelle.

Mbzt/Wikipédia
Le ministère de la Culture rue de Valois, à Paris.

trois axes de concertation

Les discussions porteront sur trois axes : l'usage des données issues des filières culturelles pour l'entraînement des IA, la signature d'accords de licence et l'amélioration des dispositifs d'opt-out permettant de s'opposer à certaines utilisations. Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) sera également chargé d'examiner les problématiques juridiques internationales soulevées par l'entraînement des modèles d'IA et de proposer des solutions pour clarifier les conflits de lois en matière de droit d'auteur. Ses conclusions sont attendues en décembre 2025. ■

cinéma en bibliothèques

Afin de s'aligner sur les nouvelles pratiques de consommation et de distribution du cinéma et de l'audiovisuel, le ministère de la Culture, avec l'appui de l'association Images en bibliothèques, souhaite lancer un grand projet pour accompagner les bibliothèques publiques dans cette métamorphose. Pour viser juste, il propose une consultation nationale sous la forme d'un questionnaire organisé en 10 thématiques (1).
Cette consultation, qui se déroulera sur toute l'année 2025, vise à recueillir des retours d'expérience, à recenser les réussites, ainsi que les obstacles rencontrés par les professionnels sur le terrain. *« Cette réflexion s'inspirera également des transformations déjà expérimentées dans le domaine de la musique et des solutions mises en place à l'étranger »*, précise le ministère. ■

(1) → docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSePFJI3ZUvoMysDkx7y2g5VjJRxHn4_9eagliAPj7RJ-YQktw/viewform

manifeste Ifla-Unesco

« Chaque enfant mérite un projet de bibliothèque scolaire », revendique la nouvelle version du Manifeste Ifla-Unesco pour la bibliothèque scolaire. Adopté le 24 avril 2025, il actualise sa première version approuvée par la Conférence générale de l'Unesco de 1999 et tente de répondre aux défis éducatifs contemporains : inclusion, littératie numérique, esprit critique et égalité d'accès à l'information. ■

Trump accélère sa purge

Donald Trump a orchestré une nouvelle série de mesures offensives contre le secteur culturel en mai 2025 : les limogeages de Carla Hayden, responsable de la bibliothèque du Congrès, et de Shira Perlmutter, directrice du Bureau du droit d'auteur, ainsi que le retrait massif de centaines de livres traitant de la diversité dans les bibliothèques militaires. ■

réouverture de la bibliothèque Fesch d'Ajaccio

Après trois années de restauration, la Bibliothèque patrimoniale Fesch d'Ajaccio (Corse-du-Sud), inaugurée en 1868 sous le Second Empire, a enfin rouvert ses portes au public. Ces travaux, dont le coût s'élève à 1,8 million d'euros, ont notamment porté sur la gestion du traitement de l'air, sur l'électricité et la sécurité.
« Les 18 000 ouvrages […] trouveront désormais un écrin plus sûr, avec des conditions optimales de conservation », précise l'institution. ■

nouvelle directrice aux Archives nationales

Une nouvelle page s'écrit aux Archives nationales : la conservatrice générale du patrimoine Marie-Françoise Limon-Bonnet a été nommée à la tête de ce service à compétence nationale à partir du 1er mai 2025. Archiviste paléographe diplômée de l'École nationale des chartes en 1991 et spécialiste reconnue des enjeux juridiques liés aux archives, elle succède à Bruno Ricard, directeur du Siaf depuis février 2025. ■

Édouard Vasseur à la tête de l'AAF

C'est une nouvelle mission qui attend Édouard Vasseur après en avoir mené de nombreuses au sein des institutions archivistiques publiques. Le professeur d'archivistique à l'École nationale des chartes a été élu en mai dernier à la présidence de l'Association des archivistes français (AAF), qui a par ailleurs renouvelé son bureau. Il prend la suite de Louis Faivre d'Arcier, qui présidait l'AAF depuis 2022. ■

cahiers citoyens communicables

Après plusieurs mois de polémiques, un arrêté du 29 avril 2025 signé par le Premier ministre François Bayrou met fin aux controverses : les cahiers citoyens rédigés à l'occasion du grand débat national de 2019 sont désormais communicables. *« Citoyens, chercheurs, journalistes peuvent ainsi prendre librement connaissance des réflexions, attentes et propositions exprimées lors de ce débat »*, indique le Siaf. ■

3 questions à Anne Kieffer

« le "capital mémoire" reste sous-utilisé par les entreprises françaises »

Anne Kieffer est responsable du développement de l'Observatoire B2V des Mémoires.

DR

❶ Les entreprises françaises sont-elles conscientes de leur « capital mémoire » ?

Ce *« capital mémoire »* reste peu exploré et sous-utilisé par les entreprises françaises à l'exception des entreprises familiales qui, en raison de leur nature, en ont compris les enjeux stratégiques. Si le sujet est globalement connu des cadres du secteur privé (61 %), seule une minorité d'entre eux (38 %) identifie précisément ce dont il s'agit, comme le révèle le sondage Ifop réalisé pour l'Observatoire B2V des Mémoires en avril 2024 (1). On constate par ailleurs que les salariés plus âgés (75 % des 60 ans et plus), plus anciens (71 % ayant entre 11 et 15 ans d'ancienneté versus 45 % ayant moins de 2 ans d'ancienneté), et plus élevés dans la hiérarchie (84 % des cadres dirigeants) ont tendance à en avoir une meilleure maîtrise.

❷ Quelles sont les bonnes pratiques en matière de mémoire d'entreprise ?

C'est le propos d'une initiative originale que nous avons lancée dans les Hauts-de-France, avec le Medef Lille Métropole et des entreprises de la région, à travers une série d'ateliers qui donneront lieu à une production. Concrètement, il s'agit de réfléchir collectivement avec des invités experts et de s'inspirer des expériences de chacun pour structurer la mémoire d'entreprise. Les thèmes abordés sont les suivants : mettre en mouvement les archives, transmettre les savoirs des experts de l'entreprise, le lien intergénérationnel et les jeunes talents, la valorisation des territoires, la communication. Des entreprises comme Michelin, Pernod-Ricard, Air France et Roquette montrent déjà l'exemple.

❸ Comment l'Observatoire B2V des Mémoires peut-il aider les entreprises ?

Notre objectif est d'accompagner les entreprises en leur proposant des outils et des méthodes pour exploiter et valoriser leur *« capital »* mémoire. Dans ce but, nous menons de nombreuses actions pour former (création d'un certificat *« mémoire de l'Entreprise »* avec Paris Dauphine-PSL, et d'une formation sur mémoire et leadership, en partenariat avec l'antenne française de l'Université Mohammed VI Polytechnique), pour sensibiliser (enquêtes d'opinion, conférences, livre blanc avec l'Institut Choiseul), pour réaliser (élaboration d'une méthodologie scientifique de recueil de témoignages de salariés testée avec le Groupe Michelin) et pour évaluer les actions en lien avec le développement de la mémoire d'entreprise (travaux en cours sur une mesure d'impact social avec l'Essec).

(1) → www.observatoireb2vdesmemoires.fr/publications/resultats-de-notre-sondage-ifop-sur-la-memoire-de-lentreprise

ce que l'IA générative fait à la recherche en ligne

Les moteurs de recherche augmentés de LLM deviennent les doubles numériques des internautes.

Comme on pouvait s'y attendre, l'intelligence artificielle (IA) générative redéfinit la recherche en ligne, *« la rendant plus conversationnelle, assistante et agentique »*, peut-on lire dans un rapport du cabinet Forrester. *« Les moteurs de recherche [...] se transforment ainsi en outils semblables à des assistants personnels, ce qui a un impact sur tous les domaines, du marketing B2C et B2B au commerce et à la recherche cognitive. »*

interactions en va-et-vient

En appui de sa démonstration, Forrester estime que les moteurs de recherche prennent de plus en plus en charge le dialogue en amont et en aval et que plus d'un tiers des internautes utilise déjà ces fonctions, s'attendant à des interactions en va-et-vient avec des agents. Selon ce rapport, *« les modèles de langage de l'IA transfèrent les tâches cognitives lourdes des chercheurs vers les robots, offrant des résultats plus rapides et plus pertinents pour les requêtes complexes »*. ■

chatbot documentaire dopé à l'IA

Le monde de l'ingénierie documentaire continue sa mue, avec l'arrivée d'un nouvel outil dopé à l'intelligence artificielle. SCC France dévoile ConversIA, un agent conversationnel souverain dédié à la recherche et à l'exploitation documentaires. Au menu, des fonctionnalités qui peuvent s'appliquer à chaque métier : recherche optimisée et exploitation documentaire, assistant conversationnel (pour les fonctions RH, juridique ou métier), analyse et traitement de contenus complexes… Les utilisateurs ont par ailleurs la liberté de choisir eux-mêmes leurs modèles d'IA (open source, privés, etc.). ■

archimag PODCAST

Serge Tisseron
Croiser des questions de mémoire, de photographie et d'IA

Édition spéciale Documation
4 épisodes : tendances, facturation électronique, Ged & IA, veille & IA…

Laura Sibony
"Fantasia : contes et légendes de l'intelligence artificielle"

Camille Girard-Chanudet
Justice, IA et open data

Et bien d'autres encore…

Découvrir nos derniers podcasts

DISPONIBLES SUR TOUTES LES PLATEFORMES DE STREAMING

un livre...

Identité numérique professionnelle : cas d'usage dans les processus de fracturation électronique en France

FnTC : Paris, 2025. 27 p. - Téléchargement gratuit

La réforme de la facturation électronique doit entrer en vigueur le 1er septembre 2026 prochain pour une partie des entreprises. Cette nouvelle obligation a pour but de faire avancer la dématérialisation des processus des organisations, mais surtout de lutter contre la fraude. Dans ce contexte, la question de l'identité numérique, et en particulier de l'identité numérique professionnelle, à toute sa place. Dans son guide rédigé par des professionnels de l'identité numérique, la Fédération des tiers de confiance du numérique (FnTC) revient sur les notions indispensables pour aborder la thématique de manière avancée, mais aussi pour se préparer aux nouveaux enjeux qu'engendre la fameuse obligation de dématérialisation des factures. Définitions, cadres juridiques français et européen, nécessaires questions à se poser… Ce guide offre une vue d'ensemble des concepts clés. Un focus sur les évolutions de la version 2 du règlement eIDAS conclut ce livret, disponible en accès libre au format numérique sur le site de la FnTC (1). ■

(1) → fntc-numerique.com

SAE : une nouvelle norme européenne

pablographix/Freepik

Ce texte définit les règles de l'art en matière de service de confiance pour l'archivage numérique des contenus sur le territoire européen.

La nouvelle norme européenne CEN/TS 18170 intitulée *« Exigences fonctionnelles pour les services d'archivage électronique »* a été publiée le 14 mai 2025. *« Cette spécification a pour objectif de répondre aux exigences réglementaires pour les services qualifiés et non qualifiés d'archivage électronique européen eIDAS2 »*, explique Christian Dubourg, qui a dirigé les travaux relatifs à cette norme avec les experts européens du TC CEN 468 WG1.

exigences

Ce texte porte, entre autres, sur les exigences fonctionnelles à utiliser pour la réception, le stockage, la récupération et la suppression afin de garantir la préservation durable des données et documents électroniques. Il précise également les procédures et technologies garantissant l'exactitude de leur origine, de leur durabilité, de leur lisibilité et de leur intégrité au-delà de la période de validité technologique et au moins pendant toute la période de conservation légale ou contractuelle, ainsi que les interactions entre les services de confiance d'archivage électronique et d'autres services de confiance. ■

7. les entreprises s'interrogent sur les PDP

26 % des entreprises déclarent ne pas avoir connaissance de la réforme de la facturation électronique qui s'imposera progressivement à partir du 1er septembre 2026. Selon le baromètre 2025 réalisé par OpinionWay pour l'Ordre des experts-comptables (CNOEC) et l'association ECMA, seule une entreprise sur cinq se dit déjà opérationnelle ou a un plan d'action en cours.

manque d'informations

« La pédagogie reste à travailler », constate le baromètre. Les entreprises sont notamment *« en attente de renseignements sur les plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) et leurs opérateurs pour 31 % d'entre elles »*. Pour pallier ce manque d'informations, *Archimag* publie ce mois-ci un comparatif rassemblant près d'une trentaine de PDP et vous proposera dès le mois de septembre prochain un guide d'achat complet présentant l'ensemble des PDP immatriculées par la DGFiP *(voir pages 36 à 45)*. ■

IA génératives au travail : quelle formation ?

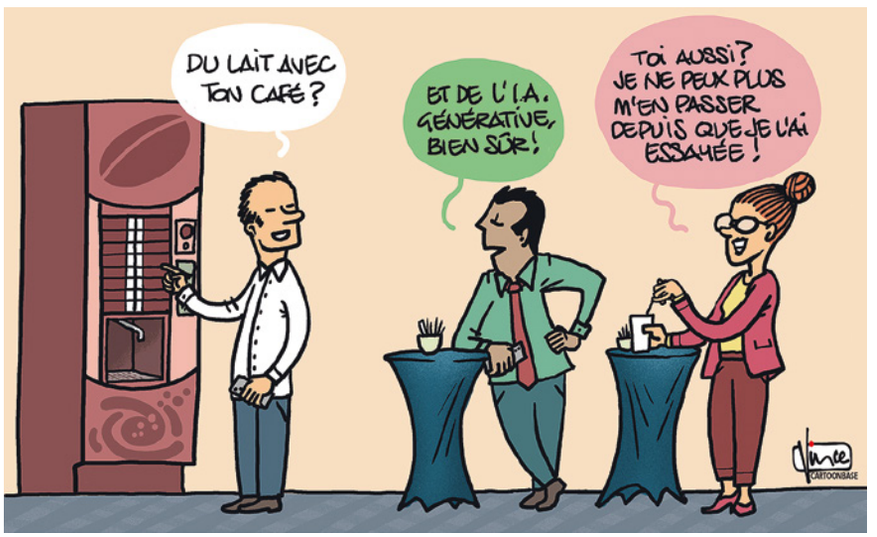

En un an, l'usage quotidien des IA génératives a bondi de plus de 40 % en France et atteint désormais 43 % d'utilisateurs dans un cadre professionnel. C'est ce que révèle le baromètre 2025 réalisé pour Talan par l'Ifop, qui souligne également que cette adoption s'est traduite par un gain de productivité supérieur à 40 % pour près d'un tiers des actifs français. Par ailleurs, ChatGPT s'impose comme l'outil de référence pour 72 % des utilisateurs.

contraste entre salariés et organisations

Malgré cet engouement, les organisations peinent à suivre : seuls 9 % des salariés ont à leur disposition des outils d'IA générative accessibles en interne et près de la moitié (49 %) déclarent que leur employeur n'a pas l'intention de s'engager dans cette voie. Une inertie qui soulève une problématique cruciale de formation : seuls 15 % des utilisateurs professionnels ont été formés à l'IA, alors que 73 % des Français se sentent insuffisamment préparés pour un usage efficace. ■

bond en avant pour le PDF

« Une avancée importante dans la façon dont nous structurons, réutilisons et préservons le contenu en PDF », c'est ainsi que la PDF Association a présenté, en avril dernier, une nouvelle spécification sur l'interopérabilité du PDF. Après dix années de développement au sein de la PDF Association, la nouvelle spécification, conçue pour fonctionner avec PDF 2.0 (ISO 32000-2), ouvre des perspectives inédites pour les archivistes et les professionnels de l'information.

entraînement des LLM

Elle vise notamment à améliorer l'accessibilité et l'interopérabilité entre les plateformes et les outils travaillant avec du contenu PDF et permet également la prise en charge d'une extraction de métadonnées. Enfin, à l'heure où l'IA générative a besoin d'accéder à des millions de documents, cette nouvelle spécification facilite l'ouverture des contenus pour l'entraînement des grands modèles de langage (LLM). ■

livre...

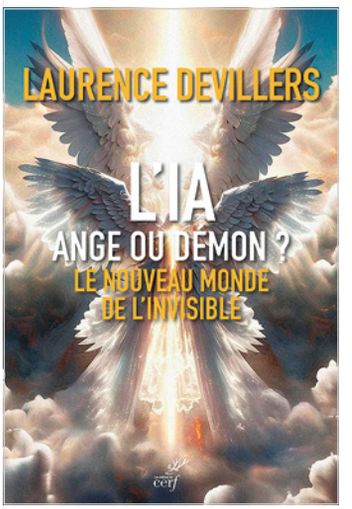

L'IA ange ou démon ? Le nouveau monde de l'invisible

Laurence Devillers - Paris, Les Éditions du Cerf, 2025. 287 p. - ISBN 978-2-204-15818-3 / 22 euros

Existe-t-il aujourd'hui un seul domaine qui échappe à l'intelligence artificielle ? Dans le travail, dans la vie personnelle ou dans les loisirs, l'ombre de l'IA plane sur l'ensemble de nos activités. Jusqu'où ? *« Jusqu'à vaincre la mort elle-même ? »*, s'interroge Laurence Devillers, professeure d'intelligence artificielle à Sorbonne Université et chercheuse au CNRS. Avant même d'envisager le trépas, cet essai recense les bouleversements en cours et rappelle quelques définitions pour savoir de quoi l'on parle : IA générale, IA faible, IA liquide, IA générative… Un constat s'impose : *« l'IA n'est qu'une chaîne d'algorithmes qui opèrent des statistiques et des relations probabilistes »*. Autant de prouesses qui ne doivent pas dissimuler l'essentiel. À ce jour, l'intelligence artificielle est incapable de percevoir le monde physique et les évènements en temps réel. *« L'IA ne comprend pas réellement ce qu'elle traite »*, souligne l'auteure, qui clôt sa réflexion sur l'idéologie transhumaniste et sa figure de proue Elon Musk. L'occasion d'apprendre ce que Musk pense des Français : *« excellents ingénieurs en IA, mais insuffisamment travailleurs »*… ■

le stockage explose

Selon une enquête Current Global/Seagate, 94,5 % des professionnels des data centers déclarent avoir des besoins croissants en matière de stockage de données. Ils sont encore plus nombreux (97 %) à estimer que le développement de l'IA aura des répercussions sur la demande en stockage et 95 % à exprimer un souci quant à leur impact environnemental. ■

logiciels libres conseillés

C'est l'un des effets de la loi de 2016 pour une République numérique : encourager l'administration à utiliser des logiciels libres et des formats ouverts. C'est chose faite, avec la mise à jour du catalogue de référence des logiciels libres recommandés par l'État. Celui-ci compte désormais 531 logiciels (gestionnaires de mots de passe, navigateurs, moteurs de recherche, etc.) sélectionnés par le Socle interministériel de logiciels libres (SILL). ■

→ code.gouv.fr/sill/list

logiciels : le retard européen

Ce sont des chiffres qui donnent le vertige : selon une étude réalisée par Asterès pour le Cigref, 80 % du total des dépenses européennes liées aux logiciels et services cloud à usage professionnel — soit 264 milliards d'euros — sont passés auprès d'entreprises états-uniennes. 1,9 million d'emplois y sont par ailleurs financés grâce aux achats européens, un gisement d'emplois très qualifiés qui gagnerait à être rapatrié sur le sol européen. ■

la start-up du mois

■ **la société en 3 données**
année de création : 2019
effectif : 10 personnes
localisation : Paris

Opscidia

www.opscidia.com/fr

Opscidia, c'est quoi ?

Opscidia est une plateforme de veille scientifique et technologique qui utilise l'IA générative pour rechercher, sélectionner et partager les informations scientifiques clés dont nos utilisateurs ont besoin et ainsi les affranchir de tâches chronophages.
Notre technologie exploite des LLM capables d'analyser rapidement de vastes volumes de documents, d'en extraire des informations et de formuler des réponses précises.
Ces modèles ne sont pas développés en interne, mais intégrés dans des chaînes de traitement spécialisées dans l'analyse d'information scientifique et technique. Notre valeur ajoutée tient à l'alliance de la puissance des LLM et de la rigueur scientifique, en s'appuyant sur des sources fiables pour éviter les hallucinations.

Qui sont vos clients ?

Nos clients incluent aussi bien des PME industrielles que de grands groupes du CAC 40, dans des secteurs tels que la santé (biotechnologies, pharmacie…) et l'industrie (environnement, chimie, agroalimentaire).
Notre plateforme cible principalement les équipes R&D en sciences et technologies.

Quel est votre modèle économique ?

Nos outils sont proposés en abonnement SaaS et accessibles depuis tous les navigateurs.
Le tarif varie selon le nombre d'utilisateurs et les fonctionnalités choisies, avec des offres sur mesure adaptées aux petites et aux grandes structures.

En 2025, comment être disruptif dans votre domaine ?

Face à l'évolution de l'IA, Opscidia intègre avec agilité les dernières avancées pour faire évoluer ses solutions. Les usages identifiés chez nos clients nous permettent de confronter les nouveaux paradigmes de l'IA à des besoins concrets, en proposant des réponses adaptées, maîtrisées et à la pointe de l'IA générative. En tant qu'acteur français, nous plaçons la transparence au cœur de notre développement technologique.

Quels profils recrutez-vous ?

Nous recherchons des profils tech et business qui sont prêts à relever le défi d'une start-up en pleine croissance, avec une appétence pour l'IA et les secteurs de nos clients. ■

Sylvain Massip
[CEO et cofondateur d'Opscidia]

Quel est votre modèle d'entrepreneur ?
J'ai souhaité développer Opscidia selon une vision qui m'est propre et réaliser cette ambition aux côtés de mon équipe, pour créer une entreprise qui nous ressemble et dans laquelle nous avons véritablement envie de travailler.

Chez Opscidia, c'est plutôt costume-cravate ou t-shirt ?
Opscidia est née pendant le confinement : la liberté est notre mot d'ordre et le style plutôt décontracté !

JLB Informatique : une nouvelle dynamique pour la gestion de l'information

Le secteur des logiciels de gestion de l'information vit une transformation importante avec le rachat de JLB Informatique. Si l'opération a été réalisée en toute discrétion, elle marque toutefois l'arrivée de nouveaux dirigeants, porteurs d'une vision claire et d'une ambition de modernisation audacieuse.

Derrière cette acquisition se cache un couple d'entrepreneurs expérimentés, Elodie Tellier et Loïc Carrère, qui après la vente d'ORPALIS en 2022, ont choisi de capitaliser sur leur expertise dans la gestion des documents électroniques. Leur objectif : bâtir un groupe de sociétés spécialisées dans les logiciels métier, en s'appuyant sur LM-Kit, le framework de référence en IA générative, comme socle technologique commun.

Une expertise au service de la croissance

Elodie Tellier apporte une connaissance pointue du secteur, enrichie par son expérience en bibliothèque universitaire. Son mari, Loïc, est un expert en intelligence artificielle. Rappelons en effet qu'ORPALIS était spécialisée dans les kits de développement pour la gestion du cycle de vie des documents électroniques, de l'acquisition à l'archivage. Cette expérience, solide et internationale, constitue la base idéale pour cette nouvelle aventure.
Et ce, d'autant que l'implication d'Elodie Tellier au sein du conseil d'administration de la PDF Association renforce la légitimité de JLB Informatique, en particulier sur des enjeux clés comme la fraude documentaire et la vérification d'intégrité des documents numériques.

L'intelligence artificielle au cœur de la stratégie

La stratégie de JLB Informatique s'articule désormais autour de l'intégration d'une IA générative locale, développée en interne. Cette approche «*on-premise*» repose sur un impératif : garantir la sécurité et la confidentialité des données, essentielles pour les clients de l'entreprise. L'objectif ? Offrir des fonctionnalités d'automatisation intelligente qui faciliteront le quotidien des documentalistes, archivistes et gestionnaires de documents électroniques. Les premières applications intégrant cette technologie seront disponibles à l'automne.

Une offre diversifiée et des ambitions renouvelées

Dans sa nouvelle version, JLB Informatique continuera de proposer des solutions principales pour les centres de documentation, les services archives et le digital asset management (Dam). Si le secteur public était historiquement la principale clientèle de l'entreprise, les nouveaux dirigeants souhaitent consolider cette base tout en élargissant leur offre au secteur privé, notamment via l'offre Dam. Une ouverture à l'international est également envisagée, avec des demandes déjà identifiées pour des formations et documentations en anglais.

Une transition en douceur

La transition se fait progressivement. L'ambition étant de conserver l'existant pour ne pas perturber la clientèle, tout en modernisant progressivement les interfaces et en apportant des innovations. Pour marquer ce renouveau, JLB Informatique s'est lancé dans une série d'actions de communication, à commencer par la tenue d'un atelier sur l'intégration de l'IA locale lors du salon Documation, en mars dernier, et un déploiement sur les réseaux sociaux.

Prenez rendez-vous pour découvrir l'IA locale

Si l'annonce officielle de l'intégration de l'IA locale dans les produits est attendue pour l'automne, JLB Informatique invite d'ores et déjà les professionnels intéressés par l'IA locale, ses applications dans la gestion documentaire, les archives ou le Dam, à prendre rendez-vous pour en discuter. Une démonstration personnalisée est également disponible. ■

Contact
JLB INFORMATIQUE
Élodie Tellier
PDG
tél : 01 41 34 04 10
e-mail : elodie@jlbinfo.com
/// www.jlbinfo.com ///

2050
L'ODYSSÉE
DES BIBLIOTHÉCAIRES
Métiers & I.A.
Médiation & I.A.
Désinformation
Budget en Baisse
Écologie
Inclusion
Tiers-Lieux
JE SENS QUE NOUS TOUCHONS AU BUT... VIENS VOIR ÇA !
JE VOIS NOTRE AVENIR !

sommaire

13 bibliothèques : les tendances qui pourraient transformer leur futur
14 ce que l'IA peut apporter aux bibliothécaires
15 la médiation en mode IA, mais sous conditions
16 lutte contre la désinformation : les bibliothécaires à l'avant-poste
17 les bibliothèques au temps des compressions budgétaires
18 s'engager pour un avenir écologique
20 inclusion et accessibilité en bibliothèque : vers une démarche active
22 bibliothèques et tiers-lieux : un futur en commun

bibliothèques : les tendances qui pourraient transformer leur futur

Le rôle des bibliothèques et des professionnels de l'information se transforme, directement impacté par les évolutions sociétales et numériques. Omniprésentes, l'IA et les nouvelles technologies exigent de nouvelles compétences, et, face à la désinformation en ligne, notamment, les bibliothécaires sont plus que jamais essentiels. Les restrictions budgétaires et la crise environnementale les obligent parallèlement à innover pour maintenir leurs missions, à adopter des pratiques plus frugales et à sensibiliser leurs publics. Le tout en garantissant l'accessibilité de tous aux collections, aux services et aux espaces de partage et de création. Des défis majeurs que les bibliothèques doivent relever pour envisager positivement leur avenir !

En septembre 2024, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (Ifla) publiait son *« Trend Report 2024 »* (1), qui présentait des scénarios sur l'avenir des bibliothèques. Près de deux cents professionnels et associations du monde entier avaient répondu à l'enquête menée par l'Ifla pour mesurer les défis et opportunités des grandes tendances qui dessinent le futur de nos institutions du savoir et de l'information.

Et si les sept grandes tendances mises en lumière par l'Ifla auront, sans aucun doute, un impact mondial sur les bibliothèques, *Archimag* a souhaité les adapter légèrement pour vous proposer un dossier prospectif au plus près de vos réalités quotidiennes et de notre contexte francophone. Notre objectif : poser les sept enjeux et défis majeurs que votre profession doit relever tout en vous proposant des préconisations d'experts pour y arriver. Et ce, afin que le futur des bibliothèques, préfiguré par ces tendances, soit le plus radieux possible ! ■

Clémence Jost

(1) → www.ifla.org/trend-report

ce que l'IA peut apporter aux bibliothécaires

Depuis plusieurs années, les bibliothécaires expérimentent l'intelligence artificielle dans leurs outils de travail quotidien. Aide à l'indexation et amélioration de la découvrabilité des collections figurent parmi les apports de l'IA, mais le contrôle humain demeure à ce jour indispensable.

Impossible pour les bibliothèques de passer à côté de l'intelligence artificielle. Surtout lorsque les volumes documentaires se comptent par dizaines de millions, comme c'est le cas à la Bibliothèque nationale de France (BnF). L'institution héberge en effet plus de 40 millions de documents physiques qui présentent la particularité d'être de multiples natures : livres, manuscrits, cartes, partitions, objets, documents sonores et jeux vidéo… Mais aussi 10 millions de documents numérisés et accessibles dans Gallica, 15 millions de notices dans le catalogue général, 40 milliards d'URL collectées dans les archives d'internet. *« Face à une telle volumétrie, l'IA ouvre aux bibliothécaires, comme aux publics, de nouvelles voies vers l'intelligibilité des collections »*, souligne la BnF. C'est le cas, par exemple, du projet industriel Gallica Images qui a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des fonds iconographiques de la bibliothèque numérique Gallica. L'IA est utilisée pour industrialiser à grande échelle une technologie de segmentation des images (repérage à l'intérieur des livres, journaux et revues) et de caractérisation (format, couleurs, typologie, etc.).

catalogage et identification

La BnF est également impliquée dans le projet ArGiMi et met à disposition un corpus textuel de documents du domaine public pour alimenter un modèle de langage développé par Mistral AI. *« Celui-ci sera ensuite affiné pour des usages spécifiques, tels que la correction de textes transcrits par OCR dans Gallica et le traitement d'informations structurées. »*
Dans un entretien qu'il a récemment accordé à *Archimag*, le président de la BnF Gilles Pécout rappelait à quel point l'IA était devenue incontournable pour l'institution : *« l'intelligence artificielle a bien entendu sa place à la BnF et elle est au cœur d'un certain nombre d'orientations pionnières depuis quelques années déjà. Elle a d'abord sa place au cœur du métier de bibliothécaire, en particulier pour aider au travail de catalogage et d'identification (…) L'IA a également sa place à la BnF pour améliorer le rapport du lecteur avec les documents que nous conservons, notamment pour faciliter la recherche via la découvrabilité »*.

Rameau dopé à l'IA : satisfaisant, mais…

Incontournable outil des bibliothécaires, le célèbre Rameau (Répertoire d'autorité matière encyclopédique et alphabétique unifié) fait lui aussi l'objet d'une expérimentation IA. Ce répertoire, qui permet d'indexer les collections des bibliothèques publiques, a été testé par l'Abes (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) pour évaluer l'apport

The Yuri Arcurs Collection/Freepik

L'IA permet notamment d'aider au catalogage des documents.

de l'IA sur ses performances. *« Les évaluations menées nous ont permis de conclure que l'indexation Rameau par une IA est aujourd'hui réalisable en garantissant un niveau de qualité suffisant et un temps de traitement satisfaisant »*, explique l'Abes.
Pour autant, il convient de s'accorder sur la notion de *« qualité suffisante »*. L'Abes est donc revenue à la charge pour pousser plus loin les tests, notamment afin d'évaluer la qualité ressentie du service de suggestion d'indexations et celle de l'intégration de ce service dans l'outil de travail quotidien. Autre critère pris en considération, la qualité des concepts remontés par l'IA : *« en l'état, cette liste de concepts s'avère donc être une très bonne aide à la décision pour l'indexeur, mais encore insuffisante pour une indexation automatique, sans contrôle humain »*.
Si l'IA éveille la curiosité des bibliothécaires, elle les interroge également sur leurs compétences face à la vague IA. Contacté par *Archimag*, un bibliothécaire membre de la Commission numérique de l'ABF se pose une question existentielle : *« à ce jour, aucun des aspects de mon travail ne pourrait être bien fait par l'IA. Mais est-ce que ce sera encore le cas demain ? »*. ■

Bruno Texier

la médiation en mode IA, mais sous conditions

La démocratisation galopante des IA génératives pousse les bibliothèques à investir ce nouveau terrain de jeu dans leurs opérations de médiation. Tout en prônant des modèles open source plus respectueux du droit d'auteur.

Cela fait plus d'un an que la Med'IAthèque de Chartres, en Eure-et-Loir, propose à ses usagers un atelier numérique mensuel baptisé *« Les samedis de l'innovation »*. Au menu : l'art de bien prompter, la création d'applications à l'aide de l'intelligence artificielle, la lutte contre la désinformation grâce à l'IA… La ville y a mis les moyens en dotant l'établissement de plusieurs outils payants : ChatGPT+ (une version avancée de ChatGPT qui offre des capacités de conversation améliorées), DALL-E (un outil de création d'images à partir de descriptions textuelles), MidJourney Alpha (une plateforme pour la création d'images génératives) et HeyGen, une IA spécialisée dans la génération de vidéos.

Ville de Chartres

Un *« samedi de l'innovation »* organisé dans la Med'IAthèque de Chartres.

Si la ville de Chartres n'est pas la seule à proposer des ateliers dédiés à l'IA, elle fait cependant figure de précurseure. Avec le succès phénoménal des IA génératives, les bibliothèques n'ont eu d'autre choix que se positionner sur ce nouveau terrain de jeu : *« les bibliothèques proposaient déjà ce genre d'accompagnement avant l'IA générative, mais celle-ci peut nous aider à aller plus loin »*, souligne la Commission numérique de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), qui souhaite cependant privilégier une autre approche : *« nous pourrions également mettre en avant des IA qui ne sont pas des services commerciaux de type Freemium, car ces services sont limitants sur le long terme. Il serait intéressant de regarder ce qui se passe du côté de l'open source »*.

une IA pas encore totalement démocratisée

Car si les ateliers dédiés à l'IA se développent, l'ABF entend poser les questions du droit d'auteur et de la divulgation des données qui servent à l'entraînement des algorithmes : *« nous sommes dans une période transitoire où l'IA n'est pas encore totalement démocratisée. Les bibliothécaires doivent bien comprendre ce qui se passe pour se positionner sur leurs actions de médiation »*. C'est ainsi que la Direction de la lecture publique Savoie et Haute-Savoie Biblio a intégré Gemini à Copilot via la suite Office dans ses pratiques professionnelles, mais de façon sécurisée, ce qui lui permet de protéger les données personnelles de la collectivité.

la médiation pour armer les plus jeunes face à l'IA

Autre initiative, la médiathèque Marguerite Duras, à Paris, a proposé à ses usagers les plus jeunes pas moins de six opérations en lien avec l'IA pour le seul mois d'avril 2025. Baptisée *« En quête d'info »*, cette opération est menée avec l'association LABOmatique qui invite le jeune public à réfléchir autour de plusieurs thématiques, comme l'intelligence artificielle et la désinformation. *« Tout un programme pour mieux armer les plus jeunes face aux dangers des réseaux sociaux »*, précise l'association.

À partir de 14 ans, les adolescents peuvent participer à un atelier d'IA générative sur les liens entre compétences informationnelles et intelligence artificielle. À leur disposition, une série d'outils en ligne (Hailuo, Google Lens, DALL-E, ChatGPT) pour créer un scénario de film et l'affiche de sa sortie en salle. Pour la médiathèque, *« les résultats produits par l'intelligence artificielle permettent échanges et débats »* et interrogent sur les avantages, les inconvénients et les enjeux de l'IA générative. ■

Bruno Texier

repères

Utopie 2050

Le rêve de la commission Numérique de l'ABF : *« les SIGB auront probablement disparu sous leur forme actuelle entre 2030 et 2040, car ces logiciels servent à gérer une base de données. Si l'on peut discuter directement avec une base de données, on n'a plus besoin de logiciel. D'ici là, nous aurons travaillé pour développer des outils libres »*. ■

lutte contre la désinformation : les bibliothécaires à l'avant-poste

La problématique de la désinformation s'invite dans tous les domaines. Si les bibliothèques constituent, par essence, des remparts contre les fake news, elles doivent embrasser pleinement leur rôle dans la lutte.

Les bibliothèques n'ont pas attendu Donald Trump et ses fameux *« alternative facts »* pour s'emparer du sujet de la désinformation. *« Quel que soit le type de bibliothèque, les professionnels ont les compétences au niveau de la sélection de l'information »*, affirme Élisabeth Noël, conservatrice en chef des bibliothèques et responsable des diplômes à l'Enssib. *« Pourtant, ils ne se rendent pas toujours compte qu'ils sont légitimes. En matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI), par exemple, certaines bibliothèques se tournent naturellement vers les journalistes. Il faut que nous assumions ce rôle ! »*

Pour Élisabeth Noël, qui dispense également une option EMI aux étudiants en master Science de l'information des bibliothèques, la formation des bibliothécaires sur le sujet est déjà bien établie depuis longtemps. *« Le travail autour de la politique documentaire représente un axe réel de lutte contre la désinformation et continue de se développer »*, constate-t-elle. Plan de classement, organisation des collections… Ces actions portent un message. *« Notre rôle est et restera celui du regard critique sur la documentation dans notre pratique métier »*, confirme Frédérique Joannic-Seta,

« Quel que soit le type de bibliothèque, les professionnels ont les compétences au niveau de la sélection de l'information », affirme Élisabeth Noël. DR

directrice de la bibliothèque universitaire Rennes 2 et vice-présidente de l'Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU).

regard critique, intégrité scientifique et IA

La remise en cause de la recherche scientifique fait aussi partie des enjeux de la lutte contre la désinformation. Là encore, les bibliothèques sont pleinement dans leur mission. En avril dernier, l'ADBU a publié une suite de recommandations afin d'agir pour l'intégrité scientifique. *« Vu le contexte international, il est important que les bibliothèques se positionnent comme des garantes de l'intégrité scientifique, d'autant plus que nous sommes en contact permanent avec ceux qui font de la recherche »*, estime Jean-Marie Barbiche, responsable du département Appui à la recherche et Science ouverte à l'Université Paul Sabatier Toulouse III et membre de l'ADBU. *« Il faut que les BU s'insèrent dans l'écosystème existant pour lutter contre la désinformation, mais aussi contre l'usurpation d'identité, la fraude ou encore l'infobésité… »* Sensibilisation, formation, mise en réseau avec les acteurs déjà bien identifiés… Les propositions sont protéiformes et accessibles à tous.

Il est impossible d'aborder la désinformation sans mentionner l'intelligence artificielle, et plus précisément l'IA générative. Véritable challenge pour les bibliothèques, elle est aussi bien un nouvel outil qu'un vecteur de fake news. Contrairement aux IA, point d'hallucinations ou de contre-vérités dans les collections des bibliothèques. *« Il faut être fiers de nos collections et de la qualité de nos données »*, affirme Élisabeth Noël. *« Nous avons besoin de nous acculturer »*, poursuit Jean-Marie Barbiche. *« Si nous voulons former nos publics, nous devons y être aussi »*, ajoute Frédérique Joannic-Seta. *« Les solutions ne se construisent pas seules : elles émergent à différents niveaux, notamment au sein de l'interprofession, où il est essentiel de réfléchir ensemble. »* ■

Sivagami Casimir

repères

Utopie 2050

- Le rêve de Jean-Marie Barbiche : *« une IA vertueuse au service de l'intégrité scientifique et, plus largement, qui soit capable de détecter les fausses informations ou les manipulations de données ».*
- Le rêve de Frédérique Joannic-Seta : *« que tout le monde puisse bénéficier d'une formation en compétences informationnelles ».*
- Le rêve d'Élisabeth Noël : *« que les bibliothécaires se rendent vraiment compte de leur valeur ajoutée dans la lutte contre la désinformation ».* ■

les bibliothèques au temps des **compressions budgétaires**

Plombés par un lourd déficit public, l'État et les collectivités revoient à la baisse leurs budgets alloués à la culture. Parmi les pistes de rebond, la mutualisation de ressources, le plaidoyer institutionnel et les financements alternatifs sont sur la table.

Au mois d'avril dernier, les usagers de la médiathèque Saint-Exupéry, à Toulouse (Haute-Garonne), se mobilisaient contre la fermeture de leur établissement. Une fermeture décidée par la municipalité, qui s'ajoute aux coupes budgétaires et à la réduction des horaires d'ouverture déjà enclenchées.
Situation similaire à Paris, où les syndicats protestent régulièrement contre les restrictions budgétaires visant les acquisitions de documents. La capitale ne songe pourtant pas à fermer l'une des 58 bibliothèques de prêt et des 15 bibliothèques patrimoniales et spécialisées de son réseau, mais les critiques pleuvent sur les salaires trop bas, les locaux délabrés et le manque de création de postes. Même au sein de la vénérable Bibliothèque nationale de France (BnF), la colère gronde : *« les budgets de la BnF ne sont toujours pas à la hauteur des besoins »*, estime la CGT, qui recense *« plus de 300 emplois déjà détruits »*.

opération de déplastification

Alors que le climat économique en cours n'incite guère à l'optimisme, les bibliothécaires sont invités à se poser une question : comment faire autant avec moins ? La mutualisation des achats ou des abonnements entre bibliothèques apparaît comme un premier moyen d'économies. Surtout lorsqu'il est complété par la participation à des consortiums afin de négocier de meilleurs tarifs. Même s'ils sont encore peu nombreux, des rapprochements entre bibliothèques municipales et universitaires ont déjà été observés à Valence (Drôme), à Châteauroux (Indre), à Troyes (Aube)…
Autre initiative, la Direction de la lecture publique de Savoie et Haute-Savoie a pris la décision de cesser la couverture plastique totale des ouvrages en 2023. Une opération de déplastification qui a généré une économie de 27 000 euros dès l'année suivante. Initialement motivée par des préoccupations écologiques, cette décision apparaît aussi comme un levier de réduction des dépenses.
Le plaidoyer institutionnel est également une voie traditionnelle pour les bibliothécaires et leurs organisations qui souhaitent défendre le rôle social et culturel des bibliothèques auprès de leur tutelle. Dans le cas des bibliothèques municipales, certains maires y attachent plus d'importance que d'autres.

des dons de l'ordre de dix euros

Comme de nombreuses institutions culturelles, la BnF lance régulièrement des appels aux dons auprès des entreprises, des fondations et des particuliers. Résultat : ces levées de fonds lui ont permis de financer des acquisitions ainsi que des chantiers de numérisation. Pour la seule année 2024, une quinzaine d'acquisitions ont ainsi été réalisées : une édition imprimée de la mise en prose du poème de *« Baudoin de Flandres »*, le manuscrit du *« Dictionnaire abrégé touareg-français »* de Charles de Foucauld… En 2019, c'est la numérisation en 3D de 22 objets précieux du département des Monnaies qui a été financée grâce aux dons. Dans un entretien qu'elle avait accordé à *Archimag* en 2017, l'ancienne présidente de la BnF, Laurence Engel, expliquait que *« les profils des donateurs sont variés, mais ils présentent un point commun : l'attachement au patrimoine et aux bibliothèques. Nous recevons des dons de montants très différents, propositions modestes, de l'ordre de dix euros. Ces dons sont accompagnés de petits mots qui témoignent de cette relation intime que les usagers tissent avec leur bibliothèque. Le mécénat, c'est aussi un accord, un partage de valeur »*.
Les levées de fonds et les financements alternatifs sont à la portée d'une institution prestigieuse, comme la Bibliothèque nationale de France. Sa notoriété et son rayonnement étant de solides leviers pour convaincre les entreprises et les particuliers de verser leur obole. La BnF dispose par ailleurs des ressources humaines nécessaires pour lancer et suivre ces campagnes de financement. Reste une question : qu'en est-il pour les 15 500 bibliothèques de France ? ■

Freepik Premium/Rawpixel
Comment faire autant avec moins ?

Bruno Texier

s'engager pour un avenir écologique

Questionner leurs pratiques et informer leurs publics, tels sont les grands enjeux des bibliothèques face à l'urgence climatique. À leur disposition, des outils, des formations et des espaces d'échanges pour s'engager concrètement.

En 2022, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) lançait une toute nouvelle commission baptisée *« Bibliothèques vertes »*. Mais cela faisait déjà plusieurs années que le sujet faisait partie des préoccupations des professionnels. *« Plusieurs textes de références existent, comme la Déclaration des bibliothèques et du développement durable de l'Ifla, de 2002, la Déclaration de Lyon, de 2014, ou, plus récemment, au sein du Référentiel national des compétences en bibliothèque territoriale, publié par le ministère de la Culture en 2022 »*, énumère Maryon le Nagard, bibliothécaire, référente territoire et écologie à la médiathèque départementale de Seine-Maritime et membre de la commission *« Bibliothèques vertes »*.
La littérature dans ce domaine est abondante et la question n'est aujourd'hui plus de savoir si les bibliothèques ont un rôle à jouer dans la transition écologique, mais plutôt par où commencer et avec quelle marge de manœuvre. En effet, toutes les bibliothèques ne disposent pas des mêmes armes pour s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique. *« L'intégration concrète d'actions est plus avancée dans les grandes structures que dans les petites bibliothèques rurales, qui sont davantage centrées sur leurs besoins fondamentaux »*, poursuit Maryon le Nagard. Elles sont aussi tributaires des politiques menées sur le territoire. *« Si une municipalité s'est engagée dans une démarche, elle aura tendance à y associer tous les services possibles et les agents pourront ainsi bénéficier de plus de soutien, de formation, etc. »*

DR

Maryon le Nagard, référente territoire et écologie à la médiathèque départementale de Seine-Maritime et membre de la commission *« Bibliothèques vertes »* de l'ABF.

En matière d'urgence climatique, les bibliothèques se retrouvent face à un double enjeu : celui d'informer, de sensibiliser et de mettre à disposition les connaissances nécessaires sur le sujet auprès de leurs publics, mais aussi celui de questionner leurs propres pratiques. Car au-delà de cette mission d'accompagnement, les effets du réchauffement climatique sont déjà réels : adaptation des horaires d'ouverture lors de canicules, restriction des budgets énergie conduisant à la fermeture lors de périodes de grand froid, hausse des prix des matières premières pour la fabrication ou le stockage des livres…

des retours d'expérience pour mieux se lancer

La commission *« Bibliothèques vertes »* de l'ABF assure ainsi une veille sur différents sujets liés à l'écologie (numérique responsable, désherbage, cycle de vie des collections, politique documentaire, pratiques responsables…) et diffuse les événements (webinaires, formations, conférences…) et retours d'expérience pour inspirer les professionnels. *« Nous allons vers plus de transversalité dans nos réflexions »*, explique Maryon le Nagard. *« Et le blog bib.vertes.abf.asso.fr constitue ainsi une véritable boîte à outils pour les structures. »*
Maryon le Nagard a également créé un jeu de sept familles basé sur les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'Onu et sur des actions concrètes recensées sur le territoire de la Seine-Maritime (1). *« Nous le mettons à disposition en accès libre pour le faire connaître et pour qu'il soit utilisé par le plus grand nombre »*, explique-t-elle. *« L'objectif est aussi de sensibiliser les équipes et, pourquoi pas, de donner envie à d'autres bibliothèques de créer le leur. »* Suppression des cartes *« adhérents »* à Notre-Dame-de-Bondeville, utilisation de protège-coiffes et de protège-coins pour limiter l'usage du plastique à Tôtes, achat de jeux d'occasion au Grand-Quevilly, mise en place d'un forfait mobilité durable à Gournay-en-Bray… Le jeu met en lumière de petites ou de grandes initiatives inspirantes. *« Nous pouvons agir avec peu de moyens et sans forcément de temps supplémentaire. »* ■

Sivagami Casimir

(1) → mdsm.seinemaritime.fr/mdsm76/le-jeu-de-7-familles.aspx

repères

Utopie 2050

Le rêve de Maryon le Nagard : *« que l'écologie devienne un réflexe profondément ancré dans toutes les pratiques des bibliothèques, y compris en milieu rural, au même titre que leurs autres missions ».* ■

Neuilly : une nouvelle médiathèque à la pointe de la technologie

Au cœur du programme urbain «Le Nouveau 167» à Neuilly-sur-Seine, la future médiathèque Jean-d'Ormesson déploiera bientôt 2 800 m² d'espaces pluriels – studio de podcast, fablab, salles immersives – dans un bâtiment lauréat du Prix interdépartemental de l'innovation urbaine 2023. Choisir un système de gestion digne de cette vitrine culturelle était donc stratégique : la ville a retenu Quria, la plateforme cloud d'Axiell, pour piloter l'ensemble de ses services documentaires et numériques.

En devenant le tout premier établissement français à adopter Quria, la médiathèque joue le rôle de client pilote. Bibliothécaires et ingénieurs d'Axiell co-construisent l'adaptation du logiciel aux pratiques hexagonales, depuis l'intégration des normes bibliothéconomiques jusqu'au dialogue avec les fournisseurs locaux. Cette collaboration offre à l'équipe un accès anticipé aux innovations et positionne Neuilly comme vitrine technologique pour les réseaux de lecture publique.

Anticiper la transition bibliographique

Le véritable atout de Quria réside dans son architecture native IFLA-LRM, pensée pour la transition bibliographique que la Bibliothèque nationale de France projette d'achever en 2026. En passant progressivement des notices UNIMARC à un modèle entité-relation, la médiathèque gagnera en richesse descriptive, en visibilité sémantique et en pertinence de recherche. Son catalogue sera ainsi prêt à accueillir les données liées et à dialoguer sans couture avec les autres plateformes culturelles du territoire.

Une migration de données sécurisée et sereine

Pour réussir cette évolution, Axiell orchestre la migration de plus de 200 000 notices et 30 000 comptes lecteurs. Chaque lot fait l'objet d'un audit qualité, d'un mapping automatisé puis d'un contrôle humain. Les tests se déroulent dans un environnement miroir, garantissant l'intégrité des champs et des historiques sans perturber le service courant. Cette méthodologie pas-à-pas offre aux équipes la possibilité de valider chaque étape et de se former simultanément.

Un accompagnement sur mesure avant, pendant et après le déménagement

Le calendrier prévoit un *«go live»* au premier trimestre 2026, quelques mois après l'ouverture du nouveau bâtiment. Durant cette période charnière, un consultant Axiell dédié assure formations ciblées, assistance prioritaire et présence sur site pour le réglage fin des workflows acquisitions, accueil et action culturelle. Cet accompagnement sur mesure sécurise la continuité de service et conforte le personnel dans la prise en main du nouvel environnement de travail.

Une plateforme pensée pour les usages d'aujourd'hui et de demain

Bâtie en micro-services, Quria réunit dans une interface web la gestion des collections imprimées et numériques, la programmation d'événements, la relation usager et la communication multicanale. Les bibliothécaires pilotent tous leurs flux depuis un navigateur, tandis que les habitants profitent d'un portail responsive et de notifications personnalisées. Hébergée en SaaS, la solution se met à jour automatiquement, respecte le RGPD et garantit une haute disponibilité.

Un partenariat qui rayonne sur tout l'écosystème français

En devenant site pilote, la médiathèque Jean-d'Ormesson trace une voie nouvelle : celle d'un SIGB cloud-natif, prêt pour la transition bibliographique et conçu pour évoluer avec les pratiques. Les enseignements tirés à Neuilly nourriront les futurs déploiements de Quria. Alliant design scandinave et connaissance fine des besoins locaux, Axiell ouvre ainsi la voie d'une bibliothèque plus agile, plus ouverte et plus connectée. ■

Axiell sera présent au 70e Congrès de l'ABF du 11 au 13 juin à Montreuil, Stand D3

Contact
AXIELL
e-mail : contact.bibliotheques@axiell.com
///www.axiell.fr ///

axiell

inclusion et accessibilité en bibliothèque : vers une démarche active

L'inclusion de tous les publics en bibliothèque reste encore trop souvent une promesse non tenue. Faiblesse des moyens, retard numérique, manque de formation… Il est urgent de faire de l'inclusion une réalité quotidienne et non un supplément d'âme.

La France compte entre 5,7 et 18,2 millions d'enfants et d'adultes en situation de handicap, selon la définition utilisée (1). Mais alors que la lecture constitue une clé pour l'autonomie et l'émancipation, la prise en compte des handicaps dans les bibliothèques reste encore très variable et inégale. D'après une étude réalisée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche publiée en février 2021, *« la prise en compte des handicaps repose [trop souvent] sur l'investissement personnel d'un ou de quelques bibliothécaires, alors que l'accueil de tous les publics sans exception est inscrit au coeur du métier et du service public »* (2). Et en matière d'accessibilité numérique, les plateformes de ressources numériques montrent, par exemple, un certain retard dans la prise en compte des règles d'accessibilité (3). Les moyens manquent, les outils peinent à être diffusés, et la culture de l'inclusion reste embryonnaire.

C'est dans ce contexte que Luc Maumet, consultant et formateur engagé dans l'accessibilité du livre auprès des publics empêchés et membre de la commission Accessibilité de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), appelle à un changement de paradigme : *« le problème n'est plus technique ni juridique. Il faut donner des moyens pour faire »*.

faire vivre l'inclusion en bibliothèque

En bibliothèque, parler d'inclusion relève d'une démarche active et structurée. Il s'agit notamment de proposer des collections adaptées (livres en braille, audios, Facile à lire et à comprendre ou *« Falc »*), des outils numériques compatibles avec les technologies d'assistance, une signalétique claire et un personnel formé pour accueillir avec bienveillance et compétence. *« Aujourd'hui, les politiques d'acquisition à visée encyclopédique ne s'appliquent absolument pas aux livres audios, par exemple »*, déplore Luc Maumet. *« Cela reste très marginal. »*

Deux leviers internationaux soutiennent l'accessibilité en bibliothèque : le Traité de Marrakech et l'International federation of library associations and institutions (Ifla). Le premier, adopté par l'Onu, autorise la diffusion d'œuvres en formats accessibles sans l'accord des ayants droit. En France, l'exception handicap permet à des structures, comme la médiathèque de l'Association Valentin Haüy (que Luc Maumet a dirigée de 2006 à 2017), de produire et partager ces œuvres. Par ailleurs, *« un tiers se son catalogue provient de pays francophones, comme le Canada, très en avance sur ces solutions »*, indique-t-il. De son côté, l'Ifla élabore des normes techniques pour décrire les métadonnées d'accessibilité et mieux identifier les œuvres adaptées.

Malgré la loi de 2005, l'accès numérique recule et les objectifs du gouvernement sont revus à la baisse, alertait le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) dans une motion du 17 avril 2025. En 2023, moins de 2 % des sites internet de bibliothèques affichaient la mention d'accessibilité (pourtant obligatoire depuis 2019) (3). Pour Luc Maumet, ce recul s'explique par un désintérêt pour le numérique et par un manque de moyens, malgré l'investissement des bibliothécaires. Il défend une *« banalisation de l'offre accessible »*, à intégrer, non comme une contrainte, mais comme un critère de qualité du service public. Aux États-Unis, par exemple, ces solutions ne datent pas d'hier : dès 1931, le National library service for the blind and print disabled (NLS) fournit gratuitement des livres audio et en braille. ■

DR

Luc Maumet, consultant et formateur spécialiste de l'accessibilité du livre.

Kaëlig Alléaume

(1) Le handicap en chiffres, DREES, 2024.

(2) La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales, février 2021.

(3) Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique, 2023.

repères

Utopie 2050

Le rêve de Luc Maumet : *« en 2050, la bibliothèque idéale permettrait à toute personne, handicapée ou non, de dire "c'est ma bibliothèque", grâce à une accessibilité universelle pensée dès la conception, portée par le numérique »*. ■

Open+ : un accès élargi pour le public, une mission renouvelée pour les bibliothèques

Avec Open+, Bibliotheca avait promis aux bibliothèques de ne plus être enfermées dans des horaires restreints. Promesse tenue. La solution permet, en effet, d'ouvrir tôt le matin, tard le soir et même le dimanche, souvent jusqu'à 22 heures, sans alourdir la masse salariale. En réconciliant attentes du public et contraintes financières des collectivités, Open+ redessine le contrat social de la lecture publique.

Au sein du réseau de lecture publique de Val Parisis, dans le Val d'Oise, la médiathèque L'Éclipse de Cormeilles-en-Parisis a gagné 48 heures d'ouverture hebdomadaire et compte, quelques mois après lancement, une large frange d'usagers inscrits au mode autonome. Les lundis et dimanches, jadis fermés, sont même devenus ses pics de fréquentation. En parallèle, la médiathèque André Malraux d'Ermont est aujourd'hui accessible jusqu'à 20h. Conquis par l'efficacité du système et du service, les responsables du réseau ont décidé de l'étendre à la médiathèque André Cancelier de Sannois. Même schéma à Angerville, avec une extension prévue à Etampes.
« Nous comptons à ce jour 659 personnes inscrites au dispositif Open+ depuis sa mise en place le 11 février, confie la responsable de la médiathèque B612 de Saint-Genis-Laval. *Avec Open+ nous avons doublé les heures d'ouverture et sommes passés de 27 heures à 54h30, soit 27h30 de plus. »* Quant à la médiathèque Le Zèbre d'Albert, elle prouve qu'une médiathèque rurale peut tout autant profiter du dispositif et confirme l'adaptabilité d'Open+ aux métropoles comme aux villages.

Bien plus qu'un badge sur une porte : une plateforme intégrée

Open+ orchestre, au sein d'un même système, planification, domotique, SIGB, vidéosurveillance, éclairage et automates libre-service. Les postes publics se réveillent et s'éteignent de façon automatique ; les haut-parleurs diffusent des annonces contextuelles ; les capteurs dialoguent pour déclencher lumières tamisées ou alarmes, etc. Il en résulte une expérience fluide pour l'usager et des économies d'énergie mesurables pour la collectivité.

La sécurité pensée pour les établissements recevant du public

Accès par carte, code PIN optionnel et interrogation instantanée du SIGB filtrent les profils des utilisateurs (les mineurs par exemple, ou encore les profils *« bloqués »*). Chaque tentative d'entrée est ainsi horodatée et archivée et les caméras de surveillance à vision nocturne peuvent basculer, si besoin, sous la supervision d'un centre de surveillance urbain. En cas d'incendie, les portes passent automatiquement en mode évacuation, conformément aux normes ERP type S, rassurant les élus, les assureurs et les usagers.

Un cockpit numérique pour piloter la bibliothèque étendue

Le paramétrage se fait en toute simplicité. Depuis un navigateur, le personnel règle les plages *« avec »* ou *« sans »* présence, déclenche lumières, automates et PC, et suit des statistiques fines. Rapports quotidiens et alertes e-mail transforment ces données en décisions rapides, libérant du temps pour la médiation culturelle.

Open+, l'atout compétitif des bibliothèques françaises de demain

Le Havre, Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris-Saclay, etc., partout en France des bibliothèques préparent leur passage à ce système autonome. Le calendrier 2025-2026 promet une montée en puissance portée par le succès des précédents déploiements et les économies réalisées. En deux ans, Open+ est passé du pionnier au standard émergent : il étend la disponibilité sans sacrifier la qualité d'accueil, sécurise les bâtiments tout en simplifiant le pilotage et s'intègre aux infrastructures existantes (y compris des systèmes concurrents). Pour les collectivités, c'est l'assurance d'un service culturel visible, moderne et mesurable ; pour les équipes, un levier qui recentre la médiation sur l'humain. Plus qu'une technologie, Open+ promet une bibliothèque toujours ouverte sur son territoire et sur l'avenir. ■

Contact
BIBLIOTHECA
tél : 01 56 24 11 73
e-mail : info-fr@bibliotheca.com
/// www.bibliotheca.com ///

bibliothèques et tiers-lieux : un futur en commun

Ni temple du savoir ni simple équipement culturel : la bibliothèque de demain poursuivra sa réinvention en tiers-lieu. Un modèle qui oblige à repenser leur rôle et leur gouvernance pour créer un espace vivant, collaboratif, façonné par ses usagers et par les enjeux du territoire.

Médiathèque Estaminet de Grenay

Un atelier cuisine organisé à la médiathèque Estaminet de Grenay (Pas-de-Calais), qui se définit comme le *« troisième lieu de la ville »* et qui réunit dans le même établissement la médiathèque, le Pôle Éducation Culturelle, le Relais Petite Enfance, la PMI et le bureau de Poste communal.

Certes, cela fait déjà près de vingt ans que le modèle de bibliothèque *« troisième lieu »* ou *« tiers lieu »* se fait une place dans notre paysage culturel francophone. Mais au regard du besoin croissant de liens communautaires et d'espaces de partage, la bibliothèque pourrait-elle devenir le cœur battant du lien social ? Loin de l'image figée de temple du savoir où le silence et le dépôt de livres sont rois, certaines médiathèques et bibliothèques se sont déjà réinventées en véritables tiers-lieux vivants et inclusifs où se croisent les connaissances, les générations et les usages.

À l'avant-garde de cette mutation, le groupe de travail *« médiathèques tiers-lieux »* de l'Association nationale des tiers-lieux, dont Angélique Robert et Aurélie Bertrand sont référentes bénévoles (aux côtés de Mathilde Servet). Cette structure fédère, accompagne et structure le mouvement des tiers-lieux en France dans toute leur diversité : espaces collaboratifs, lieux d'expérimentation, d'engagement citoyen ou d'innovation sociale. Dans un contexte de fragilisation de leur modèle traditionnel, les bibliothèques sont appelées à repenser leurs fondations pour survivre et, surtout, pour redevenir indispensables dans la vie locale.

le sur-mesure du service public

Nés en marge des institutions, les tiers-lieux (notion plus actuelle que celle de *« troisième lieu »*) sont des espaces vivants, collaboratifs, ancrés localement et portés par leurs usagers, dont la philosophie repose sur cinq principes : proximité, valeurs partagées, communauté, démocratie contributive et innovation. *« S'il existait un guide pour construire un tiers-lieu, il recommanderait de commencer par définir les valeurs partagées et le sens collectif du projet »*, explique Aurélie Bertrand. Ces lieux ne se définissent donc pas par leur forme, mais par leur dynamique d'action collective, leur capacité à faire émerger des réponses locales à des défis contemporains : fracture sociale, isolement, transformation des services publics, etc. *« C'est un sur-mesure permanent »*, insiste-t-elle. *« Il faut accepter l'incertitude »*. À ce titre, les bibliothèques qui embrassent cette posture deviennent des terrains fertiles pour réinventer le lien social et la citoyenneté au quotidien.

Avec humour, Aurélie Bertrand se définit comme une *« bibliothécaire pure souche »*. Responsable du centre de lecture publique pour Savoie et Haute-Savoie Biblio, elle a aussi piloté un tiers-lieu culturel municipal à Annemasse, également en Haute-Savoie. Son engagement s'est forgé autour des questions de posture, de participation et de gouvernance partagée : *« ce métier m'avait attirée pour ses valeurs de démocratie et d'égalité, mais, sur le terrain, tout reste vertical »*, explique-t-elle. *« Une fois qu'on a goûté au modèle des tiers-lieux, il est difficile de revenir en arrière. »*

De son côté, avant de devenir facilitatrice indépendante, Angélique Robert a été coordinatrice de réseaux de lecture publique,

médiatrice culturelle et a toujours œuvré pour l'engagement des publics. Elle défend une vision coconstructive du service public qui privilégie une approche *« faire avec »* plutôt que *« faire pour »* les publics.
Leur mission au sein de l'association ? Explorer ce que les bibliothèques peuvent apprendre des tiers-lieux et, surtout, en quoi elles en sont déjà, souvent sans le savoir. Aux côtés d'une quarantaine d'autres professionnels engagés, elles ont rédigé une feuille de route (1) pour aider les bibliothèques à adopter cette culture. Mais, comme le rappelle Angélique Robert, *« le collectif aurait besoin d'un salarié pour animer le réseau. Même avec passion, on ne peut pas reposer uniquement sur du bénévolat »*.

DR

Aurélie Bertrand, responsable du centre de la lecture publique d'Annecy et référente du groupe de travail *« Médiathèques Tiers-lieux »* de l'Association nationale des tiers-lieux.

DR

Angélique Robert, facilitatrice indépendante au Bureau des possibles et référente du groupe de travail *« Médiathèques Tiers-lieux »* de l'Association nationale des tiers-lieux.

la mutation des bibliothèques ?

Comme le souligne le docteur en sciences du territoire Raphaël Besson (2) à l'issue d'une enquête sur l'émergence de nouveaux types de bibliothèques territoriales réalisée en 2024 dans le cadre du programme de recherche national de la Bibliothèque publique d'information (BPI), les bibliothèques tendent à s'éloigner d'une *« image d'Épinal silencieuse, voire sacrée »*, pour développer de nouveaux *« espaces conviviaux et ludiques pour attirer une diversité d'usagers »*. Ces analyses révèlent une convergence entre dynamiques conjoncturelles et mutations structurelles : les réformes territoriales poussent les bibliothèques à fonctionner en réseau ; la baisse de fréquentation questionne leurs pratiques ; et les enjeux de gouvernance, de financement ou encore de droits culturels invitent à de nouveaux positionnements.
Le développement de cette culture tiers-lieux nécessite de repenser la structure organisationnelle et stratégique des bibliothèques. *« Il faut surtout repenser nos fonctionnements en réseau, avec quarante ou cinquante personnes »*, poursuit Aurélie Bertrand. Pour accompagner ce changement, les deux intervenantes proposent des méthodes concrètes, comme ces ateliers menés en petits groupes pour définir des valeurs partagées : *« nous posons les bases d'un projet commun en une heure trente. Malgré le scepticisme, cette étape reste toujours constructive »*. Mais adopter cette posture demande des outils : *« avoir une idée ne suffit pas, il faut savoir animer un collectif »*. D'où l'enjeu de la formation, souvent absente, ou celui de chercher hors des cadres institutionnels. Pour l'avenir, elles plaident pour une hybridation des compétences, l'intégration de nouveaux profils et un travail étroit avec les habitants.

aspirations et réalités

Aurélie Bertrand et Angélique Robert soulignent un paradoxe fréquent : certaines structures se revendiquent tiers-lieux sans en incarner les valeurs, tandis que des bibliothèques modestes, très investies localement, fonctionnent en tiers-lieux sans en avoir la prétention ni même connaître le terme. Et si le modèle des tiers-lieux inspire, il reste parfois mal compris, notamment de la part des décideurs publics, qui attendent parfois des résultats immédiats sans toujours fournir les moyens correspondants. D'autres peinent à reconnaître la légitimité de ce type de bibliothèques.
Dans le cadre d'un projet de renaissance villageoise en Savoie, Aurélie Bertrand a accompagné trois habitantes désireuses de rouvrir leur bibliothèque locale et a proposé des méthodes issues de l'intelligence collective : *« nous avons réfléchi ensemble à comment impliquer les autres »*. Concernant l'espace de 50 m², celui-ci a été repensé en dédiant la moitié à l'accueil-café pour créer du lien avant tout. Et le projet fut une vraie réussite : 50 % de la population y est aujourd'hui active, une nouvelle gouvernance citoyenne émerge, et des effets boule-de-neige se déploient dans tout le village dans une dynamique communautaire. Cet exemple est saisissant pour comprendre les possibilités d'initiatives qui s'ouvrent à ces établissements, qui sont dès lors en mesure d'adapter et de façonner leurs services selon certaines problématiques, comme celle des horaires d'ouverture. ■

Kaëlig Alléaume

(1) Comment accompagner le développement des médiathèques tiers-lieux ? :
→ nuage.tiers-lieux.fr/s/cTQHtc23ZBAQ9Je

(2) → www.youtube.com/watch?v=HHSGylaCp3w

repères

Utopie 2050

Le rêve d'Aurélie Bertrand et d'Angélique Robert : *« les bibliothèques de demain doivent faire du public leur idéal et se concevoir comme des organismes en constante évolution, intégrées dans un écosystème qui embrasse le changement et s'affranchit du modèle traditionnel centré sur la politique documentaire »*. ■

l'histoire d'Archimag

Archimag a 40 ans d'existence, 40 ans déjà ! Comment a été créé ce magazine atypique dans le paysage médiatique ? Retour aux sources.

Lancé en juin 1985, *Archimag* a été le point de départ de la création du Groupe Serda-Archimag. Notre intention de départ — on parlerait aujourd'hui de raison d'être — était de décloisonner les métiers de l'information et les professionnels que sont les documentalistes, les bibliothécaires, les archivistes, les veilleurs, les informaticiens… Et notre valeur ajoutée : la vision que l'informatique, qui se démocratisait à ce moment-là, allait impacter tous les sujets de gestion d'information et de documents, et donc directement notre secteur, avec le développement également des bases de données, qui viennent remplacer les petites fiches cartonnées. Nous sommes toujours restés alignés avec cela, même si, bien sûr, nos lecteurs se sont multipliés, aussi bien en nombre qu'en fonctions, avec l'apparition au fur et à mesure des responsables informatiques, des chefs de projets, des directions métiers, et plus tard des DPO ou encore des responsables transformation digitale. Quelques mois après la création d'*Archimag* viendra celle de Serda (conseil et formation), puis de SerdaLab en 2005, et enfin de notre agence de communication éditoriale ACE en 2017.

Archimag a failli être… une radio libre

Mars 1985 : une bande d'amis se retrouve dans un café. Signe particulier : une passion pour l'information et les documents. Le premier, Julien Travers, est bibliothécaire à Laval, en Mayenne. La deuxième, Odile Welfelé, est conservatrice d'archives. La troisième, Delphine Fournier, termine son DESS d'archivistique à Mulhouse, dans le Haut-Rhin. Le quatrième est Pierre Fuzeau, historien géographe urbain qui vient de commencer une thèse de troisième cycle. Et la cinquième, Louise Guerre, suit des cours d'informatique et commence elle aussi à trouver longue la rédaction d'une thèse de troisième cycle en géographie urbaine — elle ne sera jamais achevée. C'est le printemps, nous discutons et les esprits s'échauffent sur les radios libres, qui sont en plein essor. Nous parlons livres, documentation, archives, informatique. Et nous nous disons *« quels cloisonnements entre ces métiers pourtant si proches »*, qui vont, nous le pressentions, utiliser l'informatique pour améliorer et accélérer le traitement et l'accès aux informations. Et nous étions certains que l'information allait du coup bénéficier d'une expansion fulgurante, dans tous les secteurs. Quelle opportunité pour nos métiers !

sur une machine à boules IBM

Qui lance l'idée en premier, personne ne s'en souvient : nous souhaitons créer une radio libre qui ait une approche transversale de nos métiers. L'un s'occupera de l'antenne, l'autre des sujets, etc. Lundi matin, le calme revient. Qui aurait envie d'écouter une radio libre parler de classement, d'information, d'archives, de bases de données Basis, des premiers disques optiques ? Non, vraiment, ce n'est pas raisonnable. Mais alors… et si on créait un journal ? L'idée est vite adoptée et moins de trois mois plus tard, en juin 1985, le numéro 0 de la revue, intitulée *Mémoire Vive* au début, voit le jour : sans étude de marché, sans business plan, sans prévision de dépenses et à la veille des grandes vacances…

inconscience ou privilège de la jeunesse ?

Les premiers numéros sont bimestriels, et sous-titrés *« science et technique archivistique »*. Tout est fait sur une machine à écrire IBM à boule. Deux agrafes tiennent, entre deux magnifiques feuilles cartonnées orange, vingt-trois pages A4 entièrement tapées à la machine. 1er septembre : sortie du numéro 1, avec une vraie couverture, un nouveau sous-titre, *« archives, bibliothèque, documentation, informatique »*, et Archibald, une petite taupe qui fait office de mascotte. Le magazine se veut le *« fil d'Ariane entre les archivistes, les documentalistes et les bibliothécaires »*.
Le ton est donné… et les premiers résultats sont là : plusieurs centaines d'abonnements avant la fin de la première année. Et un coût de fabrication qui ne devait même pas atteindre les 500 francs de l'époque. Dans la foulée, est monté le centre de formation Serda, avec à son catalogue une formation phare : savoir utiliser le Minitel professionnellement. Et, rapidement, l'activité conseil se crée et se développe. Quelques mois plus tard, nous changeons de nom pour *Archibald Magazine*.

découverte de la propriété intellectuelle !

Pour une très courte durée seulement, car survient *« la tuile »* : le cabinet d'avocats Roy & Archibald nous informe qu'il a déposé le titre *Archibald* à l'Inpi dans la classe 16, celle de la presse. Nous décidons de contracter *Archibald Magazine*

pour créer *Archimag*, cette fois-ci déposé illico à l'Inpi. Quelque part, ce sont nos débuts dans ce qui est devenu, aujourd'hui, incontournable : le droit de l'information.

Entretemps, trois d'entre nous abandonnent le projet, car il est impossible de se rémunérer pendant les deux premières années. Resteront Pierre Fuzeau — qui, au Service historique de l'armée de terre, à Vincennes, est en mission de classement du fonds d'Indochine (période 1945-1954), puis en mission de conseil dans ce qui allait devenir le records management auprès des services de l'état-major des Armées — et Louise Guerre — qui, après un CDD de catalogage pour enrichir la base de données environnementale Ecotek, est ensuite en mission aux Archives nationales pour le classement des documents de l'Orstom (remplacé par l'Institut de recherche pour le développement en 1998) avant son déménagement.

on aura tout vu !

Ces 40 ans ont été extraordinaires en termes d'avancées technologiques : la Ged et les premiers disques optiques numériques en 1985, le développement de l'informatique documentaire. Puis l'arrivée d'internet et de la messagerie électronique dans les années 90. Jusqu'au règne du big data, du web sémantique et du cloud... Et cela continue aujourd'hui, avec la transformation numérique de tous les métiers et de tous les secteurs, et, surtout, une nouvelle révolution : celle de l'intelligence artificielle. Nous l'abordons avec enthousiasme et circonspection (ayant à cœur notre métier de journaliste) et éthique, avant tout.

mémoire et savoir

Archimag a numérisé toute sa collection et les 30 premières années sont aujourd'hui à disposition de tous les internautes, en PDF et en texte intégral (1). Nous avons d'ailleurs eu la surprise de (re)découvrir un article consacré au marché de l'intelligence artificielle dès le numéro 0 de 1985. À l'époque, nous avions identifié les points forts de ce marché comme étant le langage naturel, la reconnaissance visuelle et celle de la parole... Il y a 40 ans ! Avec cette collection, c'est un peu l'histoire des nouvelles technologies dans nos domaines qui est retracée. Merci à Arkhênum et I2S pour ce partenariat.

Merci également à nos rédacteurs-en-chef — Isabelle Perriault-Outrebon, Michel Lubkov, Michel Remize et l'actuelle Clémence Jost — et, surtout, un immense merci à vous, nos lecteurs, pour cette incroyable aventure de 40 ans ! ■

Louise Guerre et Pierre Fuzeau
[Cofondateurs en 1985]

(1) → collection.archimag.com/records

formation et compétences : la grande enquête 2025

La 10e édition de l'Observatoire *Archimag*-Serda Compétences (1) confirme l'accélération des transformations dans les métiers de la gestion de l'information. L'essor de l'intelligence artificielle générative, la diversification des formats d'apprentissage et l'émergence de nouveaux enjeux structurants forcent les professionnels à revoir leurs pratiques… Et à anticiper plus que jamais l'avenir de leurs compétences.

Le télétravail s'installe durablement : 67 % des répondants y consacrent au moins deux jours par semaine. Mais un tiers reste encore en dehors de cette organisation hybride. Ce contraste illustre les inégalités structurelles persistantes, notamment en matière d'accès aux outils et aux politiques RH. Or, dans le monde du travail dématérialisé, la capacité à s'adapter, à produire et à coopérer à distance devient un critère clé de professionnalisation. Pour les professionnels de l'information, cela suppose des environnements techniques adaptés, une refonte continue des pratiques métiers, mais aussi un accompagnement pour une prise en main efficace.

1. les enjeux clés de votre métier en 2025

Sans surprise, la pérennisation des données (57 %) et la capitalisation des connaissances (51 %) restent des préoccupations *« cœur de métier »* très fortes. Ces deux enjeux structurent l'activité quotidienne de nombreux professionnels de la documentation, de l'archivage ou de la gestion de l'information. Mais la nouveauté marquante cette année réside dans la montée de la gestion des données (76 %) et des démarches collaboratives (83 %). Ces dimensions traduisent un besoin de transversalité, de structuration et de gouvernance, à l'heure où l'information circule entre services, plateformes et outils variés. Quant à la maîtrise des IA génératives, celle-ci s'impose avec force : 78 % des répondants la considèrent comme un enjeu stratégique. Loin d'être un simple effet de mode, cette attente traduit une transformation en profondeur des outils et des chaînes de traitement documentaire *(voir graphique 1)*.

une complexification qui s'accompagne d'exigences accrues

75 % des répondants estiment que leur métier s'est complexifié. Ce constat, stable depuis trois ans, confirme une tendance de fond : la polyvalence devient la norme, avec des attentes élevées sur les livrables, la rigueur, la réactivité et la prise en main de nouvelles technologies.

Plus encore, 74 % déclarent devoir *« en faire plus avec le même niveau de qualité »*. La transformation numérique, l'inflation des contenus, les projets transversaux, mais aussi la réduction des effectifs ou des budgets participent à cette tension.

confiance sous tension, mais des perspectives ouvertes

La note moyenne de confiance dans l'avenir professionnel est de 6/10, en légère baisse par rapport à 2024. Les commentaires ouverts révèlent des inquiétudes croissantes : précarisation des services, flou stratégique, manque de reconnaissance, instabilité des périmètres.
Mais d'autres voient dans cette mutation une opportunité : se réinventer, se former, se positionner sur les nouveaux projets liés à la data, à la médiation ou à l'open science. Cette polarisation des réponses reflète une transition encore inachevée, mais pleine de potentiel *(voir graphique 2)*.

intelligence artificielle : entre urgence et retard à l'allumage

76 % des répondants estiment devoir renforcer leurs compétences en IA génératives. Pourtant, seuls 12 % ont été formés sur ce sujet. Un fossé inquiétant, qui s'explique autant par un manque d'accompagnement que par des freins organisationnels, voire des injonctions contradictoires de la direction.
L'offre de formation est aujourd'hui pléthorique et propose d'accompagner les professionnels sur de très nombreux formats, mais aussi différents niveaux d'appropriation. Nous conseillons de com-

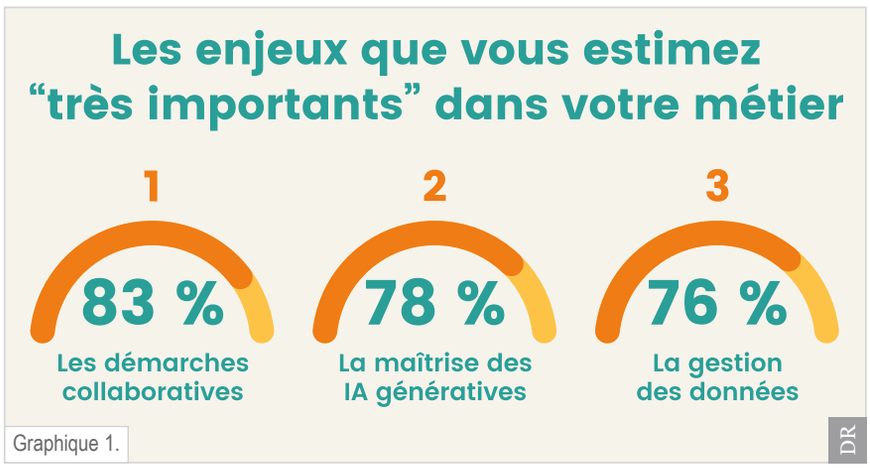

Graphique 1. DR

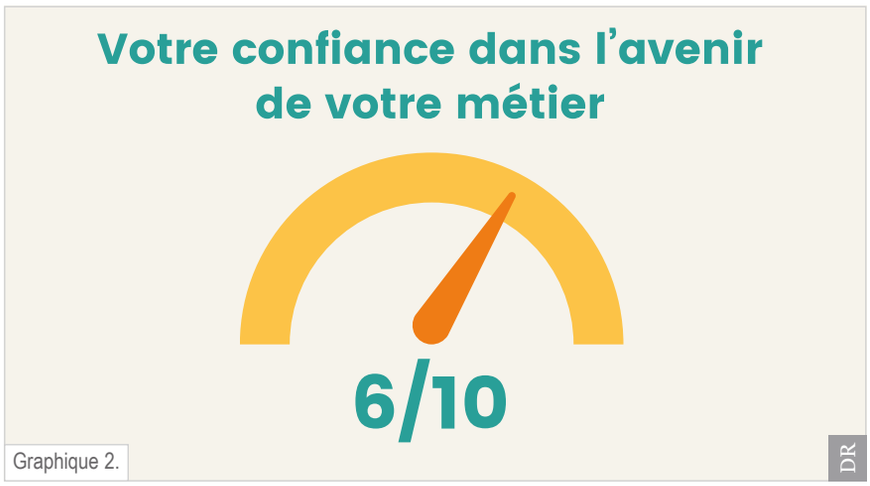

Graphique 2. DR

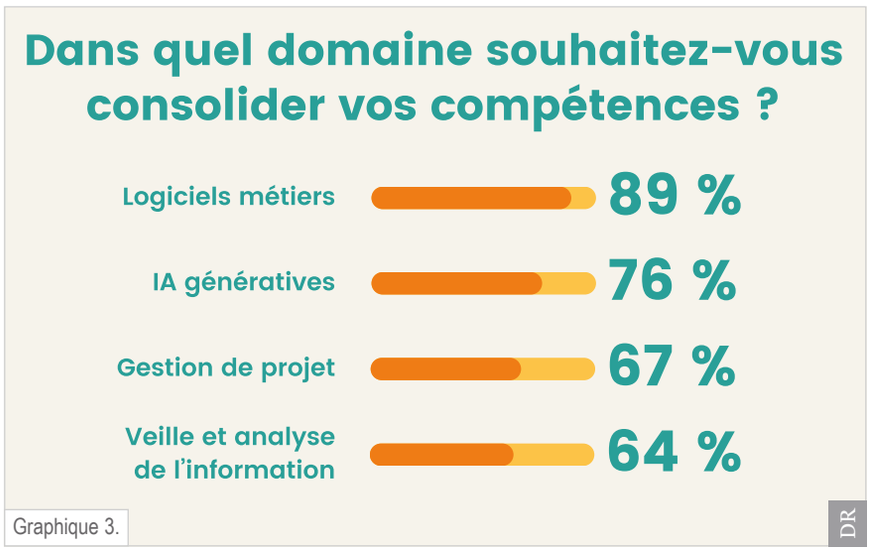

Graphique 3. DR

mencer par une prise en main des outils et des techniques de prompting pour apprivoiser ces nouvelles technologies. Ceci vous donnera les premières clés pour explorer la puissance des IA génératives, tester et savoir identifier les bons outils qui s’intégreront dans votre quotidien, tout en restant attentifs aux risques et aux biais à prendre en compte.

En parallèle, les compétences recherchées confirment l’évolution des métiers :
- logiciels métiers (89 %) ;
- gestion de projet (67 %) ;
- veille et analyse de l’information (64 %) ;
- communication professionnelle (54 %) *(voir graphique 3)*.

Ces résultats montrent que l’IA ne remplace pas les fondamentaux, mais pousse à les renforcer. Elle agit comme amplificateur de compétence : encore faut-il savoir l’utiliser avec méthode et esprit critique ! En effet, les IA génératives ne remplaceront pas tout et n’agiront pas d’elles-mêmes ; il faudra toujours des humains pour encadrer les processus, piloter leurs usages et valider leur production.

Les professionnels de l’information ont toute leur place dans le déploiement de ces nouvelles technologies, ne serait-ce que pour préparer les données avant leur déploiement, structurer les données pour les alimenter et piloter leur utilisation. Ceci s’accompagne de médiation et de transfert de compétences.

soft skills : l’agilité avant tout

Dans un monde mouvant, et, disons-le, de plus en plus numérique, les qualités humaines prennent une importance accrue. Savoir s’adapter reste la compétence comportementale numéro un (55 %), suivie de la coopération (35 %) et de l’innovation (25 %). Très recherchées en recrutement, ces compétences sont aussi déterminantes pour évoluer en interne, mener des projets ou animer des réseaux. Elles traduisent la volonté des métiers de l’information d’adopter une posture stratégique et de légitimité, mais aussi d’employabilité.

2. formation : moteur de développement… et de repositionnement

La formation reste un levier puissant pour évoluer : 81 % partent en formation pour progresser dans leur métier, contre seulement 16 % dans une logique de reconversion. Les modes d’autoformation sont très présents :
- moocs et tutoriels (79 %) ;
- veille sur internet (64 %) ;
- échanges internes (45 %).

Le salon professionnel, autrefois central, est désormais marginal (29 %), au profit d’un apprentissage plus souple, intégré et quotidien.

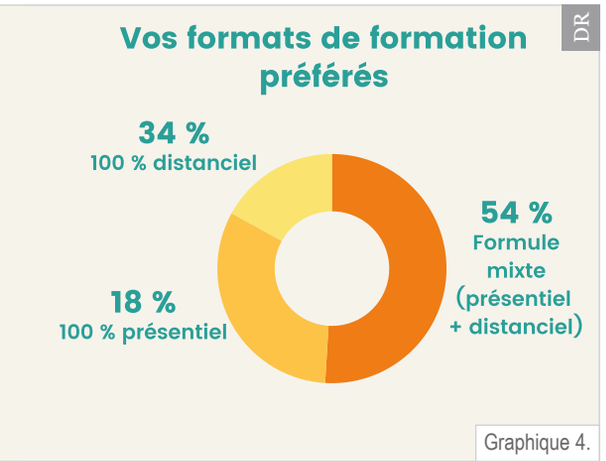

Graphique 4.

le rôle central des services formation

La majorité des demandes de formation vient directement des salariés eux-mêmes (près de 90 %), bien plus que des managers (7 %) ou de la direction (4 %). Cela montre à quel point l'envie d'évoluer est d'abord individuelle.

Mais les services formation ont un rôle essentiel à jouer : faciliter l'accès à l'offre, proposer des contenus modulaires, valoriser les compétences acquises. Trop souvent perçus comme de simples relais administratifs, ils peuvent devenir des acteurs de la transformation des métiers. D'ailleurs, 61 % des répondants indiquent avoir été freinés dans leur départ en formation à cause d'un manque de budget et 35 % faute de validation managériale. Cela interroge sur les marges de manœuvre réelles laissées aux professionnels.

coconcevoir sa formation, un enjeu émergent

Nouveauté marquante de l'enquête : 47 % des répondants se disent intéressés par une démarche de coconception de formation. Parmi eux, 63 % accepteraient d'être sollicités pour participer à l'élaboration de modules en lien avec leur expertise métier, leurs usages ou leurs besoins. Cette envie de contribuer révèle un changement de paradigme : les professionnels ne veulent plus seulement consommer des formations, mais codéfinir des parcours plus adaptés, plus efficaces et plus proches du terrain.

critères de choix, formats et nouvelles préférences

Les critères de choix évoluent : le contenu du programme reste prioritaire (74 %), mais la réputation du centre (43 %) et les modalités pédagogiques progressent nettement.

Côté formats, la souplesse devient la norme :

- 54 % préfèrent une formule mixte (présentiel + distanciel) ;
- 34 % plébiscitent encore le 100 % présentiel ;
- 18 % choisissent le 100 % distanciel.

Le format hybride, combinant présence et distance simultanées, est perçu positivement par 52 % des répondants *(voir graphique 4)*.

e-learning : un usage massif, mais perfectible

84 % utilisent l'e-learning, surtout sur des sujets techniques (IA, Ged, archivage…). Le dispositif est jugé *« plutôt »* ou *« très adapté »* par 79 % des répondants, mais sa note de satisfaction reste modérée (6,8/10).

Les attentes exprimées sur les environnements numériques d'apprentissage (learning management system ou LMS) sont claires :

- des ressources structurées et téléchargeables ;
- des vidéos pédagogiques courtes ;
- des cas pratiques, des QCM, des mises en situation.

En bref : vous souhaitez de l'autonomie, mais pas de solitude.

financer sa formation : entre envie et limites

Les principaux freins au départ en formation sont bien identifiés :

- manque de budget (61 %) ;
- manque de temps (32 %) ;
- refus hiérarchique (35 %).

Pour y remédier, les professionnels sont prêts à s'impliquer : 52 % accepteraient de se former sur leur temps personnel et 44 % seraient prêts à financer une partie des frais. Par ailleurs, 76 % comptent activer leur CPF (Compte personnel de formation) dans les deux ans, preuve que la logique de co-investissement est bien intégrée.

3. enseignements à retenir

L'édition 2025 confirme trois grandes tendances :

- l'IA générative n'est plus une option, mais un passage obligé ;
- les soft skills sont les leviers pour évoluer dans son organisation ;
- la formation doit évoluer : plus modulaire, plus coconstruite et plus connectée à la réalité du terrain.

Au-delà des chiffres, l'enquête révèle une profession dynamique, exigeante, lucide sur ses défis sans être résignée. Le besoin de reconnaissance, de montée en compétence et d'implication dans la transformation est manifeste.

Nous pouvons l'affirmer, les IA génératives vont très largement redistribuer les cartes et vont encore bousculer un peu plus la gestion de l'information. C'est le moment de renforcer ses compétences dans ce domaine et d'aller au-delà des freins exprimés.

L'enquête révèle aussi un paradoxe : une envie forte de se former, d'évoluer et d'innover, mais qui se heurte encore à des freins récurrents (budgets, validation, temps). Dans ce contexte, mieux accompagner les dynamiques individuelles et collectives de montée en compétences devient une priorité stratégique.

Les professionnels de l'information ont les clés pour se réinventer. Encore faut-il qu'on leur donne les moyens de se former, d'innover… et de rester moteurs dans un paysage qui évolue à une vitesse vertigineuse. ■

Jean Gauthier
[Directeur de Serda Compétences]

(1) Enquête menée en ligne du 15 février 2024 au 30 avril 2025 auprès de 192 professionnels de l'information.

archiver les données : une opportunité de collaboration entre archivistes et informaticiens

Contrairement à une sauvegarde (dont on espère qu'elle ne servira jamais), l'archive est l'avant-dernière étape du cycle de vie de l'information avant sa potentielle destruction. Mais l'archive est vivante, construite pour être consultée, récupérée, étudiée. Pour répondre à des besoins légaux ou d'analyse, l'archive doit être référencée et accessible.

Les rapports ou autres documents numériques et les ensembles de données que vous produisez, au quotidien, sont-ils ensuite référencés, classés et conservés en archives par des professionnels de l'information ?

« *Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale [...] dans l'exercice de leur activité* », précise le Code du patrimoine. Elles agissent donc comme une mémoire. Et, quels qu'en soient sa forme ou son support, un document contient des informations. Qu'il s'agisse d'un papier, de sa version scannée, d'un PDF, d'une ligne de base de données ou d'un fichier Excel, les mêmes informations y figurent. Pourtant, les personnes, les processus et les outils pour les archiver diffèrent. Est-ce normal ? Cela ne devrait-il pas évoluer ?

Vous produisez un rapport, l'imprimez et l'envoyez en interne. Sans doute vous demandera-t-on d'en imprimer un exemplaire afin de l'archiver. Les personnes responsables de la documentation et des archives se chargeront de le référencer, de le classer et de le conserver en archive. Au format PDF ou Word, ce même rapport suivra-t-il le même circuit ? Sans doute pas. Vous l'enverrez par e-mail à son destinataire ou le déposerez dans un répertoire partagé et il y a de grandes chances qu'il ne soit pas capturé et donc jamais archivé, sauf si une personne en fait la demande express.

mais alors, si ce sont des données, est-ce différent ?

Et si, maintenant, il ne s'agissait plus d'un rapport, mais d'un ensemble de données que vous avez préparé et conservé dans une table de base de données ou de fichier CSV. Se préoccupera-t-on de les archiver ? Certainement pas. Pourtant, cela peut être tout aussi important de conserver cette trace dans le temps, de la référencer et de pouvoir y accéder dans le futur .

Parlons maintenant de mise à jour. S'il est modifié, votre rapport imprimé sera ver-

sionné et une nouvelle version sera elle aussi conservée. On gardera donc l'historique de ce rapport. Qu'en sera-t-il d'une version précédente de votre fichier Excel ? Qui gardera la trace d'une base de données avant qu'une simple requête SQL la modifie pour toujours ? Et hop ! Une colonne supprimée sans aucun archivage !

Le monde du document a pris de bonnes habitudes, notamment celle de conduire des opérations d'archivage qui désignent *« l'ensemble des actions, procédures et outils mis en œuvre pour collecter, organiser, conserver et éventuellement restituer des documents dans le temps, en respectant leur intégrité, leur accessibilité et leur valeur probante »*. Soumettez cette définition à un administrateur de base de données et guettez son regard : il y a de grandes chances qu'il vous réponde que ses bases de données sont sauvegardées tous les jours, alors que cela n'a aucun rapport.

L'archivage des données n'est pas un réflexe pour la plupart des développeurs informatiques, formés à des axiomes tels que : la donnée est volatile, la donnée est immatérielle, donc elle n'est pas un document, etc. Aucune procédure d'archivage des données n'existe dans la majorité des entreprises. Seule exception notable : certains systèmes financiers ou progiciels de comptabilité, par exemple, dans lesquels la suppression ou la modification de données est théoriquement impossible après un enregistrement. *« Théoriquement »*, car, lorsque l'on travaille chez un éditeur de logiciels, les consultants se transmettent les *« portes dérobées »* permettant d'aller directement modifier ou supprimer des données. Le métier d'archiviste n'a que très peu franchi le seuil du développement informatique.

les archivistes sont hyper compétents, mais peinent à le faire savoir

Or, les archivistes existent depuis des millénaires et c'est grâce à leur travail que l'on a pu retrouver des documents très anciens contenant des données, comme les tablettes d'Uruk, datant d'il y a 5 000 ans environ, qui contenaient l'historique de comptes, listes de biens, sur des céréales et des animaux. Mais votre fichier client de l'année dernière, lui, a peut-être été définitivement effacé….

Toute la problématique vient de la numérisation de notre civilisation et de l'ensemble des interactions humaines. Et c'est pour cela que le métier d'archiviste de document devrait évoluer vers celui d'archiviste de données — on parle d'ailleurs déjà, outre-Atlantique, de *« data archivist »*. La quantité de documents produits (papier ou numérique) se stabilise, mais la quantité de données collectées et stockées dans des bases de données explose. Internet des objets, réseaux sociaux, web… Toutes ces interactions donnent naissance à des informations dont la durée de vie est actuellement très limitée. Est-ce une bonne chose ?

Ne devrait-on pas utiliser l'expertise des archivistes et leur permettre de la transférer dans les départements qui produisent de l'information, afin que ceux-ci acquièrent les bonnes pratiques de l'archive ? Et ne devrait-on pas former les archivistes aux métiers de la donnée afin qu'ils la fusionnent avec leurs compétences existantes ? ■

Philippe Nieuwbourg

Données relatives à la distribution de rations datant de la phase Uruk III (v. 3200-3000 av. J.-C.) conservées sur une tablette administrative protocunéiforme, aujourd'hui au British Museum.

Neuroforever/Wikipédia

proposition de méthode en 8 étapes

Étape 1 : identifier les parties prenantes

Lister qui est responsable des archives traditionnelles, et, du côté informatique, des bases de données, de leurs sauvegardes, du cycle de vie de la donnée. Sans oublier les métiers qui produisent et conservent de plus en plus de données.

Étape 2 : mettre en place un vocabulaire commun

S'appuyer sur des normes, telles qu'ISO 24143, pour définir de manière transverse ce que sont une donnée, une information, un actif informationnel, un document, un stockage, une sauvegarde, une archive, une destruction, etc. Produire une ontologie que toutes les parties prenantes s'engageront à utiliser.

Étape 3 : traiter l'aspect juridique

On impliquera à cette occasion le DPO, le RSSI, la conformité, etc. L'objectif est d'identifier l'ensemble des réglementations auxquelles est soumise l'organisation et leur impact sur les documents et les données. On découvrira ainsi que certaines lois peuvent se révéler incohérentes : comment garantir la valeur probante d'une archive si, d'un autre côté, le RGPD impose l'exercice du droit à l'oubli à la demande d'une personne ? Des positions devront être prises en interne, documentées et formalisées.

Étape 4 : identifier les données et informations qui devraient être archivées

On s'appuiera sur la démarche de gouvernance des données et sur le catalogue qui aura été mis en place à cette occasion. Si vous ne disposez malheureusement pas d'un catalogue de données, vous ferez remarquer qu'il sera compliqué de respecter des processus sans avoir identifié à quoi ils s'appliquent. L'archivage de données est une corde supplémentaire à l'arc de la gouvernance des informations.

Étape 5 : définir une stratégie d'archivage pour chacun des types de données identifiés

Ici, l'expertise des archivistes sera pleinement utilisée, tout comme leur connaissance des processus existants, qui seront peut-être en partie dupliqués pour certaines données. On pensera *« cycle de vie de l'information »* en l'étendant à cette nouvelle phase d'archivage et de récupération qui en découlera. Il y a de grandes chances que les stratégies d'archivage des documents électroniques puissent s'appliquer à ces nouvelles données.

Étape 6 : choisir et mettre en place les outils informatiques adaptés

Ici, c'est l'expertise du département informatique qui sera aux commandes.

Étape 7 : tester et mettre en production

S'assurer que tout fonctionne dans les bonnes conditions de sécurité et de conformité réglementaire et que les processus soient opérationnels, tant pour archiver que pour récupérer.

Étape 8 : informer le comité de gouvernance

Des indicateurs permettront de suivre le bon fonctionnement du projet. Parmi les KPIs possibles, citons le nombre de données archivées, le pourcentage par rapport au total, le nombre de cycles de mises à jour, la fréquence des demandes d'accès, le nombre de violations des processus constatés, etc. Un tableau de bord de pilotage de la fonction apportera une vision globale aux archivistes, qu'ils soient de documents ou de données.

Une fois ces étapes franchies, on ne devrait plus distinguer l'archivage de données et l'archivage de documents. Un processus unifié archive les informations nécessaires, en toute conformité, quel que soit leur support ou leur type… Et cela tombe bien, puisqu'il s'agit de la définition initiale de l'archivage ! ■

L'aspect juridique ne doit pas être négligé. Afin d'identifier l'ensemble les réglementations et leurs impacts sur les documents et les données, il conviendra d'associer notamment le DPO, le RSSI et le responsable de la conformité.

VeilleLabs 2025 : l'IA générative au prisme des métiers de la veille

Les VeilleLabs 2025, organisés par les étudiants du master VeCIS (1) de l'Université de Lille, ont successivement proposé une analyse des apports réels de l'IA générative aux professionnels de la veille, un retour d'expérience de l'utilisation de l'IA dans une cellule de veille et un décryptage des enjeux juridiques que pose l'IA à la veille.

Depuis 2020, les étudiants du master VeCIS de l'Université de Lille organisent chaque année les VeilleLabs, un cycle de conférences dédiées aux innovations dans le domaine de la veille et de l'information stratégique, avec le soutien des deux associations professionnelles, l'ADBS et le gf2i, et des revues *Archimag* et *VeilleMag*.

Cette année, les VeilleLabs ont été consacrés à analyser l'impact de l'intelligence artificielle générative (GenAI) sur les pratiques de veille, un sujet particulièrement important depuis quelques années dans la mesure où l'irruption de cette technologie bouleverse les pratiques et métiers des professionnels de l'information, notamment les veilleurs. Tantôt perçue comme une promesse de gain de productivité, tantôt comme un défi technologique et parfois éthique, la GenIA oblige les professionnels à repenser leurs approches.

comprendre les apports concrets de l'IA générative à la veille

Véronique Mesguich, lors du VeilleLab du 29 janvier 2025.
Master VeCIS

Le 29 janvier 2025, le coup d'envoi des VeilleLabs 2025 a été donné au sein d'un café lillois à proximité de la gare Lille Flandres. C'est devant près de 90 participants que Véronique Mesguich, consultante en veille stratégique, a posé les termes du débat : que peut réellement apporter l'IA générative au veilleur ? Pour tenter d'y répondre, la conférence a porté sur trois axes : les tâches automatisables, le comparatif des outils IA, et les nouvelles compétences requises.

De manière générale, un outil d'IA générative ne saurait accomplir une tâche dans son intégralité. En veille, l'IA intervient à chaque étape du processus — de la recherche à l'analyse, jusqu'à la diffusion des informations —, mais elle reste au service de l'humain et non l'inverse. Selon Véronique Mesguich, l'IA générative peut être utilisée pour des tâches, comme la création de champs lexicaux, le résumé de corpus ou encore la production de synthèses rapides.

Des outils comme ChatGPT, Google Gemini ou encore Bing Copilot ont été mentionnés et recommandés pour leur capacité à traiter et synthétiser des volumes massifs d'informations : un gain de temps considérable, donc, non seulement pour automatiser certaines tâches, mais aussi pour faciliter l'exploitation de données complexes.

Néanmoins, Véronique Mesguich met en garde contre une potentielle dépendance excessive. Automatiser l'information, oui, mais le rôle du veilleur reste central : il doit systématiquement vérifier ses sources, détecter les fausses informations et perfectionner son analyse stratégique.

Difficile aujourd'hui de nier l'ampleur du bouleversement : l'IA générative représente une avancée majeure, mais son usage appelle à la prudence. Elle doit être utilisée avec discernement, tout en gardant une distance critique face aux résultats qu'elle produit. Un point de vue que Véronique Mesguich a largement défendu, ouvrant la voie à un échange nourri avec le public, où les enjeux techniques ont rapidement laissé place à des questions plus larges, entre éthique, fiabilité et avenir des métiers de la veille.

expérimentation au Cetim : IA et veille technologique

Laurent Couvé, lors du VeilleLab du 5 mars 2025. Master VeCIS

C'est ensuite Laurent Couvé, responsable Veille technologique et stratégique au Centre technique des industries mécaniques (Cetim), qui a pris le relais pour le deuxième VeilleLab, qui s'est tenu le 5 mars dernier. Sa présentation s'est concentrée sur un projet mené en 2024 au sein de son équipe : la création d'un chatbot sécurisé interrogeant plus de 7000 documents techniques via des techniques de RAG (Retrieval-Augmented Generation). Développé avec plusieurs prestataires (Eximetrics, Cross Data, Hurence, QA Company), cet outil permet des requêtes en langage naturel avec des fonctions avancées de résumé, de comparaison ou de génération de tableaux.

Les premiers résultats montrent une adoption progressive, avec 12 % des réponses jugées pleinement satisfaisantes : une statistique qui reflète non seulement l'efficacité de l'outil, mais également un virage déjà amorcé vers une utilisation régulière de l'IA générative dans les pratiques de veille. Mais comme tout outil, celui-ci présente aussi des limites, notamment pour le traitement d'images ou l'interprétation de données complexes. Des obstacles qui rappellent l'importance d'une collaboration entre veilleurs, experts métier et data analysts pour assurer fiabilité et justesse des analyses.

Pour Laurent Couvé, ce savoir-faire *« hybride »* est une compétence clé. Former les professionnels à lier intelligence humaine et artificielle est devenu un véritable enjeu stratégique qui permet d'exploiter tout le potentiel de ces technologies sans en sacrifier la rigueur.

enjeux juridiques : droit d'auteur et IA générative

Philippe Masseron, lors du VeilleLab du 26 mars 2025. Master VeCIS

Enfin, la dernière séance des VeilleLab, qui s'est tenue le 26 mars 2025, a permis de clore ce cycle sur un sujet qui alimente de plus en plus de débats : le cadre et les conséquences juridiques de l'usage de l'IA générative. Menée par Philippe Masseron, directeur général du gf2i et expert en propriété intellectuelle, la conférence a permis d'explorer ces nouvelles problématiques, entre innovation technologique et cadre légal.

Alors que les modèles d'IA utilisent des milliards de données, souvent issues de contenus protégés, les questions de licences, de réutilisation, et de responsabilité juridique deviennent cruciales. Philippe Masseron a ainsi souligné la nécessité d'une réglementation adaptée, notamment en matière de transparence des sources et de traçabilité des résultats générés.

Car, derrière ces outils, se cachent des questions complexes : à qui appartiennent les contenus produits ? Peut-on librement utiliser des modèles entraînés sur des données protégées ? Que se passe-t-il en cas d'erreur ou de plagiat ? Philippe Masseron a mis en évidence les zones grises juridiques actuelles : un champ mouvant, où les éditeurs de plateformes de veille, comme les utilisateurs finaux, doivent sans cesse faire preuve de vigilance. Le débat s'est également porté sur les limites actuelles du droit, qui fait face à un défi majeur : celui de s'adapter aussi vite que les technologies évoluent.

une veille augmentée, mais pas déshumanisée

Ces trois éditions des VeilleLabs 2025 ont confirmé une tendance de fond : aujourd'hui, l'IA générative bouleverse aussi bien notre quotidien que notre façon de travailler, impactant notamment les métiers du domaine de la veille. Si elle permet de traiter plus d'informations, d'aller plus vite, avec des outils capables de synthétiser, de comparer et de croiser les sources, elle appelle également à repenser les compétences, les outils, et les cadres réglementaires.

Loin d'annoncer la fin du veilleur, cette évolution montre plutôt comment un rôle peut se redéfinir et comment un professionnel peut tirer parti de la machine tout en gardant la main sur l'analyse, les choix, l'interprétation. Quelle que soit l'évolution des IA génératives, la veille restera toujours une activité humaine — et une démarche de choix et de discernement avant tout. C'est peut-être, finalement, la principale leçon de ces VeilleLabs : l'outil ne pourra jamais remplacer le professionnel. Il le complète et l'assiste, certes, mais il ne peut pas penser à sa place. Pour que cette transformation soit pertinente, il faut encourager les formations, collaborer, questionner les pratiques… et ne jamais débrancher l'esprit critique. ■

Isidore Ayigah, Angèle Chevalier et Marc-Antoine Colonnette

[Étudiants du master VeCIS]

(1) Veille et communication de l'information stratégique : → master-vecis.univ-lille.fr

patrimoine : la valorisation numérique en mode pluriel

Réseaux sociaux, applications mobiles, portails de ressources documentaires numérisées… Les institutions culturelles, comme les entreprises, diversifient leur présence numérique afin de proposer de nouvelles expériences à leurs usagers.

Il y a dix ans, la France se lançait dans la commémoration de la guerre de 1914-1918. L'occasion pour les services d'archives, les bibliothèques et les musées de valoriser leur patrimoine documentaire consacré à la Grande Guerre. Une commémoration qui s'est en partie jouée sur le web, avec des créations de portails en ligne et de pages Facebook, entre autres. On se souvient du choix original du Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux, qui avait animé une page Facebook dédiée à Léon Vivien, un poilu créé de toutes pièces pour raconter l'histoire tragique des soldats envoyés sur le front. Cette page a non seulement permis au Musée de la Grande Guerre de valoriser ses archives et ses collections, mais aussi de s'adresser à un public a priori jeune. En quelques semaines, la vie dans les tranchées racontée par Léon Vivien a généré des dizaines de milliers de *« J'aime »* et de commentaires.

une IA alimentée par une base de données

Dix ans plus tard, le numérique est devenu un lieu incontournable pour les institutions culturelles qui souhaitent valoriser leur patrimoine. En témoigne le salon Sitem (Salon international des musées) qui s'est tenu à Paris au mois de mars dernier : un tiers des exposants présents appartiennent au secteur de la valorisation du patrimoine. C'est le cas de la société Akken, qui conçoit *« des expériences sonores immersives et sensibles »*. À son actif, une table tactile et sonore installée au cœur de l'abbaye de Maubuisson (Val-d'Oise) en 2024. Cette assistance virtuelle d'archéologie (AVA) fait le pari d'immerger les visiteurs dans le lieu qu'ils visitent : *« en détournant les codes de la technologie, AVA propose une expérience de visite insolite du parc de l'Abbaye de Maubuisson, inspirée des* "histoires dont vous êtes le héros"*, où répondre à des choix permet au visiteur d'être acteur de sa visite, au moyen d'une application mobile »*.
Cette table tactile recourt à une intelligence artificielle alimentée par une base de données dédiée à l'abbaye et aux abbesses. Les visiteurs sont alors plongés dans une reconstitution sonore à travers l'histoire de ces femmes qui ont gouverné et façonné l'abbaye. Ils peuvent choisir une période dans la chronologie proposée par AVA et accéder à des récits de quelques minutes.

L'assistance virtuelle d'archéologie (AVA) de l'Abbaye de Maubuisson.

visionneuse haute définition et recherche plein texte

À Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), la ville s'est dotée de plusieurs portails dédiés aux trois musées de la ville : musée des Années Trente, musée Paul Landowski et musée Paul-Belmondo. Mieux, un portail spécialement consacré aux ressources documentaires numérisées de ces musées a également été mis en ligne. Conçu par Arkhênum, il dispose des fonctionnalités essentielles à tout projet de valorisation en ligne : visionneuse haute définition, recherche plein texte avec surlignage des termes recherchés, entrepôt OAI-PMH (1), visionneuse IIIF (2), etc.
Pour ses archives, la municipalité a également lancé un site qui fait office de *« porte grande ouverte sur le patrimoine*

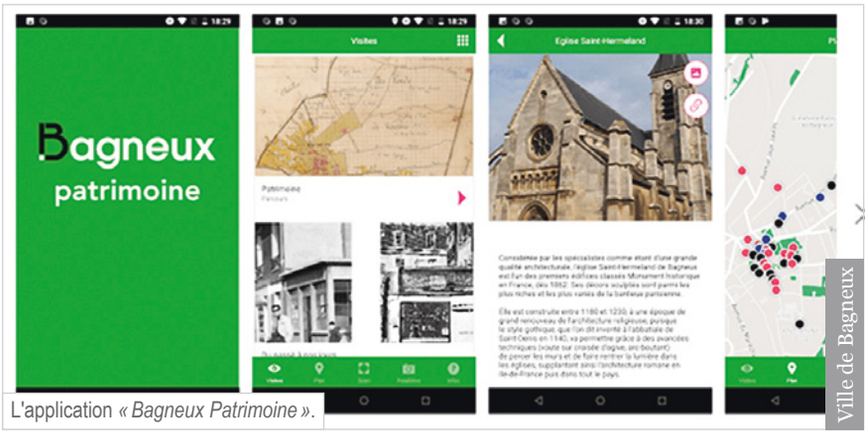

L'application « *Bagneux Patrimoine* ».

Le portail des ressources documentaires numérisées des musées de Boulogne-Billancourt.

archivistique et historique de Boulogne-Billancourt ». Près de 100 000 documents qui étaient jusqu'ici disponibles sur la photothèque sont aujourd'hui mis à disposition des internautes qui peuvent naviguer dans l'ensemble des fonds. Des formulaires ont été conçus pour cibler la recherche et accéder plus efficacement à un ensemble documentaire numérisé : état civil, recensement de la population, atlas cadastraux, délibérations du conseil municipal, presse locale ancienne, gravures, photographies…

des parcours géolocalisés pour découvrir la ville de Bagneux

Autre initiative, celle de la municipalité de Bagneux (Hauts-de-Seine), où les archivistes ont créé Bagneux patrimoine, une application (disponible sur Android et iOS) qui propose quatre parcours géolocalisés pour découvrir la ville. Smartphone à la main, l'usager découvre l'histoire de Bagneux à travers d'anciennes photographies et documents conservés par la ville. Ces fichiers lui sont envoyés au fur et à mesure de sa déambulation urbaine. L'application dispose d'une fonction de reconnaissance d'image : il suffit à l'utilisateur de scanner une image pour accéder à des textes explicatifs et à des fonds iconographiques supplémentaires.

Les mobinautes peuvent, par exemple, choisir un parcours spécialement destiné à leurs enfants (« *Du village ancien à la ville moderne* »), ou bien une marche historique en centre-ville conçue pour un public adulte. L'occasion de découvrir une série de sites insolites, comme un cadran solaire volumétrique taillé dans un bloc de calcaire ou les carrières d'exploitation de pierre et de plâtre.

une présence sur les réseaux sociaux

Les institutions publiques ne sont pas les seules à lancer des opérations de valorisation patrimoniale. Si les entreprises sont également présentes sur la toile pour mettre en valeur leur histoire, toutes n'y consacrent pas les mêmes moyens. Le groupe Saint-Gobain dispose d'un site dédié qui permet d'explorer ses collections : des ressources iconographiques, des documents consacrés aux processus de fabrication de vitrage… Le tout est conservé depuis 1979 dans le Centre d'archives de Saint-Gobain, situé à Blois (Loir-et-Cher) qui s'occupe de la collecte, de la conservation et de la valorisation des archives des filiales françaises de l'héritière de la Manufacture royale des glaces fondée en 1665. « *Vous ne connaissez pas encore la richesse et la diversité des collections du centre d'archives de Saint-Gobain…* », souligne-t-on à Blois.

Après avoir conquis les cieux, Air France a également investi la toile pour y raconter son histoire via son « *site corporate* » (3). Des premiers vols des années 1910 au Concorde, la compagnie aérienne égrène quelques-uns de ses souvenirs grâce à des photographies et à des vidéos accompagnées de textes courts. Autant de documents qui servent aussi à alimenter les réseaux sociaux d'Air France (Facebook, Instagram, X, YouTube…). Il y a une dizaine d'années, la compagnie nationale avait également créé un magnifique site dédié à son histoire, qui a malheureusement été débranché au bout de quelques mois.

du côté des prestataires en valorisation patrimoniale

Qu'il s'agisse d'institutions culturelles, de collectivités ou d'entreprises privées, la valorisation patrimoniale peut faire l'objet d'une externalisation. En 2023, *Archimag* avait identifié une dizaine de prestataires du domaine : des spécialistes de la numérisation documentaire, des agences de production vidéo, des sociétés spécialisées dans la création d'expositions physiques, etc.
Certains de ces prestataires interviennent sur l'image (fixe et animée), d'autres sur des corpus textuels, quand d'autres encore créent des contenus web à partir du patrimoine de leurs clients. De façon très concrète, ces prestations se distinguent par leur variété : numérisation, indexation, catalogage, audit en stratégie patrimoniale, constitution de collections, création de contenus audio, conception d'expositions virtuelles, gestion des droits… Autant de compétences techniques que peu d'organisations possèdent en interne. Le recours à l'externalisation peut alors s'avérer judicieux. ■

Bruno Texier

(1) Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting : protocole informatique développé par l'Open Archives Initiative afin d'échanger des métadonnées.

(2) International Image Interoperability Framework : cadre d'interopérabilité pour diffuser, présenter et annoter des images et documents audio et vidéo sur le web.

(3) → corporate.airfrance.com/fr/notre-histoire-legend

réforme de la facturation électronique : quelle PDP choisir ?

Les plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) jouent un rôle central dans la réforme de la facturation électronique. À ce jour, près de 90 acteurs aux profils variés ont été immatriculés par l'administration fiscale. Qui sont-ils ? Réponses.

Les éditeurs de solutions présents lors de la journée de la facture électronique (JFE) 2025 *(voir page 4)*, qui s'est tenue le 13 mai dernier au Palais Brongniart, à Paris, sont plutôt d'accord : si l'échéance du 1er septembre 2026 constitue l'entrée en vigueur de la réforme de la facturation électronique, elle devrait surtout sonner la fin d'une transformation déjà engagée par les organisations. Pourtant, de nombreuses questions demeurent pour les entreprises n'ayant pas encore amorcé leur digitalisation ou la transition vers la facturation électronique (fonctionnement, acculturation…). L'outillage, et particulièrement les plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) qui font l'objet de notre comparatif pages suivantes, constitue également un élément central de cette réforme. *« Le premier rôle des PDP est de participer au système d'échange »*, explique Cyrille Sautereau, président du Forum national de la facturation électronique et des marchés publics électroniques (FNFE-MPE) ainsi que de la commission Afnor Facture électronique. *« Ainsi, elles doivent savoir échanger des informations entre elles pour le compte de leurs clients et être capables de traiter des factures structurées, et ce, sur l'ensemble de leur cycle de vie. »* L'administration fiscale le précise :

- *« en plus d'être chargées de transmettre la facture […], elles ont la possibilité de transformer la forme de la facture établie par le fournisseur pour la convertir dans un format qui convient au client (cette opération s'effectue dans des conditions qui doit notamment assurer le maintien de l'intégrité des données, leur authenticité et leur exhaustivité) »* ;
- *« elle extrait certaines données des factures pour les transmettre, via le concentrateur de données, à l'administration fiscale (par exemple, l'identification du fournisseur et du client, le montant HT de l'opération, le montant de la TVA due…) »*.

Sur le marché, près de 90 PDP ont été immatriculées par la DGFiP. *« Il y a plusieurs profils de PDP »*, poursuit Cyrille Sautereau : *« les "*EDIstes*"* [NDRL : acteurs intervenant dans le domaine de l'échange de données informatisé] *et qui agrègent peu à peu des fonctions d'opérateur de dématérialisation (OD), les éditeurs de logiciels spécialisés dans la fabrication des factures qui deviennent aussi PDP, et, enfin, de nouveaux arrivants qui font le choix de développer une PDP, eux-mêmes ou en marque blanche »*.

des solutions pour tous les profils clients

Si certains se positionnent comme des généralistes capables de s'adapter aussi bien aux grands comptes qu'aux PME, d'autres mettent en avant des cas d'usage plus précis : expertise sectorielle, volume d'émission et de réception de factures… *« La personnalisation représente le nerf de la guerre, mais c'est ce qui fait la richesse des offres »*, confirme Cyrille Sautereau. *« Tout le monde a sa place, car une PDP ne peut pas tout faire ! »*

Parmi les défis qu'elles doivent encore relever, les PDP devront notamment suivre les derniers ajustements de la loi (standardisation des interfaces, obligation d'interopérabilité et de portabilité, immatriculation définitive, ouverture de l'annuaire…). À noter : si notre tableau comparatif ne reflète pas encore l'intégralité de l'offre disponible, sachez qu'*Archimag* prépare un grand guide d'achat sur les PDP, beaucoup plus complet et présentant davantage de fonctionnalités et de spécificités, pour septembre 2025. À suivre… ■

Sivagami Casimir et Éric Le Ven

[NDLR : *Archimag* n'opère aucune sélection préalable pour ses comparatifs. Un grand nombre d'éditeurs ont été contactés pour élaborer le tableau pages suivantes et tous ceux qui nous ont répondu y figurent]

Écoutez notre podcast spécial *« Journée de la facture électronique 2025 »*, avec des témoignages exclusifs d'éditeurs de PDP

SPS Commerce : l'EDI nouvelle génération et le e-invoicing qui anticipe la facture électronique 2026

À l'horizon du 1er septembre 2026, la facture papier vivra ses dernières heures. À cette date, toutes les entreprises françaises devront être capables de recevoir des factures électroniques, tandis que les grandes entreprises et les ETI devront aussi en émettre. Au-delà de la contrainte légale, cette bascule impose de jongler avec les différentes régulations déjà existantes, un véritable casse-tête pour les directions financières comme pour les DSI.

Crédit : Mohamed Jamil Latrach/Unsplash

Pourtant, cette révolution réglementaire n'est qu'un prolongement de l'EDI. Depuis des années, les flux de commandes, avis d'expéditions ou de catalogues produits circulent déjà sous forme de messages structurés ; la facture électronique n'ajoute finalement qu'une couche fiscale et une structure électronique normée. Autrement dit, les entreprises qui maîtrisent l'EDI disposent d'un avantage naturel pour franchir la dernière marche sans douleur.

C'est précisément là que brille SPS Commerce. Fort de plus d'un million de connexions et d'un réseau de plus de 120 000 clients – dont plus de 4 000 organisations d'achat dans les secteurs de la vente au détail, de l'épicerie, de la distribution et de l'industrie manufacturière – le spécialiste mondial du retail propose une solution full-service qui prend en charge les mappings, le développement et la maintenance, les tests, la surveillance 24/7 et l'intégration native avec les futures exigences de conformité.

L'EDI comme tremplin vers la facture électronique

La force de SPS Commerce repose, en effet, sur plusieurs piliers :

- **Formats structurés maîtrisés :** qu'il s'agisse de Factur-X, d'un XML Peppol BIS ou d'un message EDIFACT enrichi, les équipes SPS assurent en permanence la mise à jour des mappings et des dictionnaires de données. Vous n'avez donc pas à suivre l'évolution des schémas : elle est prise en charge, sans interruption de service.
- **PDP intégrée :** la solution SPS Commerce est également immatriculée plateforme de dématérialisation partenaire. La transition se fait donc en coulisses, sans refonte de vos processus.
- **Contrôles TVA et archivage probant :** chaque facture est validée en temps réel (mentions légales, règles TVA, incohérences de montants), horodatée, puis versée dans un coffre-fort numérique pour dix ans, avec piste d'audit fiable conforme à l'article 289-VII du CGI.
- **Bouclage comptable fluide :** parce que la solution SPS Commerce est déjà interfacée à votre ERP, la facture électronique suit le même circuit que le bon de commande ou l'avis d'expédition : le rapprochement commande-réception-facture est automatique, sans ressaisie.
- **Intégrations prêtes à l'emploi :** pour SAP, Microsoft Dynamics, NetSuite ou Odoo, ce qui réduit drastiquement les délais d'implémentation.

La bascule réglementaire se résume donc à l'activation de nouveaux flux plutôt qu'à un chantier informatique lourd. SPS Commerce transforme une obligation légale en simple extension fonctionnelle, laissant vos équipes se concentrer sur la valeur ajoutée plutôt que sur la conformité.

Et demain ?

Face au double enjeu EDI + facture électronique, SPS Commerce s'impose comme un partenaire stratégique : réseau gigantesque, service *« clé en main »*, connecteurs ERP, et conformité prête pour 2026. De quoi transformer une contrainte légale en avantage compétitif – dès maintenant. ■

Contact
SPS COMMERCE
Arnaud de Lagabbe
Country Sales Manager France
e-mail : marketing-europe@spscommerce.com
/// www.spscommerce.com/fr/ ///

panorama des plateformes de dématérialisation partenaires (PDP)

● Oui ✖ Non

Nom de l'éditeur	Accenture	Agicap	Arteva	Cecurity
Site web	www.accenture.com/fr-fr	agicap.com/fr/	www.arteva.fr	www.cecurity.com
conformité fiscale				
Gestion des statuts des factures	● (solution entièrement équipée pour gérer et suivre le statut des factures)	● (10 statuts couverts)	● (tous les statuts obligatoires et conditionnels au format CDAR ou autre)	● (tous les statuts de la réforme)
Archivage électronique	Archivage en tant que service optionnel, stockage sécurisé et récupération facile	Archivage minimum 10 ans	Archivage à valeur probante optionnelle, sur une durée de 10 ans	Archivage conforme disponible en option pour une durée de 10 ans
Formats de factures supportés	iDoc, XML, JSON, CSV, UBL, CII, FacturX	Factur-X, UBL, CII	Tous formats supportés, socle et hors socle	Factur-X, UBL, CII, Peppol BIS V3, PDF simple
Saisie manuelle des factures	Les factures doivent être créées dans le système d'enregistrement et envoyées à la PDP	✖ (intégration avec logiciels de facturation)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)
E-reporting	● (capacité à transmettre les données de transactions non couvertes par la facturation électronique)	● (pour toutes les données légales)	● (prise en charge de flux e-reporting avec ou sans consolidation)	● (capacité à transmettre les données de transactions non couvertes)
Transmission de facture à l'international	● (transmission de factures via modèle transactionnel pour la précision)	● (via Peppol)	● (gestion de la transmission internationale)	● (via Peppol, e-mail ou courrier postal)
conformité technique				
Interopérabilité avec autres PDP	● (via Peppol)	● (via Peppol)	● (via Peppol)	● (via Peppol)
Sécurité des données	Certifié ISO 27001 et plusieurs autres certifications comme ISO 9001, ISO 27017, etc.	Certifié ISO 27001, hébergement SecNumCloud, chiffrement AES256	Certification ISO 27001, chiffrement intégral des données, authentification forte de niveau eiDAS	Certification ISO 27001, hébergement SecNumCloud, double authentification
Méthodes d'authentification	MFA (authentification multi-facteurs)	MFA, SSO, KYC	MFA et identité numérique professionnelle	MFA et comptabilité SSO (openID Connect)
Disponibilité continue	● (surveillance 24h/24 et 7j/7 pour résoudre les problèmes)	● (99,95 % SLA sur GCP)	● (SLA à 99.9% garanti)	● (disponibilité garantie)
Flexibilité multi-format	● (prise en charge de formats comme UBL, CII et FacturX)	● (support de formats supplémentaires)	● (support de tous les formats de factures, y compris formats sectoriels)	● (mapping construits selon les besoins des clients)
Intégration avec outils existants	● (conçu pour s'intégrer parfaitement avec ERP, CRM, GED/ECM)	● (compatible avec ERP, CRM via API ou SFTP)	● (s'interface avec tous les ERP, CRM, TMS, etc.)	● (API publiques disponibles, plus de 20 logiciels déjà connectés)
fonctionnalités supplémentaires				
Automatisation du traitement des factures	● (automatisation du cycle des factures, validation, relances et suivi des paiements)	● (automatisation du cycle P2P et de la pré-comptabilité)	● (gestion complète des processus Order-to-Cash et Purchase-to-Pay)	● (module de validation, relance, gestion des litiges, règlement des factures)
Tableaux de bord et reporting avancés	● (fonctionnalités d'analyse et de reporting en temps réel sur les activités de facturation)	● (tableaux de bord exportables en 1 clic)	● (outils analytiques permettant de suivre l'état des factures)	✖ (mise à disposition de l'ensemble des données et des statuts)
Gestion multilingue	● (prise en charge de plusieurs langues pour faciliter les échanges internationaux)	● (français, anglais, allemand, etc.)	● (français/anglais)	●
Gestion multi-devises	● (et des taux de change)	● (support de toutes les devises)	●	●
conformité au RGPD				
Protection des données personnelles	● (conformité au RGPD avec cryptage, contrôle d'accès et anonymisation des données)	● (conforme au RGPD)	● (conforme au RGPD)	● (conforme au RGPD)
Localisation des données	Hébergement en conformité avec les réglementations fiscales françaises et européennes	Hébergement en France et UE	Hébergement exclusivement en France	Hébergement SecNumCloud en France
typologie				
Clientèle cible	ETI et grandes entreprises	PME et ETI	TPE et grandes entreprises	Entreprises de toutes tailles
Volume de factures supporté	Testée sur 1 milliard de factures sur une seule instance	Illimité	Illimité	Illimité (architecture scalable)
Secteur d'activité cible	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs, mais forte implantation dans les secteurs agricoles et comptables
Accompagnement et services additionnels	Conformité en tant que service de bout en bout, avec personnalisation	Formation illimitée, support rapide (3 minutes de réponse)	Formation et audit des processus de facturation en amont, suivi de la mise en production	Accompagnement à la préparation de la réforme, services multicanaux, signature électronique, archivage, paiement
Coût de l'offre	Frais d'installation + coût par facture entre 5 et 25 centimes, selon le volume	Tarification selon options et nombre de factures	Coût d'implémentation et coût récurrent sans abonnement, indexé sur le volume de factures	Nous consulter

lire la suite en page 40

Pagero, une réponse globale à la complexité fiscale

Alors que chaque pays invente ses propres règles de facturation électronique et de déclaration de TVA, Pagero joue la carte de l'unification : une plateforme unique, conforme dans 75 pays et capable de couvrir, sans couture, l'ensemble des exigences locales. L'intégration à Thomson Reuters, début 2025, renforce encore cette ambition mondiale en mariant expertise transactionnelle et intelligence fiscale.

Né en 2009 à Göteborg, Pagero n'a jamais été un *« acteur local qui s'exporte »*. L'entreprise a, dès l'origine, construit un socle standard – le Pagero Universal Format – auquel viennent se greffer, pays par pays, les spécificités réglementaires. Ajouter un nouveau marché devient ainsi un simple paramétrage plutôt qu'un projet titanesque, un atout majeur pour les groupes déployés dans plusieurs pays, voire sur plusieurs continents.

PEPPOL, passeport d'interopérabilité

Au-delà de l'Europe, le réseau PEPPOL s'impose peu à peu comme la voie royale pour échanger des factures avec les administrations. La connexion est déjà opérationnelle au Japon, et elle est attendue à Singapour ainsi qu'en Malaisie. Pagero milite depuis longtemps pour cette approche *« réseau »* qui évite les connexions point à point de l'EDI traditionnel et garantit une facture lisible partout, tout de suite.

Le temps réel comme nouvelle norme

Les autorités fiscales réclamant un reporting quasi instantané, Pagero a taillé son infrastructure pour le flux en temps réel : validation, enrichissement, routage, corrections et archivage s'enchaînent sans latence, de sorte qu'une anomalie détectée au Mexique ou en Italie soit corrigée avant même d'atteindre l'administration. Ce contrôle continu sécurise la TVA et réduit le risque d'amendes.

PDP : un rôle clairement défini

En France, la réforme introduit un nouvel intermédiaire : la plateforme de dématérialisation partenaire (PDP). Pour Pagero, la mission est sans ambiguïté : transformer la facture dans le bon format, opérer les contrôles de conformité, transmettre le document et les e-reports à tous les destinataires – clients, fournisseurs et DGFiP – puis conserver l'archive. Les fonctionnalités métiers, elles, demeurent dans l'ERP afin de ne pas fragmenter le système d'information.

Partenariats ERP : la garantie d'un projet fluide

Oracle, SAP, IFS, Microsoft BC, Workday, UNIT4… Pagero a investi dans des connecteurs qui permettent de dialoguer avec les grands ERP du marché. Cette proximité technique simplifie l'onboarding, fiabilise les données source et assure que la réforme française – comme celles de l'Espagne, de la Belgique ou de la Pologne – sera gérée sans ressaisie ni rupture de processus. Pour les DSI, disposer d'un interlocuteur unique évite la multiplication des flux et des contrats.

Une vision fiscale augmentée

Avec l'acquisition de Pagero, Thomson-Reuters renforce sa présence en Europe et s'est réorganisé pour proposer à ses clients sa gamme complète de logiciels de détermination et de déclaration de taxes ONESOURCE intégrant également la plateforme Pagero pour la facturation électronique. Les entreprises disposent ainsi d'une solution unique répondant aux futures obligations de déclaration comme celles relatives au taux d'imposition minimum des multinationales (Pillier 2) ou encore à la CSRD et aux critères ESG de reporting extra financier aussi bien qu'aux dispositifs de contrôle Transactionnel Continu basés sur la facturation électronique.

Un partenaire unique, une conformité sans frontières

Alors que la facture électronique s'apprête à devenir l'un des premiers vecteurs de contrôle fiscal, Pagero offre une réponse globale : technologie, réseau et expertise réglementaire réunis sur une même plateforme. Pour les directions financières, c'est la promesse de processus homogènes, d'une conformité pérenne et d'une visibilité en temps réel sur la TVA partout dans le monde – aujourd'hui, et pour les réformes qui s'annoncent demain. ■

PAGERO
Part of Thomson Reuters

Contact
William Zarb
Chargé de comptes commerciaux
e-mail : William.Zarb@thomsonreuters.com
/// www. thomsonreuters.com ///

Nom de l'éditeur	Cegedim	Cegid	Darva	DigiPharmacie	Digital Technologies	DocProcess
Site web	www.cegedim.fr	www.cegid.com/fr	www.darva.com	digipharmacie.fr/	digtechs.com/?lang=fr	doc-process.com/fr
conformité fiscale						
Gestion des statuts des factures	● (tous les statuts liés à la réforme : obligatoires, recommandés et libres)	● (l'ensemble des statuts obligatoires)	● (y compris les statuts facultatifs)	● (pour les statuts obligatoires et facultatifs)	●	● (tous les statuts obligatoires et la majorité des statuts optionnels)
Archivage électronique	Archivage à caractère probatoire inclus pour une durée de 10 ans + l'année en cours.	Archivage sécurisé inclus, 10 ans	Archivage simple intégré dans l'offre standard	Inclus, durée de 10 ans	Optionnel	Optionnel, durée paramétrable
Formats de factures supportés	Tous les formats du socle (UBL, CII, Factur-X) et formats standards de l'EDI, Peppol bis 3.0, ERP, propriétaires et non structurés	Factur-X, CII, UBL.	3 formats : Factur-X, UBL, CII	Tous types de formats électroniques, préconisation de l'UBL	Factur-X, UBL, XML, Odette, Edifact	Edifact, EANCOM, iDoc, TIFF, PDF
Saisie manuelle des factures	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	✖ (possible via une solution Cegid connectée)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	●	●	● (possibilité de saisie manuelle des factures)
E-reporting	●	● (données de transaction prévues dans le cahier des charges)	●	●	●	● (conformément aux spécifications de l'AFE)
Transmission de facture à l'international	● (certification Point d'accès Peppol et couvre 65 pays)	● (via Peppol)	Il n'y a pas de transmission de factures à l'international dans le cadre de la réforme	● (via Peppol ou autre canal)	●	● (via Peppol, EDI, API, ou e-mail)
conformité technique						
Interopérabilité avec autres PDP	● (via Peppol)	● (via Peppol)	●	●	●	● (via EDI, API ou Peppol)
Sécurité des données	ISO 27001, hébergement sur nos infrastructures SecNumCloud en France	ISO 27001, hébergement SecNumCloud	Hébergement souverain en France, respect des normes ISO 27001	ISO 27001, S3NS (Thales & Google Cloud), conforme à SecNumCloud	ISO 27001, SecNumCloud certifications	ISO 27001, chiffrement des données, hébergement en Europe
Méthodes d'authentification	MFA, double authentification disponible, substantiel à venir en 2029	MFA, substantiel à terme	En cours d'étude	MFA prévu pour le T1 2026	●	MFA et identités numériques professionnelles conformes aux exigences
Disponibilité continue	● (accessible 24h/24 et 7j/7)	● (hébergement haute disponibilité)	● (SLA de 99,85 %)	● (garantie contractuelle)	●	● (SLA 99,9 %)
Flexibilité multi-format	● (possibilité de support pour formats supplémentaires)	Nos ERP se connectent via EDI mais la PDP Cegid ne couvre pas ce pan fonctionnel	● (transformation des factures aux standards DARVA vers les standards réglementaires)	● (aucune contrainte de format électronique imposée)	●	● (formats supplémentaires possibles)
Intégration avec outils existants	● (disponibilité d'APIs ou flux EDI pour intégration)	● (intégration via APIs et solutions tierces)	✖	● (compatible avec tous les logiciels métiers)	●	● (compatibilité avec ERP et autres systèmes)
fonctionnalités supplémentaires						
Automatisation du traitement des factures	● (automatisation complète du traitement des factures)	Tableau de bord pour suivi des cycles de vie	✖ (mise à jour automatique des refus)	● (automatisation complète de la collecte, rapprochement bancaire et génération des états financiers)	●	● (automatisation complète de la facturation)
Tableaux de bord et reporting avancés	● (tableau de bord disponible)	● (tableau de bord disponible)	✖	● (outils analytiques disponibles)	●	● (3 niveaux de reporting)
Gestion multilingue	● (français, anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, néerlandais)	● (français et anglais)	NC	● (français et anglais)	●	● (français, anglais, roumain)
Gestion multi-devises	●	●	●	✖ (traitement uniquement de l'Euro)	●	●
conformité au rgpd						
Protection des données personnelles	● (conforme au RGPD)	● (conforme au RGPD)	●	● (conforme au RGPD)	●	●
Localisation des données	Hébergement en France	Hébergement exclusivement en France	Hébergement en France	Hébergement en France, redondance en Belgique	●	Hébergement en Roumanie
typologie						
Clientèle cible	Grandes entreprises, ETI et grandes PME	Entreprises de toutes tailles	PME, ETI et grandes entreprises	ETI, PME, TPE	Entreprises de toutes tailles	TPE, PME, ETI et grandes entreprises
Volume de factures supporté	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Secteur d'activité cible	Tous secteurs, mais forte implantation dans l'écosystème santé	Tous secteurs	Secteur de l'assurance	Secteur de la santé	Tous secteurs	Retail, Pharma, Énergie, Auto, etc.
Accompagnement et services additionnels	Mise en œuvre, assistance téléphonique, accompagnement réglementaire, services de dématérialisation des factures	Accompagnement personnalisé pour mise en place et paramétrages	Accompagnement avec des ateliers de mise en place, archivage à valeur probante, OCR des factures	Accompagnement dédié à l'intégration et au déploiement avec des solutions complémentaires comme l'archivage	NC	Conseil, intégration, support des processus métier
Coût de l'offre	NC	NC	NC	NC	NC	NC

lire la suite en page 42

DocProcess : la puissance de l'onboarding massif

L'échéance se rapproche : au 1er septembre 2026, toutes les entreprises françaises devront, a minima, recevoir leurs factures électroniques via une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP), et les grandes entreprises les émettre. Cette échéance, confirmée fin 2024, n'a pas assoupli l'obligation : le temps gagné doit être mis à profit dès maintenant. Un virage à ne pas manquer.

Environ quatre millions d'entreprises pour moins d'une centaine de candidats PDP : voilà le défi français. Si les premières certifications n'interviennent qu'au début 2026, il ne restera alors que quelques mois pour connecter la totalité du tissu économique. Reporter les décisions reviendrait à se condamner à l'embouteillage, voire aux pénalités prévues par l'administration fiscale.

Un défi d'enrôlement sans précédent

Fort de 120 entreprises intégrées chaque mois sur ses projets européens, DocProcess possède la capacité d'organiser un enrôlement de type industriel, capable d'absorber des volumes élevés sans sacrifier la qualité. Son hub d'intégration uniformise les formats, automatise les contrôles fiscaux, offre des services à valeur ajoutée (rapprochements, validations, etc.) et délivre des tableaux de bord actualisés en temps réel, qu'il s'agisse de factures entrantes ou sortantes.

Une expérience européenne éprouvée

Belgique, Allemagne, Roumanie… Depuis trois ans, DocProcess pilote des programmes d'e-invoicing réglementaire sur des marchés aux exigences multiples. Cette expérience multi-pays a forgé des connecteurs ERP universels, des workflows de validation optimisés et une infrastructure 24/7 éprouvée en conditions réelles. Pour les organisations françaises, c'est la garantie d'une plateforme *« battle-tested »* déjà alignée sur les futures spécifications nationales.

Au cœur du réseau PEPPOL

DocProcess opère par ailleurs deux points d'accès PEPPOL (pan-european public procurement on-line, qui est appelé à devenir l'infrastructure d'interopérabilité des PDP en France) et maîtrise les annuaires associés, véritable DNS de la facture B2B. Cette expertise du routage, combinée à son propre annuaire multi-pays, élimine les erreurs de destination et accélère les délais de règlement, que vos partenaires soient à Paris, Bruxelles ou Bucarest. Le routage devient transparent, les erreurs disparaissent, et la conformité devient un processus fluide.

Choisir dès aujourd'hui les acteurs de demain

La certification des PDP candidates est un processus qui a commencé début 2024 et a abouti à la création d'une liste des sociétés immatriculées avec réserves, qui ont pu aborder l'étape suivante de tests d'annuaire, d'interopérabilité et d'audit de certification. Ce processus pourra atteindre le but final – la certification – en janvier 2026 au plus tôt. Aucune PDP n'est donc encore certifiée. Et à l'issue du processus, personne ne sait combien le seront. Aussi, choisir dès aujourd'hui un acteur disposant déjà d'un socle technique et réglementaire conforme – à l'image de DocProcess –, c'est se prémunir d'un changement d'outil en pleine course et sécuriser la tenue du budget comme du calendrier.

Trois réflexes pour tenir le cap

S'informer, s'informer et… s'informer ! Connaître le calendrier, comprendre l'architecture en *« Y »*, dialoguer avec son expert-comptable et cartographier ses flux sont les préalables. Vient ensuite le choix d'une solution d'onboarding conçue pour la masse, capable d'industrialiser les tests, de gérer les pics de charge et de fournir, en temps réel, les indicateurs qui rassurent direction financière et dirigeants.

DocProcess, votre accélérateur de conformité

DocProcess réunit, sur une plateforme unique, l'intégration technique, le suivi réglementaire et l'accompagnement métier. Déjà connectée au Portail Public de Facturation et au réseau PEPPOL, son offre garantit un passage fluide vers l'e-invoicing français sans sacrifier vos ambitions internationales. ■

Contact
SOCIÉTÉ
Ariel MAOR
e-mail : pdp.marketing@doc-process.com
/// www.doc-process.com ///

Nom de l'éditeur	DocuWare	Doxallia	ECMA	Enerj	Esker
Site web	start.docuware.com/fr/	www.doxallia.com	www.ecma-solutions.com	www.enerj.fr/	www.esker.fr
Conformité fiscale					
Gestion des statuts des factures	● (suivi des statuts : émise, reçue, rejetée, etc.)	● (pour tous les statuts obligatoires et recommandés)	● (tous les statuts)	● (tous les statuts)	● (tous les statuts)
Archivage électronique	Archivage sécurisé et conforme avec garantie d'intégrité et d'accessibilité	Archivage électronique inclus, durée de 10 ans	Archivage inclus pour 10 ans	Archivage optionnel et configurable avec une durée définie avec le client	Archivage sécurisé et conforme avec intégrité et accessibilité
Formats de factures supportés	Factur-X, CII, UBL	Tous formats de facture	UBL, FacturX, CII, PDF	Formats standards (autres sur demande)	Factur-X, UBL, CII, PDF, Edifact, XML
Saisie manuelle des factures	● (+ OCR de factures PDF qui ne sont pas dans un format compatible avec la réforme)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	●	✖	Automatisation du processus de saisie
E-reporting	●	● (tous les flux 10.1, 10.2, 10.3 et 10.4)	●	● (selon les exigences fiscales)	●
Transmission de facture à l'international	Possible de créer des factures internationales mais pas dans le=cadre des flux entre PDP	● (transmission internationale possible)	●	● (transmission internationale supportée)	● (conforme aux exigences internationales)
Conformité technique					
Interopérabilité avec autres PDP	●	●	●	● (via les normes Afnor et les protocoles courants)	● (via Peppol et autres systèmes)
Sécurité des données	ISO 27001, certification SecNumCloud	ISO 27001, certification HDS	ISO 27001, SecNumCloud	ISO 27001, certifications correspondantes pour les données sécurisées	ISO 27001, certifications de sécurité
Méthodes d'authentification	MFA - Google Connect	MFA, gestion centralisée des sessions	MFA	MFA, gestion centralisée des sessions	Authentification multi-facteurs
Disponibilité continue	●	● (99,9 % de disponibilité)	●	● (disponibilité garantie 24/7)	● (24/7 disponible)
Flexibilité multi-format	✖	● (support de formats supplémentaires)	Sur projet	● (support de multiples formats, notamment EDI et Factur-X)	● (support de tous formats nécessaires)
Intégration a vec outils existants	● (API disponible)	● (intégration avec ERP et autres systèmes)	●	● (complètement intégré avec les ERP et CRM du marché)	● (s'intègre avec tous les principaux ERP)
Fonctionnalités supplémentaires					
Automatisation du traitement des factures	●	● (automatisation du cycle de traitement des factures)	●	● (automatisation du cycle complet de facturation)	● (automatisation complète)
Tableaux de bord et reporting avancés	●	●	●	● (tableaux de bord interactifs)	● (tableaux de bord avec KPIs)
Gestion multilingue	✖	● (français et anglais)	●	●	● (8 langues)
Gestion multi-devises	●	●	●	● (et capacité d'ajustement selon les besoins)	●
Conformité au RGPD					
Protection des données personnelles	● (respect du RGPD : minimisation des données, anonymisation, contrôle d'accès restreint, notification en cas de violation)	● (RGPD respecté)	●	● (conformité RGPD)	● (conformité RGPD)
Localisation des données	Hébergement en France	Hébergement en France	N/A.	Hébergement en Union européenne	Hébergement en France et en Europe
Typologie					
Clientèle cible	EURL, SASU, TPE-PME	Entreprises de toutes tailles	TPE/PME	ETI et grandes entreprises	Grands comptes, ETI, PME via partenaires
Volume de factures supporté	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Secteur d'activité cible	Tous secteurs	Tous secteurs	Experts-comptables et leurs clients	Tous secteurs	Tous secteurs
Accompagnement et services additionnels	Une équipe d'experts assure l'accompagnement des utilisateurs lors de l'onboarding	Accompagnement complet, service de paiement	Formation, accompagnement, assistance par e-mail	Accompagnement complet sur l'installation et la mise en œuvre	Accompagnement complet incluant formation
Coût de l'offre	14 jours gratuits, l'ensemble des offres inclut la PDP sans surcoût	Tarification basée sur 3 éléments : Build, Abonnement, Usage	NC	Tarification sur abonnement mensuel ou annuel	Tarification variable

lire la suite en page 44

PDP & OD : comprendre le tandem pour une transition réussie

Le compte à rebours est lancé : au 1er septembre 2026, toutes les entreprises françaises devront échanger des factures structurées dans l'écosystème public de facturation. Bien plus qu'un simple changement de format, la réforme crée un tandem inédit : la plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) et l'opérateur de dématérialisation (OD). Identifier leur complémentarité est la première étape vers une conformité sereine.

Véritable tiers de confiance, la PDP applique le cahier des charges de Bercy : réception, contrôle et dépôt des factures. Elle assure également la traçabilité intégrale des échanges, offrant aux entreprises une *« transmission sécurisée »* où chaque document reste authentique, lisible et intègre.

OD : le metteur en scène des processus

Si la PDP agit comme *« un hub de confiance »*, l'OD orchestre la *« logistique »*. Interfacé à l'ERP, il récupère le flux, enrichit les métadonnées, convertit les formats, puis dirige la facture vers la PDP la mieux placée. Son expertise consiste à *« adapter le diamètre des tuyaux »* : grâce à ses fonctionnalités avancées, l'OD permet de couvrir la majorité des 36 cas d'usage identifiés par l'administration fiscale, qu'il s'agisse d'autofactures, de notes de frais ou de flux fournisseurs, tout en préservant les processus en place et en assurant l'intégrité des documents par la signature électronique.

Un duo complémentaire au service de l'efficacité opérationnelle

PDP et OD ne se chevauchent pas ; ils se complètent. La première sécurise le dépôt légal, le second garantit l'atterrissage et le décollage des données dans le système d'information. Cette articulation assure une continuité totale, de la sortie de l'ERP au retour d'état, tout en laissant à chaque acteur son domaine d'expertise.

Symtrax, l'agnostique du flux

Fort de trente ans d'innovation documentaire, Symtrax concentre son savoir-faire à l'endroit précis où la valeur se crée : la circulation des données. Son approche *« agnostique »* s'appuie sur les référentiels déjà présents et ne force aucun changement d'ERP. Ainsi, la même solution couvre la transmission conforme (rôle PDP) et l'intégrité de contenu (rôle OD) avec un seul point de contrôle.

Sécurité prouvée

À titre d'exemple, lors d'une tentative de fraude au virement, un client a pu prouver sa bonne foi grâce à la signature électronique (eIDAS, XAdES, RGS…) appliquée par Symtrax : le PDF falsifié a été rejeté, tandis que la facture originale, horodatée et sécurisée, a protégé l'entreprise d'une perte majeure en garantissant l'intégrité des échanges de factures.

Un ROI mesurable

En réunissant conformité et optimisation des processus, un projet piloté par Symtrax se déploie en quelques semaines. Les équipes métiers conservent leurs habitudes, la direction financière gagne une visibilité en temps réel, et la DSI garde la main via des connecteurs standards. Conformité, productivité et réduction des fraudes se renforcent mutuellement pour délivrer un retour sur investissement tangible dès la première clôture.

Cap sur 2026

Symtrax guide ses clients selon le rythme réglementaire : diagnostic, pilote, montée en charge puis extension internationale. Présente dans les groupes de travail de la DGFiP, son équipe anticipe chaque ajustement et garantit une veille permanente pour maintenir les entreprises à niveau.

L'essentiel sans compromis

Face à la complexité technique et réglementaire, l'enjeu n'est pas d'ajouter des couches, mais de maîtriser la chaîne. En mariant la rigueur de la PDP et la souplesse de l'OD dans une même expertise, Symtrax transforme la contrainte légale en avantage compétitif et fait de la facture électronique un levier durable de performance, partout et pour tous. ■

Contact
SYMTRAX
tél : +33 (0)4 66 04 54 05
e-mail : salesfr@symtrax.fr
/// www.symtrax.com/fr ///

Nom de l'éditeur	Flowie	iPaidThat	Itesoft	OpenBee	Pagero
Site web	www.get-flowie.com/	ipaidthat.io/fr	www.itesoft.com/fr	www.openbee.com	www.pagero.com/fr
conformité fiscale					
Gestion des statuts des factures	● (tous les statuts)	● (suivi des statuts : émise, reçue, rejetée, etc.)	● (suivi des statuts : émise, reçue, rejetée, etc.)	● (pour tous les statuts obligatoires ainsi que des statuts considérés comme *« libres »* mais non-obligatoires)	● (tous les statuts du cycle de vie)
Archivage électronique	Archivage légal garanti avec option d'archivage personnalisé	Archivage sécurisé et conforme avec garantie d'intégrité de minimum 10 ans	Archivage sécurisé et conforme avec garantie d'intégrité et d'accessibilité	L'archivage à valeur probante des factures pendant 10 ans est une obligation pour le client	Archivage conforme avec garantie de 10 ans
Formats de factures supportés	UBL, CII, Factur-X et plusieurs autres formats	Factur-X, CII, UBL	CII, UBL, Factur-X	UBL, CII, Factur-X, PDF et d'autres formats structurés (Edifact D96A, X12, iDoc)	Plus de 140 formats supportés, y compris les standards EDI
Saisie manuelle des factures	● (via l'interface Flowie)	● (+ OCR de factures PDF qui ne sont pas dans un format compatible avec la réforme)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)
E-reporting	● (capacité de transmettre les données fiscales	●	●	●	● (transmission des données non couvertes par l'électronique)
Transmission de facture à l'international	● (transmission internationale supportée)	Possible de créer des factures internationales mais pas dans le cadre des flux entre PDP	● (diffusion multicanale : e-mail, courrier, EDI, etc.)	Acceptation de factures en entrée (B2B international) à partir des données unitaires seulement	● (transmission internationale supportée)
conformité technique					
Interopérabilité avec autres PDP	● (via Peppol et autres systèmes)	●	● (via Peppol et autres systèmes)	● (via Peppol Access Point)	● (via Peppol)
Sécurité des données	ISO 27001, certifications RGPD et sécurisation des données	ISO 27001, certification SecNumCloud	ISO 27001, certification SecNumCloud	ISO 27001, certification NF 203 sur le composant CFN (NF Z42-020), client pilote SecNumCloud avec Orange	ISO 27001, SecNumCloud certifié
Méthodes d'authentification	MFA et identités numériques professionnelles	MFA - Google Connect	MFA et authentification renforcée	Authentification à 2 facteurs conforme aux attentes de NIS2	MFA et identité numérique
Disponibilité continue	● (disponibilité garantie 24/7)	●	●	●	● (24/7 avec support complet)
Flexibilité multi-format	● (support de plusieurs formats comme Factur-X et autres sur demande)	✖	● (support de formats supplémentaires)	● (capacité de traduction des formats Edifact D96A, X12 et iDoc en UBL en entrée uniquement)	● (support de tous formats courants et personnalisés)
Intégration avec outils existants	● (complète intégration avec les systèmes ERP/CRM existants)	● (API disponible)	● (intégration avec tous les ERP du marché)	● (intégration avec tous les ERP existants, compatibilité avec Ged/ECM)	● (complète intégration avec ERP et autres outils)
fonctionnalités supplémentaires					
Automatisation du traitement des factures	● (automatisation complète de l'ensemble du cycle de facturation)	●	● (automatisation complète des processus)	●	● (automatisation de tous les processus de facturation)
Tableaux de bord et reporting avancés	● (outils de reporting avancés)	●	● (tableaux de bord avancés)	● (tableau dynamique et connecté avec des données entrantes et sortantes Widgets intelligents avec IA embarquée sur l'ensemble des infos liées aux factures)	● (outils de reporting)
Gestion multilingue	● (anglais, français)	✖	●	● (francais, anglais, allemand, italien, portuguais, espagnol, arabe, chinois traditionnel et simplifié)	●
Gestion multi-devises	●	●	●	●	●
conformité au RGPD					
Protection des données personnelles	● (conformité RGPD)	● (respect du RGPD : minimisation des données, anonymisation, contrôle d'accès restreint, notification en cas de violation)	● (conformité RGPD)	● (conformité RGPD)	● (conformité RGPD)
Localisation des données	Hébergement en France et respect du Code général des impôts	Hébergement en France	Hébergement en France	Hébergement en France	Hébergement en Europe (Suède). Bientôt hébergement SecNumCloud en France
Ttypologie					
Clientèle cible	Entreprises de toutes tailles	EURL, SASU, TPE-PME	PME, ETI, grandes entreprises	Micro-entreprises, TPE, PME jusqu'à ETI	Entreprises internationales
Volume de factures supporté	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Secteur d'activité cible	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs
Accompagnement et services additionnels	Accompagnement complet pour l'implémentation et la formation	Une équipe d'experts assure l'accompagnement des utilisateurs lors de l'onboarding	Accompagnement avec formations et support	Accès à une plateforme de formation en ligne(My Organic Learning) Audit de conformité et optimisation des processus métiers	Accompagnement personnalisé
Coût de l'offre	Tarification variable selon usage	14 jours gratuits, l'ensemble des offres inclut la PDP sans surcoût	Offre payante	Modèle d'abonnement uniquement (documents illimités)	NC

Symtrax	TecAlliance	Tenor	Tesisquare	Tessi	Tiime	Treso2
www.symtrax.com/fr	www.tecalliance.net/fr	tenorsolutions.com	www.tesisquare.com/fr	www.tessi.eu/fr	www.tiime.fr	www.treso2.com
● (suivi complet des statuts)	● (suivi complet des statuts)	● (suivi des statuts : émise, reçue, rejetée, etc.)	● (tous les statuts recommandés et libres)	● (tous les statuts : obligatoires, recommandés, optionnels)	●	● (tous les statuts : obligatoires, recommandés, optionnels)
Archivage légal et conforme NF Z42-013	Archivage sécurisé conforme au cadre européen	Archivage sécurisé et conforme avec garantie d'intégrité	Archivage sécurisé conforme NF Z42-013	Archivage sécurisé conforme à NF Z42-013	Archivage conforme avec garantie d'intégrité pour 10 ans	Archivage sécurisé conforme à NF Z42-013
Factur-X, UBL, PDF, Peppol	Factur-X, EDI, PDF signé, XML UBL, CII	UBL, CII XML, Factur-X, Edifact, X12, VDA, PDF	UBL, CII, Factur-X et autres formats sur demande	Tous formats standards	CII, UBL, Factur-X	Edifact, PDF et d'autres
✖	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)	● (via interface Tiime)	● (possibilité de saisie manuelle des factures)
● (e-reporting couvert)	● (e-reporting disponible)	Transmission des données fiscales non couvertes	● (pour le suivi des transactions non couvertes)	● (transmission des données fiscales couvertes)	● (capacité à transmettre les données fiscales)	● (capacité à transmettre les données fiscales)
● (transmission internationale supportée)	● (transmission internationale via Peppol)	● (Peppol, envoi et réception par e-mail)	● (transmission via Peppol et autres canaux)	● (transmission internationale via Peppol)	● (transmission internationale via e-mail et Peppol)	● (transmission internationale supportée)
●	● (conforme aux exigences de l'administration française)	●	●	●	● (via Peppol)	En cours (avec Peppol)
ISO 27001, authentification renforcée	ISO 27001, RGPD, hébergement en Europe	ISO 27001, hébergement en France, certification SecNumCloud	ISO 27001, SecNumCloud certifié	ISO 27001, hébergement sécurisé	Respect des normes ISO 27001, hébergement SecNumCloud	Certifications ISO 27001 et SecNumCloud
MFA et double authentification	MFA et authentification à deux facteurs	MFA, double authentification	Authentification simple, MFA en préparation	MFA et authentification forte	Authentification à 2 facteurs	MFA et intégration SSO
● (disponibilité garantie 24/7)	● (disponibilité garantie avec SLA)	● (disponibilité 24/7 avec support)	● (disponibilité garantie 24/7)	● (disponibilité 24/7 garantie)	● (service disponible 24/7)	● (garanties de disponibilité 24/7)
● (formats de données flexibles)	● (support de formats multiples)	● (support de formats multiples)	● (support de formats multiples)	● (support de formats multiples)	● (format Factur-X par défaut, possibilité d'ajouter d'autres formats)	● (support de formats multiples)
● (compatible avec ERP)	● (connecteurs ERP standard disponibles)	● (compatibilité avec ERP, CRM, Ged)	● (compatible avec ERP et autres outils existants)	● (intégration avec tous les ERP du marché)	● (API pour intégration avec ERP et autres outils)	● (API et SFTP pour l'intégration avec ERP et autres outils)
● (automatisation complète des processus)	● (automatisation des workflows de validation et relance)	● (automatisation complète du traitement des factures)	● (automatisation des processus de facturation)	● (automatisation des processus de facturation)	● (automatisation des factures, validation, et recouvrement)	● (gestion des workflows de validation, rapprochement 3-way)
● (reporting avancé)	● (tableaux de bord et KPIs personnalisés)	● (tableaux de bord avancés)	● (reporting avancé et personnalisé)	● (reporting avancé)	● (tableaux de bord pour suivi des factures et gestion financière)	● (tableaux de bord et suivi des factures)
● (français, anglais, allemand)	● (français, anglais, allemand, espagnol, italien)	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●
● (conformité RGPD)	● (conformité RGPD)	● (conformité RGPD)	● (conformité RGPD)	● (conformité RGPD)	● (conformité RGPD)	● (respect du RGPD)
Hébergement en France	Hébergement en Europe (Allemagne)	Hébergement en France	Hébergement en France	Hébergement en France	Hébergement sur des serveurs SecNumCloud	Hébergement en France
PME et grandes entreprises	Grandes entreprises, ETI, PME innovantes	Grandes entreprises, ETI, PME	ETI et PME	PME et grandes entreprises	TPE et PME françaises	PME et ETI
Illimité	Illimité	Illimité	Selon la demande	Illimité	3 millions de factures émises	1 million de factures, capacité d'adaptation
Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs	Tous secteurs
Assistance et formation personnalisées	Assistance personnalisée et suivi dédié.	Accompagnement complet : chef de projet, support 24/7	Accompagnement durant la phase d'onboarding	Accompagnement complet durant la mise en œuvre	Accompagnement personnalisé avec formation et support	Accompagnement par Pytheas Capital
Modèle tarifaire flexible	Tarification sur abonnement et volume	Tarification sur abonnement	Coût basé sur la mise en place et abonnement	Tarification basée sur le volume	Offre gratuite pour les factures achat et vente	Abonnement et coût par facture

favoris : outils de création de sondages en ligne

Survio

→ www.survio.com/fr

Pour prendre le pouls de votre secteur d'activité, pour des besoins marketing ou encore pour échanger de manière originale avec votre audience, les outils de sondages en ligne sont incontournables ! Survio propose un service gratuit sur inscription (sans avoir besoin de renseigner vos coordonnées bancaires) et promet que *« vos données sont protégées, sécurisées et sauvegardées gratuitement »*. Satisfaction produit, évaluations, organisation d'événements… Les utilisateurs disposent de plus de 100 modèles de questionnaires et des formats de questions variés pour se lancer.
Si la version gratuite permet de réaliser un nombre illimité de sondages et de questions, le nombre de réponses récoltées par mois est bridé à 50.
Le service offre aussi la possibilité d'intégrer des médias dans ses sondages, mais aussi de les planifier.
Concernant la collecte, l'outil s'intègre parfaitement à des sites internet, aux réseaux sociaux et peut générer un QR code.
Enfin, même si les offres payantes (de 12 à 71 euros par mois) bénéficient de fonctionnalités plus avancées, la partie analyse de la version gratuite reste complète.

Eval&Go

→ www.evalandgo.com

Cocorico ! Comme son nom ne l'indique pas, Eval&go est une plateforme française pour la création de sondages et de questionnaires en ligne. Le fournisseur de services n'hésite pas à mettre en avant ses atouts *« made in France »* : conformité au RGPD, serveurs basés dans l'Hexagone, hébergeur de données de santé… Eval&Go est aussi référencé UGAP-SCC (alliance entre l'Union des groupements d'achats publics et SCC France visant à faciliter la transition digitale du secteur public).
Du côté des fonctionnalités, Eval&Go propose une bibliothèque de thèmes pour personnaliser ses réalisations ainsi qu'un assistant IA de création de questionnaires basé sur Mistral AI. Les utilisateurs peuvent réaliser un nombre illimité de sondages, mais la version gratuite de l'outil limite les questionnaires à dix questions et 25 réponses. Concernant la diffusion, le service gratuit comprend : un outil de gestion des contacts, un lien de diffusion anonyme, un code d'intégration ou encore une plateforme d'envoi d'e-mails avec modèles personnalisés ainsi que la possibilité de suivre en détail les réponses et d'exporter les données brutes. Des versions payantes de 25 à 68 euros par mois sont également proposées.

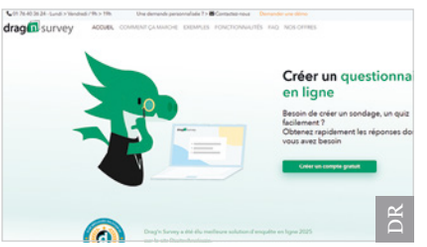

Drag'n Survey

→ www.dragnsurvey.com

Que ce soit pour réaliser des questionnaires simples ou plus complexes, Drag'n Survey est un outil facile à utiliser et efficace. Avec ses modèles prédéfinis et une banque de questions complète, les utilisateurs ont de quoi trouver l'inspiration ! Sa version gratuite permet la création illimitée de sondages néanmoins bridés à vingt questions et trois pages par questionnaire. Trois modes de diffusion sont proposés pour une même étude : lien web, campagne d'e-mails et intégration sur un site web.
Du côté du traitement des résultats des sondages, Drag'n Survey traite 200 répondants par questionnaire (en version gratuite). L'analyse de données se fait de manière automatique avec une génération de rapports qui indiquent les réponses apportées aux questions, les collecteurs utilisés et les dates de réponses. L'outil propose aussi de créer des benchmarks par question. Enfin, Drag'n Survey offre la possibilité d'intégrer vos réponses avec Zapier, qui permet de jongler d'une application web à une autre et d'automatiser les workflows. En plus de la version gratuite, Drag'n Survey propose des versions payantes de 18 à 36 euros par mois. ■

Sivagami Casimir

Romain Joulia : les archives en partage

À la tête des Archives nationales d'outre-mer depuis mars 2025, Romain Joulia incarne une vision vivante et engagée du métier d'archiviste, qu'il tient à ancrer dans les enjeux contemporains.

DR

il like

son roman préféré : *« Le Nom de la rose »*, d'Umberto Eco. Ma promotion à l'INP porte d'ailleurs le nom de cet auteur !
sa ville préférée : je dirais Aix-en-Provence, mais Strasbourg m'a aussi marqué.
son exposition préférée : *« Tadjikistan. Au pays des fleuves d'or »*, une exposition sur l'histoire de ce pays organisée en 2021 au musée Guimet, à Paris.

Du local au national, Romain Joulia a exploré le métier d'archiviste sous toutes les coutures. Il a notamment été directeur des archives municipales de Gap, de celles de Rennes, puis des archives départementales de la Haute-Saône et de celles du Var. Plus récemment, il a pris les rênes des Archives nationales d'outre-mer (ANOM) à Aix-en-Provence en mars 2025, un service à compétence nationale du ministère de la Culture qui conserve les archives de l'histoire coloniale et postcoloniale de la France.
Curieux et touche-à-tout, il se décrit volontiers comme un *« couteau suisse »*. Et s'il y a une dimension du métier qui continue de le surprendre et de l'enthousiasmer, c'est bien sa part humaine. *« J'ai toujours aimé croiser les points de vue »*, confie-t-il. *« Le relationnel, c'est le double effet de cette profession : il aide à faire passer les messages. Et comme le métier évolue sans cesse, il faut accompagner les mutations et défendre nos pratiques… C'est ce qui le rend passionnant. »*

la grande famille des archives

Romain Joulia découvre sa vocation à Carcassonne, dans son collège niché au sein d'un ancien hôtel particulier. *« À l'occasion des Journées du patrimoine, un professeur nous a fait travailler sur la généalogie des anciens propriétaires du bâtiment »*, explique-t-il. *« J'ai mis les pieds aux archives ce jour-là et je n'en suis jamais vraiment ressorti. »* Il opte pour une trajectoire universitaire : d'abord à Toulouse, où il obtient une licence en ingénierie documentaire, puis à Amiens, pour un master professionnel dédié aux métiers des archives. Quelques années plus tard, en 2008, il rejoint l'Institut national du patrimoine (INP) après avoir réussi le concours de conservateur.
« Ce qui m'a toujours porté, c'est le travail d'équipe », poursuit-il. *« J'ai eu la chance d'être bien entouré. »* Cette conviction irrigue aussi son implication associative, notamment au sein de l'Association des archivistes français (AAF), dont il dirige le service des archives communales et intercommunales de 2013 à 2016, et de l'Interassociation archives bibliothèques documentation (IABD), qu'il préside en 2016. Convaincu que les archivistes forment *« une grande famille où chacun a un rôle à jouer »*, il a contribué à faire évoluer la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) de 2016. *« Il n'y avait pas de dispositions pour les archives au sein du projet de loi »*, se souvient-il. *« Avec plusieurs collègues, nous avons donc porté cette revendication, d'abord à l'Assemblée nationale, puis au Sénat. »* Parmi les amendements qu'ils réussiront à compléter, citons notamment l'ajout de la mention des données (en plus des documents) dans la définition des archives, ainsi que certaines dispositions pour faciliter la mutualisation de l'archivage électronique.
À peine arrivé, Romain Joulia se projette déjà dans l'avenir des ANOM, qui célébreront leurs 60 ans en 2026. L'occasion de *« mieux faire connaître l'institution, ici et à l'international »*, notamment à travers la coopération avec le Vietnam pour inscrire les archives de l'Indochine à l'Unesco. Pour lui, ces archives *« représentent avant tout des hommes et des femmes dont l'histoire et la mémoire doivent être partagées »*. Et s'installer à Aix-en-Provence est une source de réjouissance pour ce père de famille à qui les déménagements ne font pas peur : *« cette ville est un vrai bijou »*. Pas de doute, le voyage continue… ■

Kaëlig Alléaume

Nicolas Curien : « le rapport à la vérité est mal parti avec les IA génératives »

Ingénieur-économiste et professeur émérite au Cnam, Nicolas Curien est un ancien membre du Collège de l'Arcep et du CSA (devenu l'Arcom). Il est également cofondateur de l'Académie des technologies, qui a publié le rapport *« IA générative et mésinformation »* (1), en décembre 2024.

Votre rapport présente différentes pathologies de l'information. Quelles sont-elles ?

Nous avons repris la terminologie du medialab de Sciences Po. La structure des pathologies de l'information peut être comparée à des poupées russes : la matriochka extérieure représente la malinformation, c'est-à-dire à peu près toutes les informations que l'on consomme dans les médias, en ligne ou traditionnels, qui ne sont pas nécessairement fausses ou produites avec l'intention de nuire, mais un peu inexactes, partiales ou incomplètes. La poupée qui vient juste après, c'est la mésinformation, c'est-à-dire la mauvaise information qui n'est pas forcément délibérée, mais qui est carrément inexacte, parce que produite trop rapidement ou à partir d'une source non vérifiée. La troisième poupée, c'est la désinformation, produite dans l'intention de manipuler des esprits. On parle alors de fake news ou d'infox. Et enfin, à l'intérieur de la désinformation, on peut distinguer les deep fake (hyper trucages), c'est-à-dire de la désinformation fabriquée à l'aide de l'intelligence artificielle (IA) générative.

Quelles sont les capacités et les limites de l'IA générative ?

L'IA n'est pas très intelligente au sens où nous l'entendons. Les grands modèles de langage (LLMs) ont été entraînés à faire une tâche extrêmement simple : produire une séquence de mots à partir de ceux qui viennent les plus vraisemblablement après les premiers. Mais si les résultats de ChatGPT, Copilot et consorts sont étonnants, c'est parce qu'ils compensent la simplicité de cette tâche par l'énormité des données qu'ils ont ingurgitée. Le miracle, c'est le big data.

Mais, contrairement à l'esprit humain, la machine n'a pas de capacité de création autonome, n'a pas conscience de ce qu'elle fait et n'a ni sentiments ni émotions. L'IA a ses domaines d'excellence et l'intelligence humaine a les siens.

Les IA génératives amplifient-elles la désinformation ?

Elles permettent de gagner en efficacité, quel que soit le but. Si l'objectif est d'optimiser l'organisation du travail, les IA génératives le feront bien, mais si le but est de manipuler les esprits, elles le feront très bien aussi. Le diable n'est pas dans l'outil, il est dans l'usage qu'on en fait.

Par exemple, on a tendance à considérer l'IA générative comme un moteur de recherche sur lequel il suffit de cliquer, mais nous sommes en réalité responsables de la qualité de la rédaction du prompt qui déterminera en grande partie la qualité du résultat. À travers le prompt, nous sommes tous devenus des programmeurs en langage naturel et la salubrité de l'espace numérique dépend de notre art à maîtriser ces nouveaux outils numériques.

« si l'objectif est d'optimiser l'organisation du travail, les IA génératives le feront bien, mais si le but est de manipuler les esprits, elles le feront très bien aussi »

Dès le départ, le rapport à la vérité est de toute façon mal parti avec les IA génératives : *« by design »*, elles font semblant d'être capables de réaliser ce que produit l'intelligence humaine. Sans compter que l'IA générative ne connaît pas les choses, et ne peut donc pas établir de rapport entre les mots et les choses : elle ne sait pas ce qu'est une table, elle ne s'y est jamais assise. Comment pourrait-elle savoir ce qu'est la vérité, qui est la conformité d'un discours à un fait, si elle ne connaît pas les faits ?

Enfin, l'IA générative reproduit les biais de ses programmeurs, ceux des bases de données sur lesquelles elle a été entraînée et les biais éventuels des processus d'apprentissage sur lesquels elle s'est exercée.

Quelles sont les différentes préconisations de l'Académie des technologies pour contrer les effets de l'IA générative sur la mésinformation ?

Lorsque nous avons élaboré ce rapport, quatre grands domaines se sont imposés à nous comme se prêtant le mieux ou se prêtant déjà à des initiatives pour protéger

l'espace informationnel : l'éducation, la recherche, les médias et la sécurité. Nous avons ensuite élaboré six propositions qui s'inscrivent chacune dans l'un ou l'autre de ces domaines.
La première d'entre elles consisterait à faire émerger un outil collaboratif d'IA générative vertueuse, baptisé ChatPedia, au sein de l'Éducation nationale. Coutilisé et coamélioré par les professeurs et les élèves, cet outil serait modelé progressivement pour devenir, pour les LLM, ce que Wikipédia est à l'encyclopédie ordinaire.

Vous préconisez également la création d'un socle statistique du numérique et de ses impacts ?

En effet, nous n'avons pas assez de données sur l'impact des vérités alternatives sur les pratiques et les comportements des citoyens, en matière de santé publique, par exemple (les gens se vaccinent-ils plus ou moins, etc.). Nous imaginons pour cela un partenariat entre l'Insee et l'Inria.

Troisième proposition, vous recommandez la création d'un « Comité consultatif de l'information scientifique et technique »…

Ce type d'information est souvent traité de façon très approximative, voire biaisée, dans les médias traditionnels, et encore plus dans les médias en ligne, ce qui renforce la défiance des citoyens vis-à-vis de la science et de la technologie, ainsi qu'envers les institutions. L'idée est d'améliorer l'adéquation entre le sujet traité et l'expert mobilisé par les journalistes. L'Arcom pourrait accueillir un comité qui exercerait une mission de veille sur le traitement de l'information scientifique et technique dans les médias, formuler des recommandations et servir d'interface entre les médias et les experts en s'appuyant sur des académiques nationales (sciences, médecine, technologies, etc.).

Vous prônez également la création d'un « Observatoire de l'édition artificielle ». Quelle serait sa mission ?

L'idée serait de tester régulièrement les LLMs et de déceler, à partir de leurs réponses, des indices de non-neutralité (biais) dans le traitement d'informations

DR

« l'espace numérique doit être respirable, c'est pourquoi il faut lutter à tout prix contre la pollution de ce bien commun »

Nicolas Curien,
professeur émérite au Cnam
et membre fondateur de l'Académie
des technologies

sensibles (santé, politique, etc.). Ces lignes éditoriales, intentionnelles ou non intentionnelles, induites par la nature de leurs bases de données d'entraînement et par leurs modalités d'apprentissage, seraient ensuite rendues publiques.

Votre cinquième proposition souhaite contraindre les plateformes à afficher un « score d'artificialité » des contenus viraux. De quoi s'agit-il ?

Cette proposition, qui pourrait faire partie d'un guide de bonne conduite européen, aurait vocation, à terme, à entrer dans le Digital Services Act (DSA). Cet indicateur préciserait deux indices qui permettent de repérer un faux contenu : la probabilité selon laquelle un message a été créé par une IA générative et la probabilité qu'il ait été massivement diffusé par des chatbots.

La sixième proposition vise à compléter le code de la Défense…

En effet, le code de la Défense ne prévoit bizarrement pas de sanctions pénales pour la désinformation issue d'organes d'États ou d'organes étrangers. Il s'agit simplement d'une lacune à combler.

« Pour un progrès raisonné, choisi et partagé » est la devise de l'Académie des technologies. Pouvez-vous la commenter ?

Je trouve cette devise très belle. *« Raisonné »* implique de mesurer les menaces et les opportunités sans tomber dans un principe de précaution abusif ou dans la témérité. Il faut plutôt se placer dans une audace responsable. *« Choisi »* implique des progrès techniques qui ne soient pas réalisés en dehors de la société, mais pour elle. Il doit être non seulement acceptable, mais souhaité par le corps social. *« Partagé »* signifie que le progrès doit inclure tout le monde, sans laisser personne de côté.
Selon moi, l'espace numérique doit être durable, c'est-à-dire le plus économe possible, pour que la transition numérique n'aille pas à l'encontre de la transition climatique. Et il doit être également respirable, c'est pourquoi il faut lutter à tout prix contre la pollution de ce bien commun. ■

Propos recueillis par Clémence Jost

(1) → www.academie-technologies.fr/publications/ia-generative-mesinformation

Visionnez l'intégralité de cet entretien, filmé le 17 avril et animé par Clémence Jost dans le cadre d'une *« Rencontre auteur »* de Cairn.info, en partenariat avec Archimag et le gf2i :

→ **stm.cairn.info/ia-generative-et-mesinformation**

archimag store

applis, cadeaux, beaux livres, expos…

notre coup de cœur

et l'IA fut…

Le Jeu de Paume, à Paris, accueille jusqu'en septembre 2025 *« Le monde selon l'IA »*, une exposition inédite qui s'intéresse à tous les aspects de cette technologie. Si la problématique de l'impact de l'intelligence artificielle sur la création artistique est largement explorée, les visiteurs sont aussi amenés à se questionner sur ses conséquences écologiques et sociétales. Des capsules temporelles viennent ponctuer le parcours de visite, qui rassemble une quarantaine d'artistes. Présentées comme des cabinets de curiosités, elles apportent un regard historique à notre monde actuel.

→ **« Le monde selon l'IA » au Jeu de Paume (Paris) — Jusqu'au 29 septembre 2025**

les clefs de la République

Aux Archives nationales, une exposition gratuite fait entendre une autre histoire de la République, de la Révolution française au Front populaire. Partitions oubliées, instruments insolites, correspondances et manifestes racontent comment la musique a porté, incarné et parfois contesté les idéaux républicains de 1789 à 1936. Une plongée inédite dans le patrimoine sonore.

→ **« Musique et République, de la Révolution au Front populaire » aux Archives nationales (Hôtel de Soubise, Paris) — Du 26 mars au 14 juillet 2025**

le mythe de l'Atlantic

« 75 years of Atlantic Records » célèbre le travail et les talents qui ont participé à la légende de ce label mythique. Levant la barrière des styles, Atlantic Records a su contribuer au succès de grands noms de la musique d'Aretha Franklin à Bruno Mars, en passant par Ray Charles, Abba, les Rolling Stones et Ed Sheeran. Photographies, archives inédites, légendes rédigées par des témoins de l'histoire de la maison de disque… Ce beau livre ravira les mélomanes, mais aussi les amoureux d'une certaine esthétique.

→ **« 75 Years of Atlantic Records », Éditions Taschen — 150 euros**

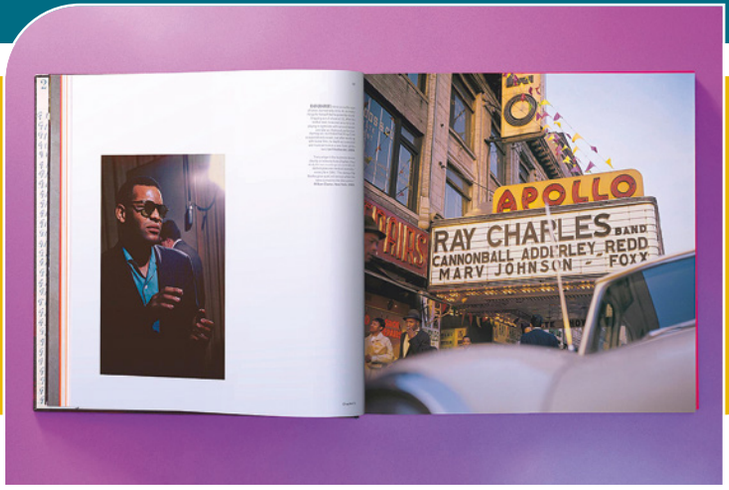

l'écoute haute précision

Avec ses 278 grammes, le casque JBL Tour One M3 se distingue par sa légèreté, son confort et sa capacité d'isolation. Il délivre un son clair et précis, soutenu par de larges haut-parleurs et un traitement audio en 24 bits. Équipé du son JBL Spatial nouvelle génération et d'une fonction de suivi de la tête, il crée une expérience d'écoute réaliste et immersive. Sa réduction de bruit adaptative à 8 micros (4 sur et à l'intérieur de chaque écouteur) s'ajuste intelligemment à l'environnement, tandis que les modes *« Ambient Aware »* et *« Talk Thru »* permettent de rester attentif aux voix, aux annonces ou aux bruits de circulation. Pensé pour durer, il assure jusqu'à 70 heures d'écoute sans interruption.

→ **fr.jbl.com — 349,99 euros**

dans le grand bain des archives

Les Archives départementales du Tarn proposent une exposition consacrée à l'essor des bains de mer et des stations balnéaires à la Belle Époque. À partir des années 1850, le développement du train révolutionne les déplacements et permet à une population plus large de découvrir les stations balnéaires, d'abord en Normandie et en Bretagne, puis en Méditerranée. Cette exposition explore cette transformation des côtes françaises, où les plages deviennent des lieux de sociabilité et de loisirs.

→ **« La Belle Époque des bains de mer » aux Archives départementales du Tarn (Albi) — Jusqu'au 28 août 2025**

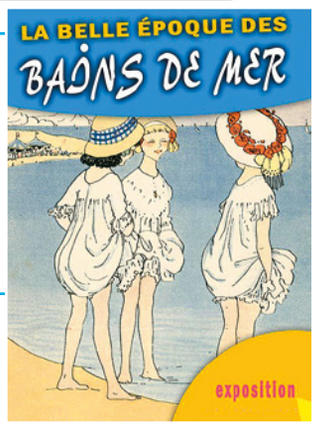

run en mode suédois

Légère (35 grammes), fine (11,5 millimètres) et endurante (40 heures d'autonomie), la montre connectée suédoise Suunto Run allie performance et discrétion. Utilisable en intérieur comme en extérieur, elle assure un suivi du sommeil et diffuse même de la musique sans smartphone pour rythmer les entraînements. Polyvalente, elle s'adapte à tous les sportifs grâce à ses 34 profils disponibles et à son suivi GPS.

→ **www.suunto.com/fr-fr/Produits/Montres-de-sport/suunto-run/suunto-run-lime/ — 249 euros**

le jeu du mois

mots cachés

Saurez-vous retrouver les 16 mots du vocabulaire du RGPD qui se cachent dans cette grille ?

F	G	N	C	O	U	B	L	I	D	O	N	N	É	E
H	O	B	T	T	H	X	T	D	B	Z	D	P	O	M
K	C	O	N	S	E	N	T	E	M	E	N	T	Y	L
L	T	R	A	I	T	E	M	E	N	T	T	Q	X	W
L	V	I	O	L	A	T	I	O	N	D	B	B	A	V
D	W	Z	H	A	B	X	V	I	C	O	O	K	I	E
P	R	O	T	E	C	T	I	O	N	P	R	Y	A	M
Q	R	L	C	T	I	F	I	C	A	T	I	O	N	G
Q	S	U	Q	J	E	C	R	Y	P	T	A	G	E	J
A	N	O	N	Y	M	I	S	A	T	I	O	N	S	C
L	X	R	P	O	R	T	A	B	I	L	I	T	É	K
Z	Y	P	R	O	F	I	L	A	G	E	Y	A	A	S
T	P	F	R	S	O	N	N	E	L	I	F	C	Z	J
C	H	I	F	F	R	E	M	E	N	T	Q	U	O	F
C	O	N	S	E	R	V	A	T	I	O	N	I	B	U

anonymisation
chiffrement
consentement
conservation
cookie
cryptage
donnée
DPO
oubli
personnelle
portabilité
profilage
protection
rectification
traitement
violation

ABONNEZ-VOUS AU MAGAZINE ARCHIMAG

CHOISISSEZ LA FORMULE QUI VOUS CONVIENT !

À renvoyer accompagné du règlement à Archimag - 24, rue de Milan F-75009 Paris
Tél : +33 1 55 31 92 30 - Email : commandes@archimag.com
www.archimag.com

OFFRE "L'ESSENTIEL"

1 an d'Archimag soit 10 numéros
2 numéros offerts en format numérique disponibles dans votre espace personnel
1-4 accès numériques inclus

☐ **OUI**, je commande l'offre 100% numérique, au tarif de 175€
☐ **OUI**, je commande l'offre papier, au tarif de 189€

OFFRE "L'INTÉGRAL"

1 an d'Archimag soit 10 numéros
2 numéros offerts en format numérique disponibles dans votre espace personnel
1-4 accès numériques inclus
3 guides pratiques, véritables boites à outils indispensables !

☐ **OUI**, je commande l'offre 100% numérique, au tarif de 380€
☐ **OUI**, je commande l'offre papier, au tarif de 395€

..... Soit un total de ..... euros TTC

Retrouvez l'intégralité des offres d'abonnement sur le site https://www.archimag.com/abonnement/

NOM : .....
PRÉNOM : .....
FONCTION : .....
RAISON SOCIALE : .....
SECTEUR D'ACTIVITÉ : .....
COURRIEL : .....

ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL / VILLE : .....
PAYS : .....
TÉL : .....

Signature ou cachet :

agenda

All for content
3-4 juin 2025, Paris, NewCap Event
Le salon du contenu de marques propose aux directions marketing et communication de découvrir toutes les composantes d'une stratégie de contenus réussie.
→ **www.allforcontent.fr**

Congrès de l'ABF
11-13 juin 2025, Montreuil
Le 70e congrès de l'Association des bibliothécaires de France aura pour thème *« Bibliothèques et esprit critique »*. Avec 11 tables de discussion, 4 conférences et 16 ateliers.
→ **www.abf.asso.fr**

France API 2025
17 juin 2025, Paris, espace Charenton
Créé par Accetal et le Collectif API Thinking, France API est le premier événement francophone majeur réunissant les acteurs des APIs.
→ **franceapi.fr**

CoTer numérique
17-18 juin 2025, Clermont-Ferrand
Ce 34e congrès des décideurs IT des collectivités aura pour thème *« La data et l'IA au cœur de nos territoires durables »*. Avec exposition, plénière, tables rondes et ateliers.
→ **coter-numerique.org**

Les 4 saisons de la data
3 juillet 2025, Paris, Parc des Princes
Le grand rendez-vous des DPO, CISO, CDO & CAIO autour des enjeux de la gouvernance et de la valorisation des données pour une IA et des données de confiance.
→ **www.4saisonsdeladata.com**

au prochain numéro

[dossier]
- IA générative et désinformation : comment préserver l'information et les documents ?

[outils]
- transition bibliographique : où en est-on ?
- identité numérique : la lutte contre la fraude appliquée aux documents de voyage
- les archives à l'aune du télétravail
- comment digitaliser les procédures qualité en entreprise ?
- comparatif des solutions de Lad/Rad

dans les archives d'Archimag, juin 2005

« tout monopole est dangereux », clamait Jean-Noël Jeanneney, en juin 2005, dans les colonnes d'*Archimag*, à l'occasion de la sortie de son livre *« Quand Google défie l'Europe »*. Ce cri d'alarme, il l'avait lancé dès l'année précédente, après l'annonce du lancement de Google Print, un projet titanesque de numérisation de 15 millions d'ouvrages pour un coût de 200 millions de dollars. Jean-Noël Jeanneney, alors président de la BnF depuis 2002 et *« Européen convaincu »*, y a vu une offensive culturelle majeure. Face à cette hégémonie numérique américaine, celui qui fut également historien et homme politique a répliqué avec un plan *« offensif »* : trouver des financements équivalents pour bâtir un *« moteur de recherche européen »* qui reposerait sur un *« grand effort de numérisation européenne »*.

En 2005, Google détenait déjà 75 % du marché des moteurs de recherche — une domination portée à plus de 85 % en 2025. Dans cette *« course à la bibliothèque numérique »*, Jean-Noël Jeanneney avait posé les jalons d'un outil capable *« d'aller chercher un regard européen sur l'histoire actuelle du monde »*, avec, en ligne de mire, une coopération entre pays membres et un corpus riche et équilibré.

Europeana : tout est bien qui finit bien

Si Jean-Noël Jeanneney avait également rêvé d'une *« bibliothèque européenne à Strasbourg »*, celle-ci ne verra jamais le jour. Mais son ambition a été le catalyseur de la création d'Europeana, en 2008, une plateforme culturelle dont le siège se situe à La Haye, aux Pays-Bas : la bibliothèque numérique européenne centralise en effet les collections de 3 600 institutions, dont le Louvre, pour rendre accessibles 58 millions d'objets numériques dans le respect du droit d'auteur et de l'intégrité des œuvres. Puis, la France a lancé ReLIRE (Registre des livres indisponibles en réédition électronique) en 2012 pour ressusciter les livres indisponibles du XXe siècle. L'intention était noble, la méthode moins : le projet a été jugé trop permissif par la Cour de justice de l'Union européenne et a été stoppé net en 2016. Quant à Google Print, devenu Google Books en 2006, celui-ci a bien failli connaître le même sort. Le projet a rapidement été attaqué en justice par l'Authors Guild et l'Association of American Publishers (AAP), inquiets de l'exploitation d'œuvres encore protégées. Après des années de bataille, c'est le *« fair use »* (usage équitable) qui a eu le dernier mot : aux États-Unis, la numérisation et la diffusion d'œuvres partielles ont été jugées légales. ■

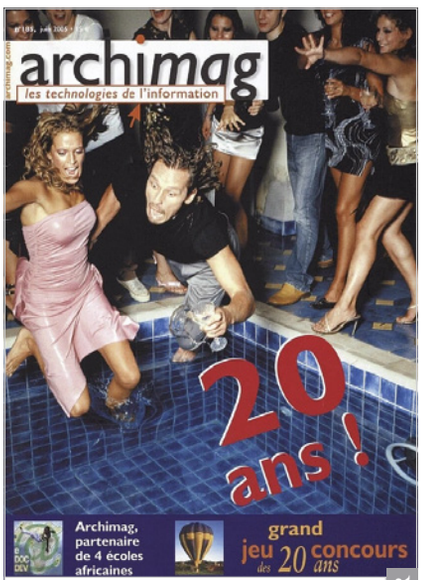

Couverture d'*Archimag*, juin 2005. DR

Kaëlig Alléaume

Retrouvez la collection *Archimag* 1985-2015, 290 numéros en texte intégral sur :
→ **collection.archimag.com**

archimag.com
[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

Bibliothécaires : vous avez des défis, nous avons des ressources !

UN MAGAZINE
pour être au top de l'information chaque mois

DES GUIDES PRATIQUES
véritables boîtes à outils techniques avec des conseils, des avis d'experts, des méthodes et des retours d'expérience

2 FORMULES D'ABONNEMENT

UNE NEWSLETTER
dédiée à votre métier

EXPLOREZ TOUTES LES RESSOURCES DÉDIÉES SUR ARCHIMAG.COM

Abonnez-vous pour rester au top de l'information !

Les bibliothèques changent, Archimag reste à vos côtés !

FORMULE "L'ESSENTIEL"

10 numéros /an
6 suppléments /an
1 à 4 accès numériques offerts
+ 2 derniers numéros offerts en format numérique (dans votre espace personnel)

À PARTIR DE 15€/MOIS*

FORMULE "L'INTÉGRAL"

Inclus la formule "L'ESSENTIEL"
+ 3 guides pratiques /an
+ Accès à tous les articles payants d'Archimag.com
+ Plus de **10 ans d'archives** en ligne

À PARTIR DE 32€/MOIS*

**pour la formule 100% numérique*

ABONNEZ-VOUS

Vous ne souhaitez pas vous abonner en ligne ?
Téléchargez notre bon de commande sur notre site

Email : commandes@archimag.com | Téléphone : +33 (0)1 44 53 45 00
Adresse : 24 rue de milan 75009 Paris, France

Optimisez la gestion de vos abonnements avec

A2 Presse PRO
L'abonnement sur-mesure

Un large choix au meilleur tarif

Un service client dédié

Une gestion simplifiée et sécurisée

Une plateforme de suivi gratuite à votre disposition

Nous contacter :

- *serviceprofessionnels@a2presse.fr*
- Tél. **02 51 84 82 41**
- Fax : 02 40 73 42 36

A2Presse
Agence Française Abonnement Presse
27 Boulevard de Launay
44944 Nantes Cedex 9

www.a2presse.fr *(Espace Pro Collectivités)*